



**Patrimoine  
canadien**    **Canadian  
Heritage**

## **Évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement**

**Préparé pour le ministère du Patrimoine canadien  
par Prairie Research Associates (PRA) Inc.**

**Le 25 juin 2003**

**Canada**



## TABLE DES MATIÈRES

1.0	Introduction .....	1
2.0	Méthodologie .....	2
2.1	Les questions d'évaluation .....	2
2.2	Les méthodes de recherche .....	4
2.3	Résultats escomptés du programme .....	5
3.0	Constats d'évaluation .....	8
3.1	Pertinence et justification du Programme .....	8
3.1.1	Priorités et résultats stratégiques .....	8
3.1.2	Bien-fondé du PLOE .....	11
3.1.3	Appui et reconnaissance de la contribution fédérale .....	15
3.2	Succès du Programme .....	17
3.2.1	L'offre et la qualité des programmes .....	17
3.2.2	L'apprentissage de la langue seconde .....	28
3.2.3	Stabilité des conseils scolaires et institutions postsecondaires .....	30
3.2.4	Impact du Programme de bourses (PBÉL) .....	33
3.2.5	Impact du programme de moniteurs (PMLO) .....	41
3.2.6	Impact sur la dualité linguistique .....	48
3.3	Conception et prestation / Rentabilité .....	49
3.3.1	La reddition de compte .....	49
3.3.2	Mécanismes de prestation .....	51
4.0	Conclusions et recommandations .....	57
4.1	Pertinence et justification du PLOE .....	57
4.2	Succès du PLOE .....	59
4.3	Conception et prestation / Rentabilité .....	62

## ANNEXE A

	DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PLOE .....	68
1.0	Le Programme des langues officielles dans l'enseignement .....	69
1.1	Vue d'ensemble .....	69
1.2	Le Protocole .....	71
1.3	Ententes bilatérales / auxiliaires et Mesures provisoires .....	73
1.4	Les Ententes spéciales .....	76
1.5	Les programmes de bourses et de moniteurs .....	77
1.6	Gestion du PLOE .....	80
1.7	Ressources financières .....	81

## ANNEXE B

	INSTRUMENTS UTILISÉS LORS DES CONSULTATIONS .....	88
<b>SOMMAIRE</b>		



Créé en 1970, le Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) appuie les provinces et territoires dans la prestation de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde. Le PLOE appuie financièrement l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire dans la langue de la minorité, de même que les programmes de base et d'immersion dans la langue seconde. En outre, le PLOE appuie financièrement deux programmes distincts: le Programme des moniteurs de langues officielles (PMLO) et le Programme de bourses d'été de langues (PBÉL). Le Ministère du Patrimoine canadien a entrepris l'évaluation du PLOE afin d'analyser la pertinence du programme, ses succès, de même que l'efficacité et la rentabilité de sa conception et de sa structure de prestation. La liste complète des questions d'évaluation se trouve au Tableau 1, situé à la page 2 du rapport.

## Méthodologie

La méthodologie retenue pour procéder à l'évaluation du PLOE inclut les composantes suivantes (voir le Tableau 2 à la page 4 pour une description détaillée de la méthodologie):

- Une revue de la documentation administrative pertinente, incluant les textes des Protocoles et des Ententes bilatérales, de même que les rapports d'activités soumis au ministère du Patrimoine canadien par les gouvernements provinciaux/territoriaux.
- Une revue de littérature couvrant les domaines de l'enseignement de la langue seconde et de l'éducation en milieux minoritaires.
- Une série d'entrevues avec des intervenants clés (n=128) provenant du ministère du Patrimoine canadien, des ministères responsables de l'éducation dans les 10 provinces et trois territoires, de conseils scolaires (milieux majoritaires et minoritaires) et d'institutions postsecondaires.
- Un total de six groupes-témoins impliquant des étudiants de 11e et 12e année a été animé dans six juridictions.
- Quatre sondages ont été réalisés, impliquant les participants au PMLO (n=302) et au PBÉL (n=301), les institutions scolaires ayant participé au PMLO (n=26), ainsi qu'une série de groupes communautaires impliqués dans le domaine de l'éducation (n=43).

## Description du PLOE

Au cours des 10 dernières années, près de 2 milliards \$ ont été investis dans le PLOE, faisant de ce programme l'un des plus importants programmes du ministère du Patrimoine canadien au plan financier. Le cadre général de collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, incluant le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), est établi par un Protocole d'entente entre le gouvernement du Canada et les gouvernements



provinciaux/territoriaux relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde. Couvrant normalement des périodes de cinq ans, ces Protocoles établissent, en particulier, le cadre financier pour chacune des juridictions provinciales et territoriales.

Sous l'égide du Protocole et par le biais d'une série d'Ententes bilatérales, le PLOE transfère des fonds aux gouvernements provinciaux/territoriaux afin de les appuyer dans la prestation de programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde. Des Ententes de contribution ont aussi été signés entre le ministère du Patrimoine canadien et le CMEC par lesquels ce dernier s'engage à administrer les programmes de bourses (PBÉL) et de moniteurs (PMLO). Le Programme de bourses (PBÉL) permet à des jeunes fréquentant une institution postsecondaire de suivre une formation d'été de cinq semaines pour perfectionner leur langue seconde ou leur maîtrise du français (pour les francophones vivant en situation minoritaire). Le Programme de moniteurs (PMLO) permet quant à lui à des étudiants du niveau postsecondaire d'oeuvrer, durant l'année scolaire, comme moniteur de langue seconde ou de français langue première à l'intérieur d'une école primaire ou secondaire. On retrouve des moniteurs à temps partiel et à temps plein.

Afin de palier aux délais qui peuvent être associés à la négociation du Protocole et d'Ententes bilatérales ou d'Ententes de contribution, des mesures provisoires peuvent être adoptées afin de maintenir le financement des activités en cours. En outre, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux/territoriaux peuvent aussi signer des Ententes auxiliaires afin de financer des projets ou activités complémentaires aux projets déjà inclus dans les Ententes bilatérales.

Notons finalement que des Ententes spéciales touchant spécifiquement à la gestion scolaire ou à l'enseignement postsecondaire en français ont été signées entre le ministère du Patrimoine canadien et certaines provinces et territoires. Ces ententes sont complètement indépendantes du Protocole et sont financées par des fonds distincts.

L'éducation étant un domaine de juridiction provinciale/territoriale, il revient à ces gouvernements de voir à la mise en oeuvre des activités financées par le PLOE. Un outil important pour la gestion de ces activités est le plan d'action élaboré par chacun des gouvernements provinciaux/territoriaux. Ces plans d'actions sont apparus avec la signature du dernier Protocole (1998-2003). Ils contiennent normalement un préambule expliquant le contexte dans lequel se déroulent l'enseignement dans la langue de la minorité et celui de la langue seconde et incluent une description des activités à entreprendre, les résultats attendus, les indicateurs de performance et la ventilation des contributions financières.

Au plan financier, le dernier Protocole, couvrant les exercices financiers 1998-1999 à 2002-2003, totalisait la somme 880,8 millions \$. Cette somme était de 11 pour cent inférieure à celle prévue au Protocole précédant, couvrant les exercices financiers 1993-1994 à 1997-1998, qui se chiffrait à 988,3 millions \$. L'essentiel de la contribution fédérale sert à financer ce qu'on



appelait historiquement le “Financement de base”, appelé “Financement des plans d’action” depuis l’exercice financier 2000-2001. À titre d’indication, en 2002-2003, le financement de base représentait 72 pour cent du budget total du PLOE. Les contributions supplémentaires (pour les Ententes auxiliaires ou les projets spéciaux) mobilisaient environ 10 pour cent des ressources, les Ententes spéciales 9 pour cent et les programmes de bourses et de moniteurs également 9 pour cent.

Tout près de 80 pour cent du financement de base est octroyé au Québec, à l’Ontario et au Nouveau-Brunswick. Ces provinces regroupent 93 pour cent des inscriptions dans le système de la minorité de langue officielle et 70 pour cent des inscriptions dans les programmes de langue seconde (programmes de base et d’immersion).

Notons que le gouvernement fédéral a annoncé, en mars 2003, son intention d’investir 381,5 millions \$, sur cinq ans dans l’enseignement des langues officielles au Canada.

## **Constats d’évaluation**

Les constats de l’évaluation, présentés à la section 4.0, sont basés sur la méthodologie décrite à la section précédente.

### ***Pertinence et justification du Programme***

#### ***► Priorités et résultats stratégiques***

La promotion des langues officielles et l’épanouissement des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire sont des objectifs fédéraux reconnus, entre autres, dans la Constitution du Canada et dans la *Loi sur les langues officielles*. Aux dires de plusieurs intervenants, le PLOE constitue un moyen de premier ordre dont dispose le gouvernement fédéral afin de poursuivre ces objectifs. Certains intervenants ont noté que le contexte législatif et politique entourant le PLOE a évolué au cours des 30 dernières années. Aujourd’hui, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont une obligation constitutionnelle d’offrir un enseignement dans la langue de la minorité (article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés). Il n’existe cependant pas d’obligation correspondante en ce qui a trait à l’enseignement de la langue seconde.

L’offre d’une éducation de qualité dans leur langue, dans leur milieu, aux membres des communautés minoritaires de langue officielle est un facteur majeur pouvant contribuer à la vitalité de ces communautés. Dans le contexte législatif actuel, certains intervenants suggèrent que l’intervention fédérale au niveau de l’enseignement en langue minoritaire soit ciblée vers des domaines d’intervention connexes ou complémentaires à l’organisation d’un curriculum en langue minoritaire. Les domaines identifiés lors des consultations incluent la refrancisation, l’animation culturelle, de même que le recrutement et la rétention des élèves. Des intervenants ont aussi



souligné l'importance, pour le gouvernement fédéral, de soutenir les efforts fédéraux dans des domaines complémentaires à l'article 23 de la Charte, tels que le préscolaire et le postsecondaire.

En ce qui a trait à l'enseignement de la langue seconde, le discours du Trône de septembre 2002 a souvent été invoqué durant les consultations. Le gouvernement fédéral avait alors manifesté son intention de "doubler d'ici dix ans le nombre de diplômés des écoles secondaires ayant une connaissance fonctionnelle du français et de l'anglais". Les données des trois derniers recensements indiquent que le niveau général de bilinguisme a augmenté entre 1991 et 2001, passant de 16,3 à 17,7 pour cent. Cette tendance ne se reflète cependant pas chez les jeunes anglophones de 15 à 19 ans. Entre 1996 et 2001, le taux de bilinguisme de ce groupe est passé de 16,3 à 12,9 pour cent.

Cette tendance à la baisse chez un groupe qui représente un groupe cible du PLOE a retenu l'attention de plusieurs répondants durant les consultations. Plusieurs ont souligné que les coupures au PLOE durant les années 1990 (le programme a subi une réduction budgétaire de 35 pour cent entre 1993-1994 et 1998-1999) s'étaient traduites par des coupures correspondantes dans les programmes d'appui à l'enseignement de la langue seconde.

► *Bien-fondé du PLOE*

La plus grande portion des ressources attribuées au PLOE vise à contribuer aux coûts supplémentaires liés à la prestation de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde. La notion de coûts supplémentaires a été reconnue dès les années 1960 (dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme) et demeure un fondement important du PLOE.

L'idée que des coûts supplémentaires soient considérés comme étant une partie intégrante de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde donne à l'intervention fédérale un caractère continu ou non-ponctuel. Les activités couvertes par les Ententes bilatérales (financement de base) couvrent des domaines tels que l'administration de l'enseignement, le développement de programmes, la formation des enseignants et l'appui aux étudiants. Dans tous les cas, il s'agit d'activités continues.

Même si la responsabilité des coûts supplémentaires appartient aux provinces et territoires en raison de leur compétence exclusive en éducation, les consultations ont permis de constater qu'il existait à cet égard une attente très nette de la part des provinces et territoires que le gouvernement fédéral maintiendra son intervention de façon à compenser, en partie du moins, ces coûts supplémentaires.

La formule des Ententes spéciales a, quant à elle, été utilisée pour financer des domaines qui n'occupaient pas une place prépondérante au moment où le PLOE fut établi: la gestion scolaire et l'éducation postsecondaire. Dans la plupart des juridictions, la gestion scolaire est toujours en



phase de consolidation. Plusieurs structures ont, en effet, été instaurées au cours des cinq à sept dernières années. Dans ce contexte, une très grande majorité d'intervenants ont estimé que l'intervention fédérale demeurerait fort pertinente. Cette opinion valait aussi pour l'éducation postsecondaire.

Plusieurs intervenants ont noté que la gamme de programmes offerte en milieux minoritaires demeurerait limitée. Certains intervenants ont estimé en outre que la formule des Ententes spéciales présentait plusieurs attraits, dont celui d'être flexible et d'avoir des résultats escomptés clairement établis. Il s'agirait donc d'une formule qui devrait non seulement être préservée, mais aussi élargie afin de couvrir des domaines complémentaires à la gestion scolaire et à l'éducation postsecondaire en français.

Au niveau de la langue seconde, plusieurs intervenants ont estimé que les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux devraient concerter leurs efforts de façon à pouvoir redonner à cette discipline une nouvelle vigueur. Si les programmes d'immersion semblent donner des résultats d'apprentissage satisfaisants, il en va tout autrement des programmes de base en langue seconde. Tout près de 90 pour cent des élèves inscrits à des cours de langue seconde se retrouvent dans les programmes de base (cours d'anglais au Québec et Core French dans les autres provinces/territoires). Aux dires de plusieurs répondants, ces programmes donnent des résultats mitigés et il est peu probable qu'ils contribuent à l'objectif fédéral d'augmenter le nombre d'étudiants qui sont fonctionnels dans les deux langues officielles.

► *Appui et reconnaissance de la contribution fédérale*

Le rôle prédominant des provinces et territoires dans le domaine de l'éducation et la structure même du PLOE (qui est essentiellement un programme de transferts vers les provinces et territoires) rendent la contribution fédérale à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde plus ou moins visible.

Un récent sondage d'opinion publique indique que les Canadiens vivant en situation linguistiquement majoritaire ont une connaissance modérée de cette contribution fédérale, tant pour l'enseignement dans la langue de la minorité que pour l'enseignement de la langue seconde (niveau de familiarité se situant entre 30 et 50 pour cent). Les Canadiens vivant en situation linguistiquement minoritaire sont, quant à eux, plus familiers avec la contribution fédérale (niveau de familiarité se situant entre 45 et 60 pour cent).

Le sondage a aussi cherché à évaluer le niveau d'appui qu'accordent les Canadiens à cette intervention fédérale. Sur ce point, les Canadiens vivant en situation linguistiquement minoritaire ont manifesté un appui élevé (se situant entre 8 et 9 points sur une échelle de 0 à 10). Les Canadiens vivant en situation linguistiquement majoritaire ont manifesté un appui important, bien que plus modéré, se situant entre 7 et 8 points pour l'intervention fédérale appuyant l'enseignement dans la langue de la minorité et entre 5 et 7 points pour l'intervention fédérale appuyant l'enseignement de la langue seconde.



## *Succès du programme*

Un objectif important de l'évaluation visait à déterminer dans quelle mesure le PLOE a atteint ses résultats visés, autant en ce qui a trait à l'enseignement dans la langue de la minorité que de l'enseignement de la langue seconde.

La dernière décennie de la mise en oeuvre du PLOE s'est faite en l'absence de résultats articulés par le gouvernement fédéral pour ce programme et d'indicateurs de performance devant servir à mesurer ces résultats. Les résultats que nous avons cherché à mesurer au moyen de la présente évaluation ont été articulés et communiqués aux partenaires lors du lancement de la présente évaluation.

### ► *Langue seconde*

L'offre de cours de langue seconde varie de façon significative à travers le pays. À titre d'exemple, alors que le cours de base de langue seconde est obligatoire de la 1<sup>ière</sup> à la 10<sup>e</sup> année au Nouveau-Brunswick, il est optionnel pour toutes les années des cycles primaire et secondaire en Alberta. Les programmes d'immersion sont, quant à eux, toujours optionnels. Dans l'ensemble du pays, un peu plus de 50 pour cent des jeunes Canadiens étaient inscrits à un cours de langue seconde (base ou immersion) en 2001-2002. Sur une période de dix ans, on note des fluctuations régionales significatives dans les inscriptions aux programmes de langue seconde qui, souvent, reflètent la réorganisation des programmes de langue seconde et d'enseignement dans la langue de la minorité. Ainsi, certaines diminutions des inscriptions aux programmes d'immersion s'expliqueraient par un transfert d'élèves de ces programmes vers le système de la minorité. Dans la même veine, une diminution des inscriptions au programme de base de langue seconde peut être, en partie, compensée par une augmentation des inscriptions aux programmes d'immersion.

Quant à la qualité des programmes de langue seconde, qui se mesure principalement par la capacité des étudiants de maîtriser leur langue seconde, elle est rendue particulièrement difficile à évaluer du fait qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'outil permettant de mesurer, de façon consistante à travers le pays, la maîtrise de la langue seconde. Les consultations menées dans le cadre de cette évaluation ont cependant permis d'explorer certaines hypothèses. Au niveau des programmes d'immersion, ces consultations, de même que la revue de littérature, indiquent qu'il s'agit d'un modèle qui donne de bons résultats. Normalement, les étudiants qui complètent un tel programme ont une connaissance fonctionnelle de leur langue seconde.

Les résultats des programmes de langue seconde de base sont plus mitigés. Plusieurs intervenants ont noté que, même après plusieurs années de cours de base, l'élève moyen aura acquis une connaissance limitée et non fonctionnelle de sa langue seconde. Cela aurait, aux dires des répondants, un impact négatif sur l'intérêt de ces jeunes pour la langue seconde. On a cependant noté que des réformes ont récemment été apportées aux programmes de base de





certaines provinces telles que Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec et la Saskatchewan afin d'expérimenter, entre autres, le modèle de langue seconde intensif.

L'apprentissage du français et ou de l'anglais langue seconde demeurant un objectif important pour les Canadiens, il n'est pas surprenant que l'intérêt envers les programmes d'immersion continue de croître dans plusieurs régions du pays alors que l'intérêt pour les programmes de base semble diminuer.

► *Langue de la minorité*

Au début des années 1990, les conseils scolaires de la minorité étaient inexistantes dans plusieurs provinces et territoires et, là où une gestion scolaire existait, il s'agissait souvent d'une structure incomplète. Présentement, l'ensemble des provinces et territoires ont jeté les bases d'une infrastructure de gestion pour l'enseignement dans la langue de la minorité, y compris au niveau postsecondaire. Les personnes consultées au cours de cette évaluation sont unanimes que des progrès de cette envergure n'auraient pu être réalisés, sur une si courte période, en l'absence du soutien fédéral.

Ces efforts ont sans doute contribué à réaliser des gains au niveau des inscriptions dans le système de la minorité. Dans plusieurs juridictions où la gestion scolaire est relativement récente, on note une augmentation significative des effectifs scolaires. C'est le cas, en particulier, en Nouvelle-Écosse, dans les provinces de l'Ouest et dans les territoires, alors que le Québec et l'Ontario (où l'on retrouve près de 80 pour cent de la clientèle minoritaire au pays) ont connu peu de fluctuation au cours des dix dernières années. On estime cependant qu'il reste environ la moitié de l'effectif scolaire qui n'est pas rejointe.

En ce qui a trait à la qualité de l'éducation en milieu minoritaire, bien que la majorité des intervenants pensent qu'elle est de qualité relativement comparable à celle offerte dans le système majoritaire, les tests provinciaux et territoriaux administrés périodiquement par le CMEC en mathématiques, en lecture et écriture et en sciences, effectués en 1998 révèlent que le rendement général des élèves francophones de 13 à 16 ans en milieu minoritaire demeure encore inférieur à celui de leurs homologues anglophones de tout le pays et des francophones du Québec. La communauté anglophone du Québec connaît les mêmes difficultés puisqu'au cours des dernières années, les neuf conseils scolaires anglophones du Québec se retrouvent systématiquement au bas de l'échelle.

Opérer un conseil scolaire ou des institutions postsecondaires en milieu minoritaire signifie, en pratique, gérer des programmes destinés à une clientèle de nombre limité qui présente des besoins particuliers. L'absence d'une masse critique se traduit systématiquement par ce que l'on a appelé des coûts supplémentaires, concept à la base même de la création du PLOE. Selon cette logique, la mesure dans laquelle les coûts supplémentaires peuvent être adéquatement identifiés, quantifiés et financés détermine, en grande partie, la qualité des programmes offerts et le degré de stabilité des conseils scolaires ou des institutions postsecondaires.



La très grande majorité des intervenants ont souligné l'apport positif qu'avaient eu et que continuent d'avoir les Ententes spéciales à cet égard. Cependant, au fur et à mesure que les besoins ponctuels liés à l'implantation de ces structures seront remplacés par des besoins continus liés à leur caractère minoritaire, le rôle et la portée des Ententes spéciales seront appelés à évoluer. Plusieurs intervenants ont dit souhaiter que la formule des Ententes spéciales demeure afin de poursuivre des objectifs et priorités établis de concert par les deux paliers de gouvernements.

► *Programme de bourses et Programme des moniteurs*

Même après plusieurs années d'existence, les programmes de bourses (PBÉL) et de moniteurs (PMLO) demeurent très populaires auprès des étudiants. En 2000, environ 15 000 demandes ont été déposées à travers le Canada pour recevoir une bourse (PBÉL), alors que le programme est en mesure d'en offrir environ 7 200. Tendances largement similaires du côté du programme de moniteurs où 2 000 demandes ont été déposées en 1999 pour un total d'un peu moins de 1 000 postes disponibles. Si la demande excède toujours l'offre, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un écart qui a tendance à se réduire. Ainsi, le nombre de demandes annuelles dans les deux programmes diminue. Pour plusieurs intervenants, le succès de ces programmes n'enlève donc pas le besoin de les moderniser.

Du côté du programme de bourses (PBÉL), nos consultations indiquent que les participants considèrent qu'ils ont amélioré leur capacité au niveau de la langue seconde ou du français langue première, particulièrement dans les domaines de la compréhension orale et de la communication verbale. Le stage de français langue première qui permet à des jeunes francophones de perfectionner leur langue maternelle a été mis en doute à plusieurs reprises et plusieurs souhaiteraient assister à une modernisation de ce volet. À cet égard, une étude récente menée par le CMEC suggère de "thématiser" cette initiative, de façon à ce qu'elle puisse être directement liée à des champs d'intérêts du public ciblé. Plusieurs intervenants ont en outre souligné que le niveau actuel des bourses n'est pas assez élevé, ce qui entraîne le désistement de certaines institutions postsecondaires qui ne se jugent plus en mesure d'offrir ces cours de langue.

Les participants au programme de moniteurs (PMLO), quant à eux, estiment qu'ils aident les jeunes étudiants à apprendre leur langue seconde, une opinion largement partagée par les conseils scolaires qui reçoivent ces jeunes moniteurs. Environ la moitié des moniteurs considèrent en outre que l'expérience leur a permis d'améliorer la maîtrise de leur propre langue seconde. Un bénéfice indirect du programme est le développement d'un intérêt ou l'accroissement de l'intérêt pour la profession d'enseignant chez les deux-tiers des participants, une grande priorité à l'heure actuelle pour les conseils scolaires. En outre, plusieurs intervenants ont indiqué que la rémunération des moniteurs à temps plein est insuffisante et qu'elle devrait donc être revue à la hausse.

***Conception et prestation / Rentabilité***



Le PLOE est perçu comme étant un bon modèle de collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux/territoriaux. Aux dires de plusieurs, le gouvernement fédéral réussit à poursuivre ses objectifs au niveau des langues officielles, tout en laissant les provinces et territoires adapter le programme à leurs conditions spécifiques.

Plusieurs intervenants ont salué la contribution du CMEC dans la négociation des Protocoles et dans l'administration des programmes de bourses (PBÉL) et de moniteurs (PMLO). Certains ont aussi noté que la signature de plus en plus fréquente d'Ententes spéciales (hors Protocole) avait eu pour effet de minimiser le rôle du CMEC.

L'importance grandissante accordée à la reddition de compte et à la gestion axée sur les résultats soulève des défis importants dans le contexte d'un programme de l'ampleur et de la complexité du PLOE. Les plans d'action des provinces et territoires qui ont été introduits à la suite de la signature du dernier Protocole, donnent aux provinces et territoires l'opportunité de présenter les résultats qu'ils visent à atteindre grâce à la mise en oeuvre de leurs activités. Ces plans d'action ont modifié les attentes au niveau des rapports d'activités et de résultats mais ne donnent pas pour l'instant les résultats escomptés. De plus, le gouvernement fédéral n'ayant pas clairement précisé les grands résultats qu'il cherchait à atteindre par la mise en oeuvre de ce programme, il n'a pas été possible pour les provinces et territoires de faire un lien entre leurs activités et résultats et les grands résultats du programme.

Les consultations ont confirmé que le processus actuel de reddition de compte pose problème. Des retards importants sont survenus dans la production des rapports annuels et l'information contenue dans ces rapports est encore largement orientée vers les activités financées par le PLOE plutôt que les résultats atteints dans chaque juridiction. La majorité des plans d'action contiennent un nombre excessif de résultats et d'indicateurs de performance. Rendre compte adéquatement de tous ces résultats exigerait des capacités et des ressources humaines et financières que les provinces et territoires n'ont pas. Les délais enregistrés jusqu'ici en matière de reddition de compte ont un impact négatif sur l'utilité même des rapports. Pour que l'information puisse être intégrée à la structure même de gestion du programme, elle doit logiquement être accessible beaucoup plus rapidement que ce n'est le cas à l'heure actuelle.

Par rapport aux mécanismes présentement en place pour la prestation du PLOE, les intervenants consultés étaient généralement d'avis que la structure actuelle, malgré sa complexité, devrait être conservée. Plusieurs intervenants ont d'ailleurs souligné la nature complémentaire du financement de base et des Ententes spéciales. Dans ce contexte, certains ont cependant questionné l'utilité de maintenir les contributions supplémentaires, qui demeurent à ce jour un outil hybride dans la mesure où il s'agit de fonds contenus à l'intérieur du Protocole, mais qui répondent à des besoins plutôt définis et ponctuels.

L'un des sujets les plus délicats liés au PLOE est la répartition du financement entre les provinces et territoires. Les consultations ont indiqué qu'il n'existe pas, à cet égard, de consensus sur la façon la plus équitable de distribuer les fonds alloués sous ce programme. Tel que



souligné, le PLOE est largement fondé sur le principe de coûts supplémentaires. Si la logique de ce principe est relativement simple, il en va tout autrement de l'identification de ce que constituent exactement ces coûts additionnels liés à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde. Les intervenants consultés ont souvent reconnu qu'il est probablement impossible d'identifier avec précision l'ensemble de ces coûts supplémentaires.

L'équité étant un concept relatif et la notion de coûts supplémentaires étant complexe à mesurer avec justesse, il est difficile de déterminer dans quelle mesure la formule actuelle de distribution des fonds du PLOE est équitable. Pour certains, le rôle principal du PLOE est d'aider les juridictions où les masses critiques sont les plus faibles et où les coûts supplémentaires sont donc relativement plus élevés. Pour d'autres, le PLOE doit reconnaître que, plus une province ou un territoire progresse dans l'établissement de systèmes d'éducation comparables entre la minorité et la majorité, plus les pressions financières deviennent importantes. La formule actuelle de distribution des fonds du PLOE tente de réconcilier ces deux approches.

Les Ententes bilatérales contiennent une clause qui engage les gouvernements provinciaux/territoriaux à consulter les associations et les groupes intéressés lors de l'élaboration et de la mise à jour annuelle du plan d'action, et de mettre le texte des ententes, incluant les plans d'action, à la disposition de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux et du grand public. Certains conseils scolaires consultés au cours de l'évaluation n'avaient, à toutes fins pratiques, aucune connaissance de ces documents et n'avaient encore participé à aucune consultation à cet égard. L'accès au texte des ententes demeure très limité et la compréhension qu'ont les intervenants provinciaux et territoriaux des consultations et de la diffusion de l'information est inégale.

## **Recommandations**

Sur la base des constats d'évaluation, les recommandations suivantes sont offertes :

**Recommandation 1: Afin de rencontrer ses objectifs liés au niveau de bilinguisme des jeunes Canadiens, le gouvernement fédéral devrait profiter de la négociation du prochain Protocole pour trouver des moyens de redonner une nouvelle vigueur aux programmes de base d'enseignement de la langue seconde. Ceci pourrait inclure, entre autres, l'intensification de l'appui aux projets pilotes de langue seconde intensive en implantant de tels programmes dans de nouvelles régions du pays, si les résultats actuels de ces programmes semblent encourageants.**

### Réponse de la gestion :

*Recommandation acceptée* - Le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles (de 2003-2004 à 2007-2008), rendu public le 12 mars 2003, engage Patrimoine



canadien à travailler avec les provinces et territoires pour faire passer de 24 p. 100 à 50 p. 100 la proportion des jeunes âgés de 15 à 19 ans qui connaissent leur seconde langue officielle. Le Plan prévoit à cette fin la création d'une *Enveloppe de financement ciblée* de 137 millions de dollars sur cinq ans. Cette Enveloppe fera l'objet d'ententes bilatérales hors Protocole de partage des frais entre Patrimoine canadien et les provinces et territoires. C'est la première fois qu'une enveloppe est spécifiquement réservée à l'enseignement de la langue seconde.

L'amélioration des programmes de base de français et d'anglais langues secondes est le premier des quatre volets prioritaires identifiés par Patrimoine canadien dans le Plan d'action. Les programmes de base rejoignent déjà plus de 50 p.100 des effectifs scolaires du primaire et du secondaire à travers le pays. Dans le cadre du Plan, Patrimoine canadien travaillera conjointement avec les provinces et territoires pour améliorer les programmes de base. Il encouragera le renouvellement des approches et des outils pédagogiques, l'examen de méthodes alternatives, comme les cours dans le domaine des arts et les cours d'éducation physique donnés dans la langue seconde, les horaires compacts ou par blocs et le régime d'anglais intensif tenté dans plusieurs écoles du Québec.

Les trois autres volets prioritaires du Plan d'action pour l'enseignement de la langue seconde sont la relance de l'immersion, l'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés et la poursuite des apprentissages après le secondaire. Patrimoine canadien agira aussi sur ces autres volets.

La ministre du Patrimoine canadien a fait part de ses priorités par lettre à ses vis-à-vis du Conseil des ministres de l'Éducation, (CMEC) Canada le 27 mars dernier. Elle a transmis le même message lors de son annonce sur la composante langue seconde du Plan d'action le 8 avril dernier.

*Calendrier de mise en oeuvre* - La recommandation sera mise en oeuvre graduellement d'ici 2007-2008

**Recommandation 2: Afin de rencontrer ses objectifs liés à l'enseignement en milieu minoritaire, le gouvernement fédéral pourrait considérer une intervention ciblée (par le biais d'Ententes spéciales) dans des domaines contribuant à la stabilité des conseils scolaires en milieu minoritaire, tels que des initiatives de recrutement et de rétention des élèves, de francisation et de développement de programmes adaptés pour une clientèle minoritaire.**

Réponse de la gestion :

*Recommandation acceptée* - Le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles (de 2003-2004 à 2007-2008) prévoit la création d'une enveloppe de financement ciblée de 209 millions de dollars sur cinq pour l'enseignement dans la langue de la minorité. Comme c'est le cas pour l'enseignement de la langue seconde, cette nouvelle enveloppe fera



l'objet d'ententes bilatérales de partage des frais hors Protocole entre Patrimoine canadien et les provinces et territoires.

Le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde est le véhicule financier privilégié pour contribuer au financement de base des conseils scolaires et autres établissements d'enseignement de la minorité. Lors de la négociation des ententes ciblées, Patrimoine canadien et les gouvernements des provinces et territoires voudront convenir de priorités d'action conformes aux objectifs du Plan d'action du gouvernement. Du côté de l'enseignement en français en milieu minoritaire, le Plan fixe notamment comme objectif d'accroître la participation des jeunes admissibles à 80 % d'ici 10 ans. À cette fin, Patrimoine canadien mettra sur l'élaboration et la mise en oeuvre par les gouvernements des provinces et territoires de stratégies de préparation à la scolarisation, de re francisation, de rétention des étudiants inscrits, l'amélioration de la qualité des programmes et l'enrichissement culturel du milieu scolaire. Patrimoine canadien voudra aussi accroître le nombre d'enseignants qualifiés et l'accès à l'enseignement postsecondaire en français. Au Québec, en ce qui a trait à l'enseignement en anglais langue de la minorité, le Ministère mettra l'accent sur le développement de l'enseignement à distance, l'amélioration de la qualité des programmes, y compris l'enseignement du français langue seconde. Le Ministère visera de plus à favoriser un meilleur arrimage de l'école à la vie communautaire, un enjeu prioritaire pour la communauté anglophone, surtout en région.

Ce message a été réitéré par la Ministre du Patrimoine canadien dans sa correspondance du 27 mars à ses vis-à-vis du Conseil des ministres de l'Éducation, et lors de son annonce sur la composante enseignement dans la langue de la minorité du Plan d'action le 13 mars dernier.

*Calendrier de mise en oeuvre* - La recommandation sera mise en oeuvre graduellement d'ici 2007-2008.

**Recommandation 3: Le bien-fondé du Programme de bourses d'été de langues et du Programme de Moniteurs de langues officielles a été bien établi lors de l'évaluation. Compte tenu de l'écart significatif entre l'offre et la demande pour ces programmes, les intervenants devraient prendre les mesures suivantes, au moyen des nouvelles ressources identifiées dans le Plan d'action pour les langues officielles :**

- augmenter le nombre de bourses de manière à maximiser le rayonnement du programme auprès des jeunes Canadiens, et s'assurer que le montant des bourses est suffisant pour éviter le désistement d'institutions postsecondaires participantes;
- accroître le nombre de moniteurs ainsi que leur rémunération, de manière à rendre le programme plus compétitif par rapport à d'autres programmes d'échanges et au marché de l'emploi. L'image et l'identité du programme devraient en outre être revues afin de mieux positionner le programme et susciter l'intérêt des jeunes.



Réponse de la gestion :

*Recommandation acceptée* - Le Ministère est conscient que le potentiel du PBÉL demeure sous exploité et reconnaît que le financement du programme constitue un enjeu important, comme en fait foi la décision de certains établissements participants de s'en retirer. Afin de maintenir la popularité et la qualité du programme, le gouvernement a prévu, dans son Plan d'action pour les langues officielles, que : « Le budget du Programme de bourses d'été de langues totalisera 19,4 millions de dollars en 2007-2008, une augmentation de 70 p. 100 par rapport au budget actuel de 11,4 millions de dollars. Ces fonds permettront d'augmenter de 10 p. 100 la valeur de chaque bourse (1 625 dollars en 2001-2002). Le programme accueillera près de 10 000 participants en 2007-2008, soit presque 2 000 de plus. »

Le Ministère est convaincu de la nécessité de donner un nouvel élan au PMLO. C'est pourquoi le Plan d'action pour les langues officielles prévoit que : « Le gouvernement a [...] décidé d'ouvrir le Programme des moniteurs de langues officielles à plus de jeunes en augmentant de 10 à 15 p. 100 le nombre de participants par rapport à leur nombre actuel. Ils étaient 889 en 2000-2001; il faut qu'ils dépassent dorénavant le millier. De plus le salaire annuel des moniteurs sera accru de 10 p. 100. Au total, le gouvernement investira jusqu'à 10,8 millions de dollars annuellement dans ce programme, comparativement aux 6,8 millions de dollars antérieurs, une augmentation graduelle qui atteindra 59 p.100 la cinquième année du Plan. »

Toujours dans l'optique de donner un nouvel élan au programme, le Ministère entend encourager le développement de projets pilotes en vue d'adapter la formule du programme au niveau postsecondaire. L'objectif serait de créer pour ceux qui le désirent des occasions de poursuivre l'apprentissage de leur seconde langue officielle dans le cadre de leurs études postsecondaires. Ce nouveau volet pourrait de plus contribuer à accroître l'attrait et la compétitivité du programme auprès des candidats moniteurs et avoir des retombées positives sur leur intérêt pour la carrière enseignante.

Par ailleurs, une récente évaluation effectuée pour le compte du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] (Leroux et associés, janvier 2003) confirme l'importance d'une nouvelle approche promotionnelle pour atteindre les objectifs du programme en termes de participation. En consultation avec le Ministère, le CMEC a entamé une réflexion en vue de l'élaboration d'un plan de communication pour le programme, plan qui contribuera sans doute à combler les lacunes identifiées dans le présent rapport. Patrimoine canadien suit de près cette réflexion et sera associé à la démarche.

*Calendrier de mise en oeuvre* - La recommandation sera mise en oeuvre graduellement d'ici 2007-2008.

**Recommandation 4: Le bien-fondé du volet de bourses pour francophones vivant en situation minoritaire (PBÉFHQ) n'a pas été clairement établi lors de**



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Canada

**l'évaluation. Les intervenants concernés devraient poursuivre leur réflexion afin de déterminer s'il y a lieu de modifier ou de maintenir ou non cette composante.**

Réponse de la gestion :

*Recommandation acceptée* - Depuis quelques années, le Programme de bourses d'été pour francophones hors-Québec (PBEFHQ) a certaines difficultés à recruter des participants. Une récente évaluation effectuée pour le compte du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] (Leroux et associés, janvier 2003) souligne que les coordonnateurs et coordonnatrices du Programme, le personnel du CMEC, de Patrimoine canadien et celui des établissements d'enseignement tiennent le programme en haute estime et jugent son maintien essentiel. L'évaluation note toutefois que le programme connaît mal sa clientèle et en est mal connu, qu'il doit revoir son positionnement et ses communications. Une réflexion est déjà en cours au CMEC en vue d'identifier des pistes de solution qui permettraient d'améliorer la livraison et la promotion du programme afin d'en assurer la viabilité. Patrimoine canadien suit de près cette réflexion et sera associé à la démarche de renouvellement du programme.

*Calendrier de mise en oeuvre* - En cours.

**Recommandation 5: Le gouvernement fédéral aurait avantage à centraliser l'information touchant aux Ententes bilatérales et aux plans d'action des provinces et territoires afin de la rendre plus accessible pour les intervenants. L'information devrait être accessible sur un site Web, dans un format tel que .pdf.**

Réponse de la gestion :

*Recommandation acceptée* - Le Ministère constate que les gouvernements provinciaux et territoriaux ont donné suite de façon inégale à la clause 7.1 du présent Protocole, qui prévoit que : «Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux/territoriaux conviennent que les textes du présent Protocole, de toutes les ententes bilatérales et des plans d'action provinciaux/territoriaux et de tous les arrangements contractuels conclus avec la Corporation du CMEC seront, dès leur signature, mis à la disposition de tous les gouvernements provinciaux/territoriaux et du grand public.» En conséquence, le Ministère entend profiter du prochain cycle de négociation avec les gouvernements des provinces et territoires pour encourager ces derniers à afficher sur leur site Web, dès signature, le texte du Protocole, le texte de l'entente bilatérale et du plan d'action découlant du Protocole, ainsi que le texte des ententes bilatérales hors Protocole découlant des Enveloppes de financement ciblées. Le Ministère entend encourager le CMEC à faire de même ou à établir des liens avec les sites Web des provinces et territoires. Patrimoine canadien verra aussi à s'assurer que l'ensemble des ententes et des plans d'actions soient accessibles à partir de son site Web dès signature .





Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Canada

*Calendrier de mise en oeuvre* - Au fur et à mesure de la signature du prochain Protocole, des ententes bilatérales qui en découlent et de la signature des ententes bilatérales hors Protocole découlant des Enveloppes de financement ciblées (Plan d'action du Canada pour les langues officielles).

**Recommandation 6:** Le gouvernement fédéral doit clairement articuler les résultats qu'il cherche à atteindre dans le cadre du programme LOE aussi bien pour l'enseignement dans la langue de la minorité que l'enseignement de la langue seconde et déterminer quels indicateurs de performance permettront de mesurer adéquatement l'atteinte des résultats. Le gouvernement fédéral devrait profiter des prochaines négociations avec les partenaires provinciaux/territoriaux pour s'entendre sur les résultats du programme et sur les indicateurs de performance. Il sera également nécessaire d'identifier et de s'entendre sur les outils qui devront, au besoin, être développés et mis en oeuvre afin de mesurer, à l'échelle nationale, les résultats du programme.

Les futures ententes, signées avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, devraient préciser clairement les résultats prévus quant aux objectifs communs, les rôles et responsabilités de chacun, notamment au chapitre de la reddition de compte, et quand l'information sur le rendement devra être transmise.

**Recommandation 7:** L'approche des plans d'action, initiée lors de la signature des dernières Ententes bilatérales, mérite d'être maintenue. Les provinces et territoires devraient cependant être encouragés à produire des plans d'action assortis d'un nombre limité de résultats et d'indicateurs afin de maximiser les chances que soient mesurés les résultats. Les résultats à moyen terme découlant des activités mises en oeuvre dans les plans d'action devraient s'aligner sur les résultats fédéraux.

Réponse de la gestion :

Le Ministère a déjà pris des initiatives concrètes dans le sens des recommandations 6 et 7.

Patrimoine canadien a développé un cadre de gestion et de responsabilisation pour l'ensemble des programmes en matière de langues officielles qui précise sur le plan fédéral des résultats et des indicateurs de rendement précis à atteindre au cours du prochain cycle de vie de ses programmes. Ce cadre énonce des résultats et indicateurs en matière d'éducation dans la langue de la minorité et d'apprentissage de la langue seconde. L'éducation étant une compétence exclusive des provinces et territoires, il est certain que les résultats et les indicateurs de rendement visés en matière d'éducation devront tenir compte de la situation propre à chaque



province et territoire tout en s'alignant sur les résultats fédéraux et être inscrits dans les ententes.

Dans le cadre des discussions entourant le renouvellement du Protocole et la conclusion des ententes hors Protocole, le Ministère visera à convenir avec les provinces et territoires de ces résultats ainsi que d'un nombre limité d'indicateurs de performance qui soient, dans la mesure du possible, comparables d'une juridiction à l'autre, fiables d'un point de vue méthodologique et faciles d'utilisation. Il visera à convenir également des outils à utiliser ou à développer pour en arriver à mesurer les résultats poursuivis et à déterminer les rôles et responsabilités de chaque palier de gouvernement à cet égard. Une partie seulement du processus de mesure des résultats pourra être normalisée de cette manière. La spécificité des différents systèmes d'enseignement obligera toujours le maintien de mesures particulières des résultats. Le Ministère cherchera à établir un équilibre entre ces deux approches. La conclusion du dernier Protocole avec les provinces et territoires (1998-1999 à 2002-2003) avait marqué un virage important avec l'introduction de l'approche par plan d'action. Malgré le chemin parcouru, le Ministère est conscient que des progrès peuvent encore être réalisés touchant l'identification des résultats et la façon de les mesurer.

Mentionnons que certains des résultats en matière d'éducation identifiés dans notre cadre ont été inscrits dans le Plan d'action du gouvernement fédéral pour les langues officielles. La Ministre du Patrimoine canadien les a de plus communiqué par écrit à ses vis-à-vis du Conseil des ministres de l'éducation dans une lettre en date du 27 mars 2003. Dans la même correspondance, la Ministre a en outre identifié comme une priorité le renforcement du régime d'imputabilité, tel que suggéré par la recommandation 6. Faisant référence au renouvellement prochain du Protocole, la Ministre note que « Les discussions qui s'amorcent à cet égard nous donnent une occasion unique de convenir ensemble de façons plus efficaces et accessibles de présenter aux Canadiens et aux Canadiennes le résultat de notre collaboration. Notre objectif est simple : nous voulons mieux expliquer à la population canadienne le résultat des investissements réalisés pour l'enseignement des langues officielles au pays. ».

À cet égard, nous entamons un examen des principales difficultés rencontrées au cours du dernier cycle de plans d'action et de rapports d'activités afin d'établir une stratégie qui nous permettra d'identifier et de mettre en place des mesures d'amélioration. Cette stratégie tiendra compte de la nécessité de rendre compte sur les résultats obtenus en fonction des mesures identifiées dans les plans d'action, des rôles et responsabilités de chaque partie dans cette reddition de compte et du besoin d'alléger le processus de suivi et d'obtenir les rapports en temps opportun. Les améliorations identifiées feront partie intégrante des prochaines ententes en matière d'éducation qui seront négociées avec les provinces et territoires.

*Calendrier de mise en oeuvre des recommandations 6 et 7 - Mise en oeuvre au cours des prochains 18 mois dans le cadre des discussions menant au renouvellement du Protocole d'entente avec les provinces et territoires, des ententes qui découlent du Protocole et dans le*



cadre des discussions menant à la conclusion des ententes hors Protocole découlant des Enveloppes de financement ciblées.

<b>Abréviations utilisées dans le présent rapport</b>	
ETP	Équivalence temps plein
CMEC	Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
DGPALO	Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles
PBÉL	Programme de bourses d'été de langues, incluant le volet pour francophones hors Québec (PBÉFHQ)
PIRS	Programme d'indicateurs du rendement scolaire (CMEC)
PLOE	Programme des langues officielles dans l'enseignement
PMLO	Programme des moniteurs de langues officielles
Protocole	Protocole d'entente entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux/territoriaux relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde
Provinces et territoires	NL: Terre-Neuve-et-Labrador NS: Nouvelle-Écosse QC: Québec MB: Manitoba AB: Alberta YT: Yukon NU: Nunavut PE: Île-du-Prince-Édouard NB: Nouveau-Brunswick ON: Ontario SK: Saskatchewan BC: Colombie-Britannique NT: Territoires du Nord-Ouest

*Dans le présent document, le masculin  
est utilisé à titre épique.*



## 1.0 Introduction

Créé en 1970, le Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) vise à appuyer les provinces et territoires dans leurs efforts pour promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. Par le biais d'une série d'Ententes bilatérales, le ministère du Patrimoine canadien appuie financièrement l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire dans la langue de la minorité, de même que les programmes de base et d'immersion dans la langue seconde. En outre, le PLOE appuie financièrement deux programmes distincts: le Programme des moniteurs de langues officielles (PMLO) et le Programme de bourses d'été de langues (PBÉL).

Le gouvernement du Canada s'est engagé à évaluer le PLOE avant la fin de l'exercice financier 2002-2003.<sup>1</sup> Le présent rapport constitue le rapport final de cette évaluation. Il inclut cinq sections principales:

- ▶ La section 2 présente la méthodologie retenue pour structurer l'évaluation.
- ▶ La section 3 identifie les principaux constats ayant émergé des consultations tenues dans le cadre de cette évaluation, de la revue de documents administratifs et de la revue de littérature.
- ▶ Sur la base des constats d'évaluation, la section 4 présente les principales conclusions et recommandations de l'évaluation.
- ▶ En annexe, se trouvent une description détaillée du programme, de même que l'ensemble des instruments utilisés pour les consultations.

---

<sup>1</sup>Voir les articles 9.1 et 9.2 du *Protocole d'entente entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux / territoriaux relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* (1998-1999 à 2002-2003).



## 2.0 Méthodologie

### 2.1 Les questions d'évaluation

L'évaluation du PLOE couvre une période de 10 ans, soit de 1993-1994 à 2002-2003. Elle se penchera de façon particulière sur la pertinence du programme, sur son succès par rapport aux résultats escomptés et sur sa rentabilité, tant au niveau de la conception du programme que sa structure de prestation. Le Tableau 1 présente l'ensemble des questions d'évaluation.

<b>Tableau 1: Questions d'évaluation</b>	
<b>Pertinence</b> : Est-ce que le Programme des langues officielles dans l'enseignement est toujours compatible avec les priorités du ministère du Patrimoine canadien et de l'ensemble du gouvernement et répond véritablement à un besoin réel?	
1.	Le programme LOE cadre-t-il avec les priorités du gouvernement fédéral? Répond-il aux résultats stratégiques du ministère du Patrimoine canadien?
2.	Le programme LOE existe depuis 30 ans (c.-à.-d. les Ententes fédérales-provinciales/territoriales, le Programme de bourses et le Programme des moniteurs). Est-il encore nécessaire de maintenir l'aide fédérale à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde? Pourquoi?
3.	Les Mesures spéciales constituent une enveloppe ponctuelle depuis 1993. Est-il encore nécessaire de maintenir l'aide fédérale en matière de gestion scolaire et d'enseignement postsecondaire? Pourquoi?
4.	Dans quelle mesure les activités mises en oeuvre grâce au programme LOE auraient-elles eu lieu en l'absence des fonds fédéraux?
5.	Dans quelle mesure la contribution du gouvernement du Canada à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde est-elle reconnue? Dans quelle mesure les Canadiens appuient-ils l'enseignement dans la langue de la minorité, l'enseignement de la langue seconde? Ce niveau d'appui se compare-t-il favorablement aux données antérieures?
<b>Succès</b> : Dans quelle mesure le Programme des langues officielles dans l'enseignement atteint-il les résultats qu'ils visent?	
6.	Dans quelle mesure les Ententes fédérales-provinciales et territoriales ont-elles permis un accroissement de l'appui des gouvernements provinciaux et territoriaux quant à l'offre et à la qualité de programmes et activités: - pour la langue de la minorité? - pour la langue seconde?
7.	Dans quelle mesure les Ententes fédérales-provinciales et territoriales, incluant les Mesures spéciales, ont-elles permis aux jeunes Canadiens en milieu minoritaire d'avoir accès à un enseignement de qualité dans leur langue, à tous les niveaux et de qualité équivalente à celui de la majorité?
8.	Dans quelle mesure les Ententes fédérales-provinciales et territoriales ont-elles permis aux jeunes Canadiens d'apprendre et de perfectionner leur langue seconde au cours de leurs études? De comprendre et d'apprécier la culture véhiculée par l'autre langue?
9.	Dans quelle mesure les Ententes fédérales-provinciales et territoriales ont-elles contribué au financement stable et assuré le maintien à long terme des conseils scolaires et des institutions postsecondaires francophones?



**Tableau 1: Questions d'évaluation**

10. Jusqu'à quel point les Mesures spéciales ont-elles permis un accroissement de l'appui des provinces et territoires quant à la mise en oeuvre de projets ponctuels et prioritaires: - au niveau primaire et secondaire? - au niveau postsecondaire?
11. Le Programme des bourses d'été a-t-il permis à nombre significatif de Canadiens (milliers annuellement) de suivre des cours de français ou d'anglais langue seconde - ou de français langue maternelle pour les francophones hors Québec?
12. Dans quelle mesure les participants au Programme des bourses d'été ont-ils acquis une meilleure maîtrise de leur langue seconde ou de leur langue maternelle et une meilleure appréciation de la culture véhiculée par la langue?
13. Le Programme des moniteurs a-t-il permis à un nombre significatif de jeunes Canadiens (centaines annuellement) de travailler comme moniteurs de langue seconde ou de langue maternelle?
14. Dans quelle mesure les moniteurs ont-ils contribué à la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage en mettant en valeur la langue enseignée et la culture qu'elle véhicule?
15. Dans quelle mesure les moniteurs ont-ils eu des occasions d'améliorer leur langue seconde, de mieux connaître la culture qu'elle véhicule, et de constater la diversité culturelle du Canada?
16. Les moniteurs ont-ils communiqué aux élèves l'aspect "vivant" de la langue apprise et la culture qu'elle véhicule?
17. Dans quelle mesure le Programme LOE a-t-il contribué au renforcement de la collaboration fédérale-provinciale et territoriale dans le domaine de l'enseignement des langues officielles?
18. Dans quelle mesure le Programme LOE a-t-il contribué: - à la reconnaissance, à l'appréciation et à l'utilisation des deux langues officielles? - à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire? - à l'enrichissement culturel des Canadiens? - à l'accroissement de la compétitivité et l'employabilité des Canadiens? - au renforcement de la cohésion sociale?
<b>Conception et Prestation/Rentabilité:</b> Est-ce que le Programme des langues officielles dans l'enseignement utilise les moyens les plus appropriés et les plus efficaces pour atteindre les résultats escomptés et ce, sans effets indésirables? Y aurait-il lieu d'envisager d'autres modes de conception et d'exécution?
19. Les diverses sources de données et de rapports obtenus des provinces/territoires permettent-elles de faire un suivi adéquat du Programme? Y a-t-il des alternatives?
20. Les mécanismes de prestation utilisés sont-ils efficaces? Les modalités administratives sont-elles appropriées? La répartition du financement est-elle appropriée? Existe-t-il des alternatives?
21. Le Programme tel que conçu a-t-il des lacunes (eg., Domaines d'intervention)? Y a-t-il des besoins importants auxquels ce Programme ne répond pas? Lesquels et pourquoi?
22. Le Programme a-t-il eu des impacts imprévus, positifs ou négatifs, non anticipés pour les provinces et territoires, et/ou sur la clientèle visée?



## 2.2 Les méthodes de recherche

Le Tableau 2 décrit les méthodes de recherche utilisées pour aborder les questions d'évaluation.

<b>Méthodes</b>	<b>Sources de données</b>													
Revue de documents administratifs	Plusieurs données décrivant les activités initiées par le biais du PLOE et les ressources financières allouées par juridiction et par catégorie d'activités se retrouvent à l'intérieur d'une série de documents administratifs (Protocoles, Ententes bilatérales, rapports d'activités, etc.). Ces documents ont été revus et analysés et cette information se retrouve dans chaque rapport provincial ou territorial, ainsi que dans le présent rapport final.													
Revue de littérature	L'apprentissage de la langue seconde et de la langue première dans un contexte minoritaire sont des sujets qui ont été explorés dans plusieurs ouvrages ou articles. L'évaluation du PLOE inclut une revue de cette littérature. Cette étape fait l'objet d'un rapport distinct, bien que les principaux constats de cette revue soient aussi inclus dans le présent rapport.													
Entrevues	Des entrevues ont été organisées auprès d'intervenants dans l'ensemble des 10 provinces et trois territoires, du gouvernement fédéral et du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. Au total, 128 entrevues ont été complétées. La très grande majorité de ces entrevues ont été réalisées lors des visites-terrains effectuées dans l'ensemble des juridictions, à l'exception du Nunavut où les consultations se sont déroulées par le biais d'entrevues téléphoniques.													
	Les entrevues au palier national se sont déroulées auprès de représentants du ministère du Patrimoine canadien impliqués dans le PLOE (gestion, secteur des politiques et secteur des opérations). Au total, 15 intervenants ont été consultés. En outre, 2 intervenants du CMEC ont été consultés.													
	Au niveau des provinces et territoires, un total de 111 intervenants ont été consultés. La répartition de entrevues par juridiction est la suivante:													
	<b>Catégories</b>	<b>NL</b>	<b>PE</b>	<b>NB</b>	<b>NS</b>	<b>QC</b>	<b>ON</b>	<b>MB</b>	<b>SK</b>	<b>AB</b>	<b>BC</b>	<b>TN</b>	<b>YT</b>	<b>NV</b>
	Ministère de l'Éducation	3	2	9	9	6	9	3	4	3	3	3	1	1
	Conseil scolaire de la majorité	2	n/a	5	3	0	1	1	2	4	4	1	n/a	n/a
Conseil scolaire de la minorité	2	2	1	1	4	3	2	2	2	3	2	1	1	
Institutions postsec.	n/a	n/a	1	2	0	1	1	0	1	n/a	n/a	n/a	n/a	
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	



Tableau 2: Méthodes de recherche	
Méthodes	Sources de données
Groupes-témoins	<p>Un total de six groupes-témoins impliquant des étudiants de 11e et 12e année ont été animés dans six juridictions. La moitié de ces groupes-témoins a impliqué des élèves inscrits à un programme de français langue maternelle, alors que l'autre moitié a impliqué des élèves inscrits à des cours de base de français langue seconde. La répartition des groupes est la suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Français langue maternelle: NB, ON et YT</li> <li>▸ Français langue seconde: MB, AL et CB</li> </ul> <p>L'accès aux élèves pour les fins des groupes-témoins a été discuté auprès des provinces et conseils scolaires visés. Chaque province était libre de participer ou non à cette étape de la consultation.</p>
Sondages	<p>Quatre sondages ont été réalisés pour les fins de cette évaluation:</p> <p><b>Participants au Programme des moniteurs de langues officielles (PMLO)</b> Type: sondage téléphonique Sondages complétés: 302</p> <p><b>Participants au Programme de bourses d'été de langues (PBÉL)</b> Type: sondage téléphonique Sondages complétés: 301</p> <p><b>Institutions ayant participé au PMLO (en accueillant des moniteurs)</b> Type: sondage écrit Sondages complétés: 26</p> <p><b>Organismes communautaires</b> Type: sondage écrit Sondages complétés: 43</p>

### 2.3 Résultats escomptés du programme

Une évaluation de programme est largement guidée par les résultats escomptés du programme sous étude. Dans le cas présent, il est important de souligner qu'à l'origine, le gouvernement fédéral n'avait pas identifié des résultats précis pour chaque composante du PLOE (accompagnés d'indicateurs de performance). Dans ce contexte, une série de résultats escomptés ont été articulés en préparation à la présente évaluation et ont été communiqués aux partenaires provinciaux et territoriaux. Le Tableau 3 présente ces résultats.





<b>Tableau 3: Résultats escomptés du PLOE</b>	
<b>Ententes fédérales-provinciales/territoriales</b>	
Résultats immédiats	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Accroissement de l'appui des provinces et territoires quant à l'offre et la qualité des programmes et des activités</li> </ul>
Résultats intermédiaires	<p>Langue de la minorité:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Les jeunes Canadiens vivant en milieu minoritaire ont un accès à un enseignement de qualité dans leur langue, à tous les niveaux</li> <li>▸ Le système d'enseignement de la minorité est de qualité équivalente à celui de la majorité et tient compte des défis particuliers de l'enseignement en milieu minoritaire</li> <li>▸ Financement stable et développement à long terme des conseils scolaires et des institutions postsecondaires</li> </ul> <p>Langue seconde:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Les jeunes Canadiens ont la possibilité d'apprendre et de perfectionner leur langue seconde au cours de leurs études</li> <li>▸ Les jeunes Canadiens connaissent et apprécient la culture que véhicule leur langue seconde</li> </ul>
<b>Mesures spéciales</b>	
Résultats immédiats	<p>Accroissement de l'appui des P/T et mise en oeuvre d'initiatives ou de projets ponctuels et prioritaires au:</p> <p>Niveau primaire et secondaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Initiatives et projets visant à améliorer la qualité de l'enseignement dans la langue de la minorité et à assurer la poursuite de la gestion scolaire francophone</li> </ul> <p>Niveau postsecondaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Développement et consolidation de l'enseignement postsecondaire en français et amélioration de son accès</li> </ul>
Résultats intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Le système d'enseignement de la minorité est de qualité comparable à celui de la majorité et tient compte des défis particuliers de l'enseignement en milieu minoritaire</li> </ul>
<b>Programme de bourses d'été (PBÉL)</b>	
Résultats immédiats	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ L'appui fédéral permet à environ 7000 jeunes Canadiens de suivre des sessions de français ou d'anglais langue seconde ou de français langue maternelle pour les francophones hors Québec</li> </ul>
Résultats intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Les récipiendaires de bourses ont une meilleure maîtrise de leur langue seconde ou de leur langue maternelle dans le cas des francophones hors Québec</li> <li>▸ Les récipiendaires de bourses ont une meilleure connaissance et une meilleure appréciation de la culture véhiculée par la langue apprise</li> </ul>
<b>Programme des moniteurs (PMLO)</b>	
Résultats immédiats	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ L'appui fédéral permet à environ 900 Canadiens de travailler comme moniteurs de langue seconde ou de langue maternelle auprès d'un enseignant</li> </ul>
Résultats intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Les moniteurs contribuent à la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage en mettant en valeur la langue enseignée et la culture qu'elle véhicule</li> <li>▸ Les moniteurs ont des occasions d'améliorer leur langue seconde, de mieux connaître la culture qu'elle véhicule et de constater la diversité culturelle du Canada</li> <li>▸ Les élèves acquièrent une nouvelle compréhension des aspects "vivants" de la langue apprise et de la culture qu'elle véhicule.</li> </ul>



<b>Tableau 3: Résultats escomptés du PLOE</b>	
<b>Collaboration inter-gouvernementale</b>	
Résultats intermédiaires	▸ Renforcement de la collaboration fédérale-provinciale/territoriale dans le domaine de l'enseignement des langues officielles
<b>Résultats finaux pour toutes les composantes du PLOE</b>	
Résultats finaux	Les quatre volets du PLOE contribuent: <ul style="list-style-type: none"><li>▸ à la reconnaissance, à l'appréciation et à l'utilisation des deux langues officielles</li><li>▸ à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire</li><li>▸ à l'enrichissement culturel des Canadiens</li><li>▸ à l'accroissement de la compétitivité et l'employabilité des Canadiens</li><li>▸ au renforcement de la cohésion sociale</li></ul>

Afin de faciliter la compréhension du contexte plus général entourant ces résultats escomptés, une description détaillée du PLOE est incluse à l'Annexe A du présent rapport.



### 3.0 Constats d'évaluation

Les différentes méthodes de recherche retenues dans le cadre de la présente évaluation ont permis de recueillir plusieurs constats et observations touchant le PLOE. Le but de la présente section est de résumer cette information. L'information est structurée sur la base des questions d'évaluation énumérées au Tableau 1, à la page 2.

#### 3.1 Pertinence et justification du Programme

Cette section vise à déterminer dans quelle mesure le PLOE est toujours compatible avec les priorités du ministère du Patrimoine canadien et de l'ensemble du gouvernement fédéral et s'il s'agit d'un programme qui répond à un besoin réel.

##### 3.1.1 Priorités et résultats stratégiques

L'évaluation indique que le PLOE cadre avec les priorités établies par le gouvernement fédéral. Lors de son Discours du Trône livré en septembre 2002, le gouvernement fédéral a manifesté son intention de redonner un nouvel élan à sa politique sur les langues officielles, incluant l'objectif de *“doubler d'ici dix ans le nombre de diplômés des écoles secondaires ayant une connaissance fonctionnelle du français et de l'anglais.”*<sup>2</sup> Donnant suite à cet engagement, le gouvernement fédéral a déposé, en mars 2003, son Plan d'action pour les langues officielles, qui prévoit un investissement de 751,3 millions \$ sur cinq ans dont la moitié sera consacrée aux langues officielles dans l'enseignement (voir Tableau 6, à la page 20 de l'Annexe A). Le PLOE étant, de loin, le moyen le plus important à la disposition du gouvernement fédéral pour intervenir au niveau des langues officielles dans l'enseignement, ce programme a donc pris une importance politique considérable au cours des derniers mois.

En ce qui a trait plus spécifiquement au ministère du Patrimoine canadien, le PLOE demeure aussi un programme pertinent pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques. La mission principale du Ministère vise à bâtir un *“Canada plus cohésif et créatif”*.<sup>3</sup> À cette fin, le Ministère s'est fixé quatre objectifs stratégiques. Le PLOE contribue à deux de ces objectifs soit : *“En relation les uns avec les autres”* qui vise à multiplier et à raffermir les liens entre les Canadiens et à approfondir la compréhension entre les diverses collectivités; et *“Citoyenneté active et participation communautaire”*<sup>4</sup> qui vise à promouvoir la compréhension des droits et des

---

<sup>2</sup>Canada. (2002). *Le Canada que l'on veut. Discours du trône ouvrant la 2e session de la 37e législature du Canada*. Ottawa. 30 septembre.

<sup>3</sup>Ministère du Patrimoine canadien. (2002). *Cadre stratégique du Ministère du Patrimoine canadien*. Ottawa.

<sup>4</sup> Ibid.



responsabilités qui se rattachent à la citoyenneté partagée et à favoriser des occasions de participer à la vie en société au Canada.

Dans une perspective plus historique, les consultations ont indiqué que la pertinence du PLOE a évolué depuis sa création en 1970. Cette période avait été marquée par l'adoption, en 1969, de la première *Loi sur les langues officielles*, un volet central de la politique linguistique du gouvernement fédéral de l'époque. Il n'existait alors aucune obligation formelle (encore moins constitutionnelle) pour les gouvernements provinciaux/territoriaux d'offrir l'enseignement dans la langue de la minorité ou l'enseignement de la langue seconde. Pour rendre cette politique linguistique cohérente, le gouvernement fédéral avait jugé qu'au statut officiel des langues française et anglaise devaient s'ajouter des interventions permettant aux Canadiens d'être éduqués dans leur langue maternelle partout au pays et d'avoir l'opportunité d'apprendre leur deuxième langue officielle. Ainsi, était né le PLOE, dont l'objet premier était de servir d'incitatif pour encourager les provinces et territoires - détenant une juridiction exclusive dans le domaine de l'éducation - à offrir l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde.

Trois décennies plus tard, le paysage législatif et politique a changé. En 1982, la *Charte canadienne des droits et libertés* a établi, à son article 23, un droit constitutionnel pour les minorités de langue officielle de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans leur langue maternelle. Cette garantie constitutionnelle comprend en outre le droit de faire instruire ces enfants "*dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés par les fonds publics.*"<sup>5</sup> En 1988, la nouvelle Loi sur les langues officielles est venue élargissait l'appui du gouvernement aux langues officielles. En vertu de la nouvelle Loi, la ministre du Patrimoine canadien a le mandat de promouvoir le français et l'anglais dans la société canadienne et de favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada. La Loi engage spécifiquement la Ministre à aider les gouvernements des provinces et territoires pour "permettre aux communautés de langue officielle en situation minoritaire de recevoir leur instruction dans leur propre langue" et pour "donner à tous les possibilité d'apprendre le français et l'anglais". La Ministre réalise ce mandat par le biais, notamment, du Programme des langues officielles dans l'enseignement.

En 1990, la Cour suprême du Canada a confirmé que les garanties conférées aux minorités de langue officielle par l'article 23 de la Charte incluait le droit, pour les minorités, de gérer les *établissements d'enseignement de la minorité linguistique*<sup>6</sup>. La décennie 1990 aura en conséquence été marquée par l'établissement de structures de gestion scolaire pour l'instruction en langue minoritaire, structures alors inexistantes dans la majorité des provinces et territoires.

---

<sup>5</sup>Voir le paragraphe 23 (3) b) de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

<sup>6</sup> *Mahé c. Alberta* [1990] 1 R.C.S. 342.



Plusieurs répondants lors des consultations ont souligné que ces développements avaient un impact sur la pertinence du PLOE. On se retrouve aujourd'hui dans un contexte où les provinces et territoires ont une obligation formelle et constitutionnelle d'offrir aux minorités de langue officielle un système d'éducation dans leur langue maternelle aux niveaux primaire et secondaire. Cependant, il n'existe toujours pas d'obligation pour les provinces et territoires d'offrir des cours de français ou d'anglais langue seconde. Ce nouveau contexte force donc le gouvernement fédéral à positionner le PLOE différemment:

► ***Langue minoritaire***

La vitalité des communautés de langue officielle demeure un objectif largement soutenu par le gouvernement fédéral.<sup>7</sup> L'existence d'une obligation constitutionnelle pour les provinces et territoires d'offrir une éducation en langue minoritaire ne devrait pas, aux dires des répondants, mener à un retrait complet du gouvernement fédéral de ce domaine. Plusieurs répondants ont cependant noté que le gouvernement fédéral aurait avantage à poursuivre des objectifs précis dans ce domaine. Ainsi, la pertinence de l'intervention fédérale se situerait largement au niveau de l'appui dans des domaines d'intervention connexes ou complémentaires à l'organisation d'un curriculum en langue minoritaire. Ainsi, plusieurs intervenants ont parlé d'intervention fédérale dans des domaines tels que la re francisation, l'animation culturelle, de même que le recrutement et la rétention des élèves.

Les consultations ont aussi fait ressortir la pertinence, pour le gouvernement fédéral, d'offrir des incitatifs dans des domaines d'enseignement non couverts (directement du moins) par les protections constitutionnelles actuellement en place. Ainsi, une intervention fédérale-provinciale/territoriale concertée dans les domaines du préscolaire et du postsecondaire peut jouer un rôle largement complémentaire aux initiatives liées à l'article 23 de la *Charte*.

► ***Langue seconde***

L'absence de garantie constitutionnelle dans ce domaine donne à l'intervention fédérale une pertinence de même nature que celle que l'on retrouvait au moment où le PLOE a vu le jour. Il s'agit toujours d'offrir un incitatif pour encourager les provinces/territoires à offrir ce type d'enseignement. Les consultations indiquent cependant que les

---

<sup>7</sup>Voir, en particulier, la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* où le gouvernement fédéral s'engage à soutenir l'épanouissement et le développement des communautés de langue officielle.



fondements de cet incitatif ont évolué. Les répondants du ministère du Patrimoine canadien ont indiqué que, si cet incitatif servait toujours à appuyer l'objectif de cohésion sociale, il visait aussi des objectifs liés à la qualité générale de l'éducation offerte au Canada et à la compétitivité des Canadiens dans le monde.

De façon plus générale, l'intervention fédérale par le biais du PLOE consolide, aux dires des répondants, la valeur accordée aux langues officielles du Canada. Cette intervention rappelle l'importance politique qu'accorde le gouvernement du Canada aux langues officielles et permet aux gouvernements provinciaux et territoriaux d'ancrer leurs initiatives dans un contexte qui dépasse leur propre juridiction. Cela est particulièrement important, selon les répondants, dans les juridictions où la langue officielle minoritaire n'est pas, numériquement, la deuxième plus importante langue parlée.

### **3.1.2 Bien-fondé du PLOE**

Le PLOE inclut plusieurs mécanismes appuyant l'enseignement dans la langue minoritaire et l'enseignement de la langue seconde (voir la Figure 17 à la page 1 de l'Annexe A), . L'évaluation examine dans quelle mesure chacun de ces mécanismes est encore nécessaire. En outre, l'évaluation examine dans quelle mesure les activités appuyées par le PLOE auraient pu être réalisées en l'absence du programme.

#### ***Pour l'enseignement dans la langue de la minorité***

Les données ayant émané des consultations auprès de représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des conseils scolaires minoritaires et des organismes communautaires convergent toutes vers la même conclusion: même après 30 ans, l'appui fédéral demeure pertinent pour l'enseignement en langue minoritaire.

Au niveau des moyens d'intervention, il faut distinguer les activités financées par les Ententes bilatérales (plans d'action), de celles financées par les Ententes spéciales (gestion scolaire et éducation postsecondaire).

Les Ententes bilatérales visent essentiellement à permettre au gouvernement fédéral, de contribuer à ce que l'on appelle les "coûts supplémentaires" liés à l'enseignement dans la langue de la minorité. Actuellement, ces fonds financent en grande partie quatre domaines d'activités décrits au Tableau 4:



Tableau 4: Financement de base pour l'enseignement en langue minoritaire	
Catégories	Description
Appui et administration de l'enseignement	Ces fonds contribuent normalement au financement de base des conseils scolaires et au financement des opérations du ministère de l'Éducation (secteur de l'enseignement en langue minoritaire).
Développement de programmes	Ces fonds servent normalement à appuyer financièrement le développement et la mise à jour des programmes d'études en langue minoritaire. Ces fonds sont souvent liés à des activités à l'intérieur des ministères de l'Éducation.
Formation des enseignants	Ces fonds servent normalement à financer des stages et programmes de formation pour les enseignants oeuvrant en milieu minoritaire.
Appui aux étudiants	Ces fonds servent normalement à financer des programmes traitant de besoins propres à une clientèle minoritaire (souvent liés à l'actualisation linguistique ou aux activités culturelles).

Source: Article 4.1 des Ententes bilatérales. Voir chaque plan d'action pour une description détaillée des activités.

Ce type d'activités n'est pas de nature temporaire. Il s'agit d'activités éminemment intégrées au fonctionnement normal d'un conseil scolaire oeuvrant en situation minoritaire. Certains répondants consultés ont noté que ce type d'activités étant clairement lié à la mise en oeuvre de l'article 23 de la *Charte*, il revenait aux provinces et territoires d'assumer, en totalité, ces coûts. D'autres ont mis en doute la capacité ou la volonté de certains gouvernements provinciaux ou territoriaux de financer convenablement ces coûts supplémentaires. Ils craignent que, sans l'intervention fédérale, les conseils scolaires soient incapables d'offrir une éducation de qualité comparable à celle de la majorité, ce qui minerait à long terme la survie de l'éducation en langue minoritaire.

Les consultations indiquent qu'il y a une attente très nette, de la part des gouvernements provinciaux/territoriaux et des conseils scolaires de la minorité, que le gouvernement fédéral maintiendra son appui financier aux types d'activités décrits au Tableau 4. Les répondants du gouvernement fédéral sont conscients de ces attentes et tendent à penser qu'un retrait fédéral à ce niveau aurait un impact négatif.

Les Ententes spéciales sont des interventions qui se veulent clairement de nature ponctuelle. Elles ont, à ce jour, servi à appuyer la mise en oeuvre de la gestion scolaire et l'éducation postsecondaire en français. L'ensemble des provinces et territoires, à l'exception du Québec, ont signé des Ententes spéciales avec le gouvernement fédéral (voir le Tableau 3 à la page 8 de l'Annexe A). La question est maintenant de savoir si ce type d'ententes est toujours nécessaire dans le contexte actuel. À cet égard, les consultations font ressortir deux points principaux:

- D'une part, plusieurs répondants estiment que la mise en oeuvre de la gestion scolaire est un domaine où des progrès notables ont été réalisés au cours de la dernière décennie, mais où les besoins demeurent importants. Plusieurs conseils scolaires sont toujours en phase d'implantation et de consolidation. Il en va de même de plusieurs programmes postsecondaires offerts dans la langue de la minorité. Par conséquent, les



intervenants consultés sont unanimes à penser que ces domaines nécessitent des investissements importants et, dans une certaine mesure, continus. Cette perception est largement partagée entre les gouvernements provinciaux et territoriaux, les conseils scolaires minoritaires et les organismes communautaires consultés.

- ▶ D'autre part, d'autres répondants estiment que la formule des Ententes spéciales devrait être élargie, de façon à pouvoir couvrir des domaines autres que la gestion scolaire et l'éducation postsecondaire en français. Tel que souligné à la section 3.1.1, le gouvernement fédéral aimerait pouvoir cibler son intervention dans des domaines connexes ou complémentaires tels que le préscolaire, les initiatives de recrutement et de rétention d'élèves, les initiatives touchant la qualité de l'éducation ou l'accès à des études postsecondaires en anglais. Certains répondants sont d'avis que les Ententes spéciales devraient être utilisées à cette fin.

Ces deux perspectives quant aux Ententes spéciales laissent présager qu'il s'agit d'un type d'investissement qui est appelé à demeurer. Ainsi, si les projets appuyés par les Ententes spéciales sont de nature ponctuelle, le mécanisme semble, quant à lui, appelé à devenir une composante permanente du PLOE.

### ***Pour l'enseignement de la langue seconde***

Tout comme dans le cas de l'enseignement en langue minoritaire, l'opinion des répondants consultés pointe vers une conclusion: l'intervention fédérale pour l'enseignement de la langue seconde est toujours souhaitable. La prestation de ce type de programme exige des ressources adaptées, des enseignants avec un profil de compétences spécialisé et de la formation sur mesure. La contribution fédérale à ces coûts supplémentaires est jugée comme étant essentielle.

Plusieurs répondants ont souligné l'importance d'avoir une stratégie concertée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux/territoriaux pour redonner une nouvelle vigueur à l'enseignement de la langue seconde. Aux dires de plusieurs, la réduction du financement global du PLOE dans les années 1990 (voir la Figure 22 à la page 15 de l'Annexe A) est survenue à une époque où le dossier de l'éducation en langue minoritaire occupait une place prépondérante dans l'agenda politique. Cela aurait eu pour effet de réduire de façon significative les ressources dévolues à l'apprentissage de la langue seconde, faisant de l'enseignement de la langue seconde le "parent pauvre" du PLOE.

Le financement fédéral pour les programmes d'études en langue seconde provient uniquement du Protocole, puisqu'il n'existe aucune Entente spéciale qui traite de la langue seconde. Ainsi, le financement de base et les contributions supplémentaires servent à contribuer aux coûts supplémentaires liés à ces programmes. On doit noter que les activités visées par la contribution fédérale sont les mêmes que celles décrites au Tableau 4 (page 12): appui et administration de





l'enseignement, développement de programmes, formation des enseignants et appui aux étudiants. À cela s'ajoute le financement accordé par le gouvernement fédéral aux programmes de bourses (PBÉL) et moniteurs (PMLO).

Si l'appui fédéral demeure très largement souhaité, plusieurs répondants estiment que l'ensemble des intervenants dans ce dossier devraient profiter du prochain Protocole pour revoir la structure de base de l'enseignement de la langue seconde. Les programmes d'immersion demeurent populaires, mais la capacité des provinces et territoires d'offrir ce type d'enseignement est limitée, particulièrement dans les régions éloignées où la masse critique et le nombre d'enseignants qualifiés posent problème.

Ainsi, la majorité des étudiants se retrouve toujours dans les programmes de langue seconde de base. Aux dires de plusieurs répondants, ces programmes donnent des résultats mitigés et il est peu probable qu'ils contribuent à l'objectif fédéral d'augmenter le nombre d'étudiants qui sont fonctionnels dans les deux langues officielles. C'est pour cette raison, entre autres, que l'on retrouve des projets pilotes de français ou d'anglais *intensif* dans certaines provinces telles qu'à Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec et en Saskatchewan.

Plusieurs intervenants ont souhaité que les gouvernements se concertent afin de développer des outils qui permettraient de mieux mesurer, à l'échelle nationale, les résultats d'apprentissage de la langue seconde. À une époque où la gestion des programmes publics est axée sur l'atteinte de résultats mesurables, il existe peu d'outils qui permettent de mesurer systématiquement la capacité des élèves de communiquer dans leur deuxième langue officielle et les outils qui existent varient d'une juridiction à l'autre.

De façon plus générale, les consultations ont porté sur le rôle que jouent les programmes de langue seconde au niveau de la cohésion sociale. La société canadienne ayant un caractère de plus en plus multiculturel, il importe de consolider la présence des deux langues officielles et de donner davantage d'occasions aux Canadiens d'utiliser le français et l'anglais.

Notons finalement qu'il y avait unanimité chez les répondants en ce qui a trait au bien-fondé du financement fédéral pour les programmes de bourses (PBÉL) et de moniteurs (PMLO). Aux dires des répondants, ces programmes permettent de favoriser l'apprentissage de la langue seconde et des aspects culturels qui s'y rattachent, jouant un rôle complémentaire aux programmes d'enseignement régulier de langue seconde. En outre, plusieurs répondants de conseils scolaires ont noté que le programme de moniteurs (PMLO) avait contribué à recruter de nouveaux enseignants.



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Canada

*Probabilité de mise en oeuvre*

De façon unanime, les répondants estiment que le dossier de l'enseignement en langue minoritaire et l'enseignement de la langue seconde n'aurait pas progressé au même rythme sans



la contribution fédérale. S'il est difficile, voire impossible, de mesurer précisément l'impact qu'a pu avoir la contribution fédérale, les répondants l'ont généralement qualifié de significatif.

Au niveau de la langue de la minorité, le PLOE a facilité la mise en oeuvre d'une protection constitutionnelle qui visait directement un champ de compétence provinciale/territoriale, mais qui contribuait aussi directement aux objectifs fédéraux en matière de langues officielles. Au niveau de la langue seconde, la contribution fédérale a donné à l'enseignement de la langue seconde un profil plus important et a contribué à rendre ces programmes disponibles dans l'ensemble des juridictions.

### 3.1.3 Appui et reconnaissance de la contribution fédérale

L'évaluation a cherché à savoir dans quelle mesure la contribution fédérale à l'éducation en langue minoritaire et à l'enseignement de la langue seconde était reconnue par la population canadienne. Il s'agissait entre autres d'examiner le niveau d'appui de la population pour ce type d'intervention fédérale.

L'examen de ces questions s'est largement fait par le biais d'un sondage d'opinion effectué pour le compte du ministère du Patrimoine canadien sur les perceptions des Canadiens par rapport aux langues officielles.<sup>8</sup> Une des particularités du sondage est qu'il permet de distinguer les opinions émises par les répondants vivant en situation minoritaire de celles émises par des répondants vivant en situation majoritaire.

Tel que l'illustre la Figure 1, les Canadiens tendent à être modérément familiers avec l'appui fédéral à l'éducation en langue minoritaire. Les répondants appartenant à des minorités de langue officielle étaient logiquement plus familiers avec ces programmes, particulièrement dans la région des provinces atlantiques.

La figure 2 présente les données applicables aux programmes de français ou d'anglais langue seconde. Encore ici, le niveau de connaissance qu'ont les répondants de l'intervention fédérale dans ce domaine est modéré, si situant à environ 50 pour cent.

Le sondage a aussi cherché à connaître le niveau d'appui que les Canadiens manifestent à l'endroit d'une intervention telle que le PLOE. D'abord, au niveau de l'utilisation de programmes fédéraux pour appuyer l'éducation en langue minoritaire, il existe une différence significative entre les perceptions des membres des minorités linguistiques et celles des groupes majoritaires. Sur une échelle croissante de 0 à 10, les répondants appartenant aux minorités linguistiques ont manifesté un taux de support élevé, si situant entre 8 et 9 points à travers le

---

<sup>8</sup>Voir Patrimoine canadien. (2003). *Les attitudes et les perspectives envers les langues officielles du Canada*. Ottawa.



pays. Quant aux répondants appartenant aux groupes linguistiques majoritaires, ils ont manifesté un taux d'appui modéré, se situant entre 7 et 8 points à travers le pays.

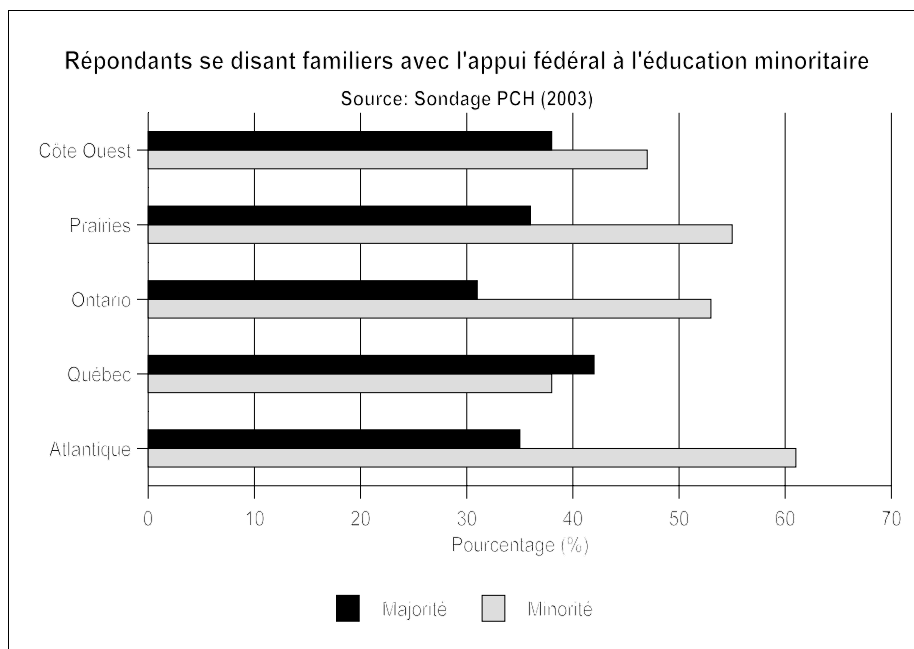


Figure 1

Le portrait est largement semblable en ce qui a trait à l'appui que les Canadiens manifestent à l'endroit des programmes fédéraux d'appui aux programmes de français et d'anglais langue seconde. Les répondants appartenant aux groupes minoritaires ont manifesté un appui se situant entre 8 et 9 points et les répondants des groupes majoritaires ont manifesté un taux de support se situant entre 5.5 (dans les Prairies) et 7.3 (au Québec).

Le sondage a aussi exploré l'évolution des perceptions des Canadiens sur une période de cinq ans. Le gouvernement fédéral est-il, aujourd'hui, plus impliqué dans les domaines de l'éducation en langue minoritaire et de l'enseignement de la langue seconde qu'il y a cinq ans? À cette question, les réponses varient substantiellement entre les différentes régions du pays. Plus de la moitié des répondants des provinces atlantiques estiment que le gouvernement fédéral est plus actif dans ces domaines, alors que ce taux chute au niveau du quart ou du tiers des répondants dans les autres régions.

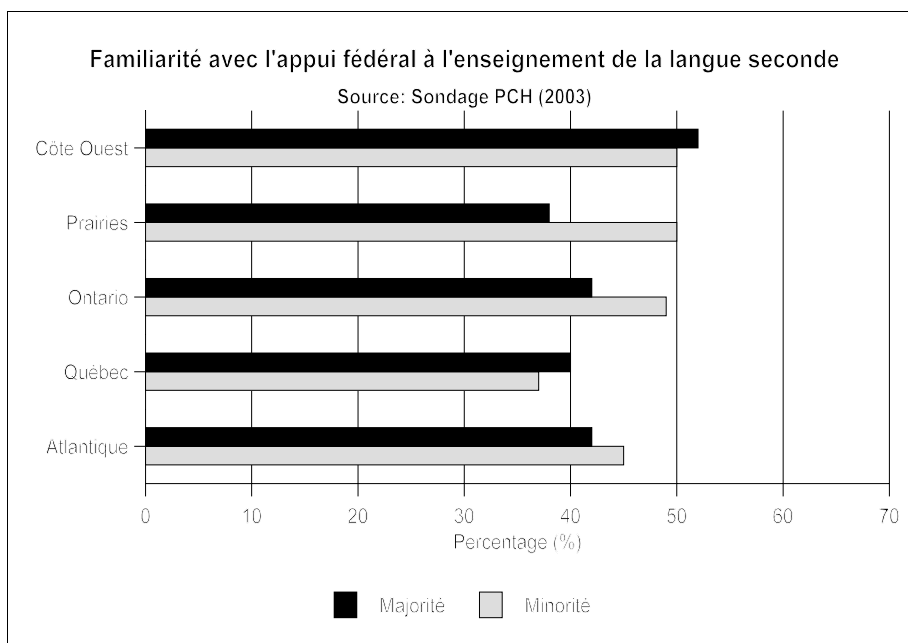


Figure 2

## 3.2 Succès du Programme

Cette section évalue dans quelle mesure le PLOE a atteint ses résultats visés, autant au niveau de la langue minoritaire que la langue seconde, tel qu'énoncé au Tableau 3 (page 6).

### 3.2.1 L'offre et la qualité des programmes

L'une des questions à la base de l'évaluation du succès du PLOE est celle de savoir dans quelle mesure ce programme a permis d'accroître l'offre (et donc l'accès) et la qualité des programmes pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de langue seconde.

#### *Les programmes de langue seconde*

On doit souligner, d'entrée de jeu, qu'il existe peu de données qui permettent d'évaluer avec certitude l'amélioration ou la détérioration de l'offre et de la qualité des programmes de langue seconde au Canada et surtout, d'expliquer les fluctuations à cet égard. Plusieurs facteurs doivent être considérés:

- Il existe d'abord une différence importante entre les programmes de langue seconde de base et ceux d'immersion. Le premier est souvent



obligatoire (pour certaines années des cycles primaire et secondaire), alors que le deuxième est toujours optionnel. Notons à cet égard que les règles touchant l'obligation pour les élèves de suivre un cours de langue seconde de base varient énormément à travers le pays. Alors que le Nouveau-Brunswick rend ce type de cours obligatoire de la 1e à la 10e année, l'Alberta le rend optionnel pour toutes les années des cycles primaire et secondaire. Les autres juridictions se situent normalement entre les deux.

- ▶ La question de déterminer si un programme d'immersion devrait ou non être offert revient normalement à chaque conseil scolaire. Cette décision est basée sur la demande exprimée par les parents pour ce type d'enseignement et les moyens financiers dont dispose le conseil scolaire. Plusieurs scénarios découlent de cette dynamique. Certaines régions peuvent connaître une chute au niveau de la demande pour un programme d'immersion, ce qui entraînera une diminution de nombre de programmes offerts dans la province ou territoire. D'un autre côté, il peut y avoir une baisse au niveau des ressources financières disponibles pour les programmes d'immersion, ce qui entraînera un gel des programmes en place, ou même une diminution de ces programmes.
- ▶ L'indicateur le plus déterminant afin d'évaluer la *qualité* d'un programme de langue seconde est logiquement la capacité des étudiants de maîtriser cette langue seconde. Or, les consultations ont confirmé qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'outil qui permette de mesurer de façon consistante à travers le pays la maîtrise de la langue seconde par les élèves à la fin de leur programme de langue seconde de base ou d'immersion. Si le Nouveau-Brunswick a un système d'évaluation de la capacité des élèves à la fin du cycle secondaire, il s'agit d'une situation largement exceptionnelle. La plupart des provinces et territoires n'évaluent pas le niveau de maîtrise de la langue seconde par leurs élèves à la fin de leurs études.

Tenant en ligne de compte ces facteurs, nous pouvons tout de même examiner les fluctuations au niveau du nombre d'élèves qui participent à des programmes de langue seconde. Le Tableau 5 présente un portrait des effectifs à travers le pays, en 2001-2002.



**Tableau 5: Effectifs des programmes de langue seconde (2001-2002)<sup>1</sup>**

	Effectif scolaire total	Langue seconde (base)		Immersion		Total (langue seconde)	
		% <sup>2</sup>	n	% <sup>2</sup>	n	% <sup>2</sup>	n
NL	87 781	51,9%	45 574	5,0%	4 425	57,0%	49 999
PE	23 642	45,8%	10 825	14,3%	3 386	60,1%	14 211
NS	155 753	47,1%	73 371	7,7%	11 967	54,8%	85 338
NB	125 702	38,9%	48 903	16,8%	21 067	55,7%	69 970
QC	986 989	57,1%	563 690	0,0%	0 <sup>3</sup>	57,1%	563 690
ON	2 144 520	47,6%	1 020 020	7,7%	165 939	55,3%	1 185 959
MB	195 254	38,1%	74 390	9,0%	17 602	47,1%	91 992
SK	186 306	44,2%	82 307	4,7%	8 746	48,9%	91 053
AB	548 128	22,4%	122 844	4,8%	26 313	27,2%	149 157
BC	614 634	40,3%	247 545	4,8%	29 662	45,1%	277 207
NT <sup>4</sup>	19 365	15,2%	2 951	3,2%	629	18,5%	3 580
YT	5 793	54,2%	3 141	5,6%	327	59,9%	3 468
CDA	5 093 858	45,1%	2 295 561	5,7%	290 063	50,8%	2 585 624

<sup>1</sup> Ces données constituent une estimation  
<sup>2</sup> Il s'agit du pourcentage des élèves inscrits par rapport à l'effectif scolaire total  
<sup>3</sup> Il n'existe pas de programme d'immersion d'anglais langue seconde au Québec  
<sup>4</sup> Les données pour le Nunavut sont incluses dans celles pour les Territoires du Nord-Ouest

Source: Statistique Canada

On note donc qu'en 2001-2002, environ 50 pour cent des effectifs scolaires totaux au pays étaient inscrits à un programme de langue seconde (de base ou d'immersion). À l'extérieur du Québec, on comptait 290 063 étudiants inscrits au programme d'immersion. Plus de la moitié (57%) des élèves en immersion se retrouvent en Ontario, alors que 29 pour cent se retrouvent dans l'Ouest et le Nord et 14 pour cent se retrouvent dans les provinces de l'Atlantique.

Sur une période de dix ans, on note une fluctuation significative des inscriptions aux cours de langue seconde (de base et d'immersion). L'analyse de ces changements doit cependant tenir compte de la fluctuation au niveau de l'ensemble de l'effectif scolaire d'une province ou d'un territoire donné. La Figure 3 (page 21) trace un portrait de ces fluctuations entre 1992 et 2001:

- ▶ Dans les provinces de l'Atlantique, on note une décroissance systématique de l'effectif scolaire total (niveaux primaire et secondaire). Cette décroissance contribue probablement à la décroissance du nombre d'élèves inscrits au programme de langue seconde de base (*Core French*). À l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, on note cependant un croissance importante du nombre d'élèves inscrits au programme d'immersion, s'établissant à près de 50 pour cent dans le cas de la Nouvelle-Écosse. Cette croissance marquée de l'immersion pourrait



Patrimoine  
canadien

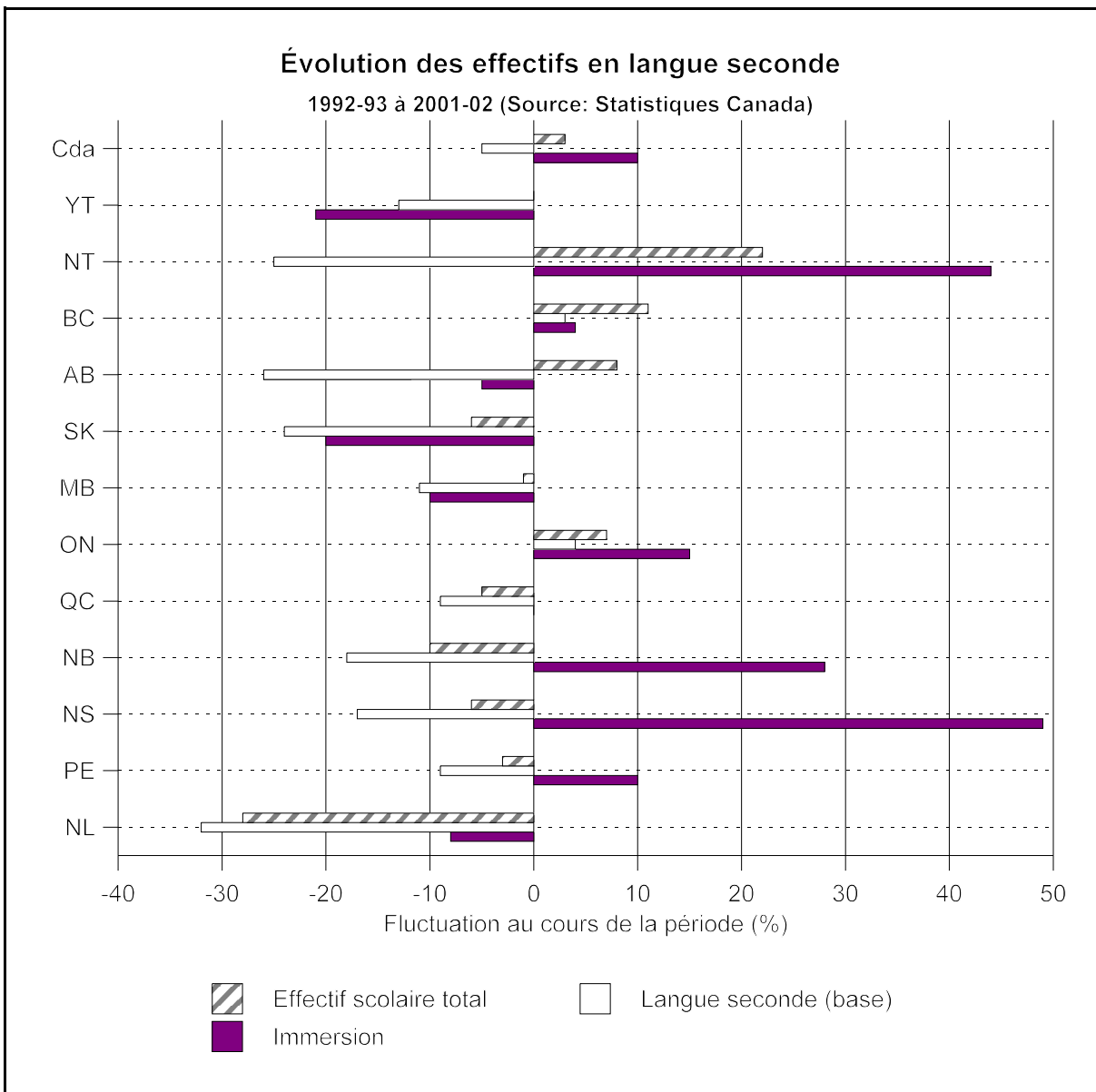
Canadian  
Heritage

Canada

expliquer (en partie du moins) le fait que la diminution des inscriptions au programme de langue seconde de base est plus marquée que la décroissance de l'effectif scolaire total. Il y aurait donc un transfert du programme de langue seconde de base, vers le programme d'immersion. Cette hypothèse n'a cependant pas pu être vérifiée.

- ▶ Au Québec, il n'existe pas de programme d'immersion d'anglais langue seconde. On note, dans cette province, une diminution de l'effectif scolaire total, ainsi qu'une diminution des inscriptions au programme d'anglais langue seconde de base.
- ▶ En Ontario, l'augmentation nette de l'effectif scolaire total, de même que des inscriptions aux programmes de langue seconde de base et d'immersion, a un





**Figure 3**

impact national important, puisque c'est dans cette province que l'on retrouve près de 60 pour cent des inscriptions au programme d'immersion et environ 45 pour cent des inscriptions au programme de langue seconde de base.

- ▶ Dans les provinces de l'Ouest, la situation est plus mitigée. Le Manitoba et la Saskatchewan enregistrent des pertes au niveau de l'effectif scolaire total et (de façon plus marquée) des inscriptions aux programmes de



langue seconde de base et d'immersion. L'Alberta connaît une croissance de son effectif scolaire total, mais une décroissance des inscriptions aux cours de langue seconde de base et d'immersion. Nos consultations indiquent que cette décroissance s'expliquerait, en partie, par un transfert d'élèves de langue française du programme d'immersion vers le système de la minorité (la Figure 4 à la page 26 semble d'ailleurs corroborer cette explication). La Colombie-Britannique se retrouve quant à elle avec une augmentation aux trois chapitres mais, contrairement à l'Ontario, l'augmentation des inscriptions au programme d'immersion est moins importante que l'augmentation de son effectif scolaire total.

- ▶ Les Territoires du Nord-Ouest (incluant la population de ce qui est maintenant le Nunavut) ont connu une augmentation du nombre d'inscriptions au programme d'immersion, alors que le Yukon a connu une baisse. Dans les deux cas, les inscriptions au programme de langue seconde de base ont diminué.

Si l'efficacité des programmes de langue seconde est difficile à évaluer en l'absence d'outil de mesure systématique, nos consultations indiquent néanmoins que les programmes d'immersion offerts au Canada semblent être généralement de bonne qualité. La revue de littérature préparée dans le cadre de cette évaluation fait ressortir des constats utiles à cet égard. Certains experts dans le domaine de l'éducation rappellent entre autres que l'expérience canadienne en programmes d'immersion est un modèle reconnu à l'échelle internationale:

*“[L]e modèle canadien de l'immersion a été exporté dans le monde entier et mis en oeuvre avec succès dans des pays aussi variés que la Chine, la Finlande, les États-Unis, le Japon et l'Australie.”<sup>9</sup>*

Certains chercheurs n'hésitent donc pas à décrire l'immersion comme étant un programme à succès:

*“What research does show is that French immersion works. Students do learn French, and the more time they spend in French, the better their skills. Students also learn English. In fact immersion might strengthen English skills, though that is not always the perception. Creativity and divergent thinking may be fostered by*

---

<sup>9</sup>Rehorick, S. (2001). *La formation des enseignants et des enseignantes du français langue seconde, clé du succès des programmes pour jeunes Canadiens et Canadiennes*. Conférence prononcée à la XIXe Biennale de la langue française, Jeunesse et langue française. Ottawa. Voir aussi Garcia, O. (1997). “Bilingual Education”, dans *The Handbook of Sociolinguistics*. Sous la direction de F. Coulmas, Blackwell Publishers.



*bilingualism. Thus decision-makers need not fear that instituting and continuing immersion programs in their district will harm students.”<sup>10</sup>*

La littérature rappelle cependant qu’un programme d’immersion de qualité nécessite davantage de ressources (formation des enseignants, matériel pédagogique, etc.) qu’un programme de langue seconde de base. Pour ce faire, l’engagement gouvernemental, mais aussi celui des parents, des enseignants et des élèves doit être accentué. En fait, estiment-ils :

*“Where the commitment is strong, but not matched by the necessary resources - for instance, for teacher training - immersion program may continue, but the results that are achieved may be fair less than the additive bilingualism aimed at.”<sup>11</sup>*

La qualité des programmes de langue seconde de base n’a pas fait l’objet d’analyses aussi systématiques et soutenues que l’immersion. En fait, la dernière étude importante sur le sujet ayant pu être recensée dans le cadre de la présente évaluation date de 1985. Il s’agissait de l’*Étude nationale sur les programmes de français de base*, parrainée par l’Association canadienne des professeurs de langue seconde et financée par le ministère du Patrimoine canadien. Cette étude poursuivait trois objectifs:

- ▶ examiner les programmes de français de base offerts à l’échelle du pays;
- ▶ recenser les forces et les lacunes des programmes afin d’être en mesure de les améliorer;
- ▶ mettre en commun les idées, les expériences et les résultats de la recherche dans le domaine.<sup>12</sup>

La recherche concluait à l’époque que:

*“l’enseignement de la langue seconde dans les programmes de français de base mettait l’accent sur le contenu linguistique avant tout. Ainsi, même si les élèves*

---

<sup>10</sup>Halsall, N. (1998). *French Immersion: The Success Story Told by Research*. Conférence prononcée à French Immersion in Alberta: Building the Future. Edmonton.

<sup>11</sup>Swain, M. et R. K. Johnson. (1997). “Immersion education. A category within bilingual education”, dans *Immersion Education: International Perspectives*. Sous la direction de R. K. Johnson et M. Swain, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-16.

<sup>12</sup>Information tirée du site Web de l’Association canadienne des professeurs de langue seconde: [http://www.caslt.org/research/ncfs\\_fr.htm](http://www.caslt.org/research/ncfs_fr.htm).



*développaient leurs connaissances du français, ils n'amélioraient pas pour autant leurs habiletés à communiquer dans cette langue.*"<sup>13</sup>

Les consultations réalisées dans le cadre de la présente évaluation indiquent que des réformes ont, depuis, été apportées à plusieurs programmes de langue seconde de base. Des provinces telles que Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec et la Saskatchewan ont mis à l'essai des programmes de langue seconde intensifs. Ces programmes permettent aux étudiants de recevoir un enseignement plus intensif de leur langue seconde et, dans certains cas, de s'inscrire à un cours (généralement de sciences humaines) enseigné en français.

Certains répondants ont souligné l'importance de revoir les cours de base, à défaut de l'appui des élèves et de leur parent pour ce type d'enseignement risque d'être miné.

### ***Langue de la minorité***

Le contexte entourant l'enseignement en langue minoritaire s'est passablement transformé au cours des années 1990, particulièrement à la suite de la mise sur pied de plusieurs nouveaux conseils scolaires de la minorité.

Tel qu'indiqué au Tableau 6, un peu plus de 250 000 jeunes de niveaux primaire et secondaire fréquentaient le système scolaire de la minorité en 2001-2002. Environ 40 pour cent de ces jeunes fréquentaient le système anglophone du Québec, alors que le reste fréquentait le système francophone dans le reste du pays.

<b>Tableau 6: Effectifs des programmes en langue de la minorité (2001-02)</b>						
	<b>Population minoritaire totale (langue maternelle)<sup>1</sup></b>			<b>Effectifs scolaires (langue de la minorité)<sup>2</sup></b>		
	<b>1991</b>	<b>2001</b>	<b>Différence</b>	<b>1991-92</b>	<b>2001-02</b>	<b>Différence</b>
NL	2 855	2 360	-17,3%	261	240	-8,0%
PE	5 750	5 890	2,4%	581	602	3,6%
NS	37 525	35 380	-5,7%	3 433	4 069	18,5%
NB	243 690	239 400	-1,8%	47 128	39 176	-16,9%
QC	626 200	591 365	-5,6%	99 551	100 353	0,8%
ON	503 345	509 265	1,2%	96 833	96 507	-0,3%
MB	50 780	45 920	-9,6%	5 378	5 311	-1,2%
SK	21 800	18 645	-14,5%	1 196	1 293	8,1%
AB	56 730	62 240	9,7%	2 517	3 548	41,0%
BC	51 590	58 891	14,2%	2 046	2 809	37,3%

<sup>13</sup>Ibid.

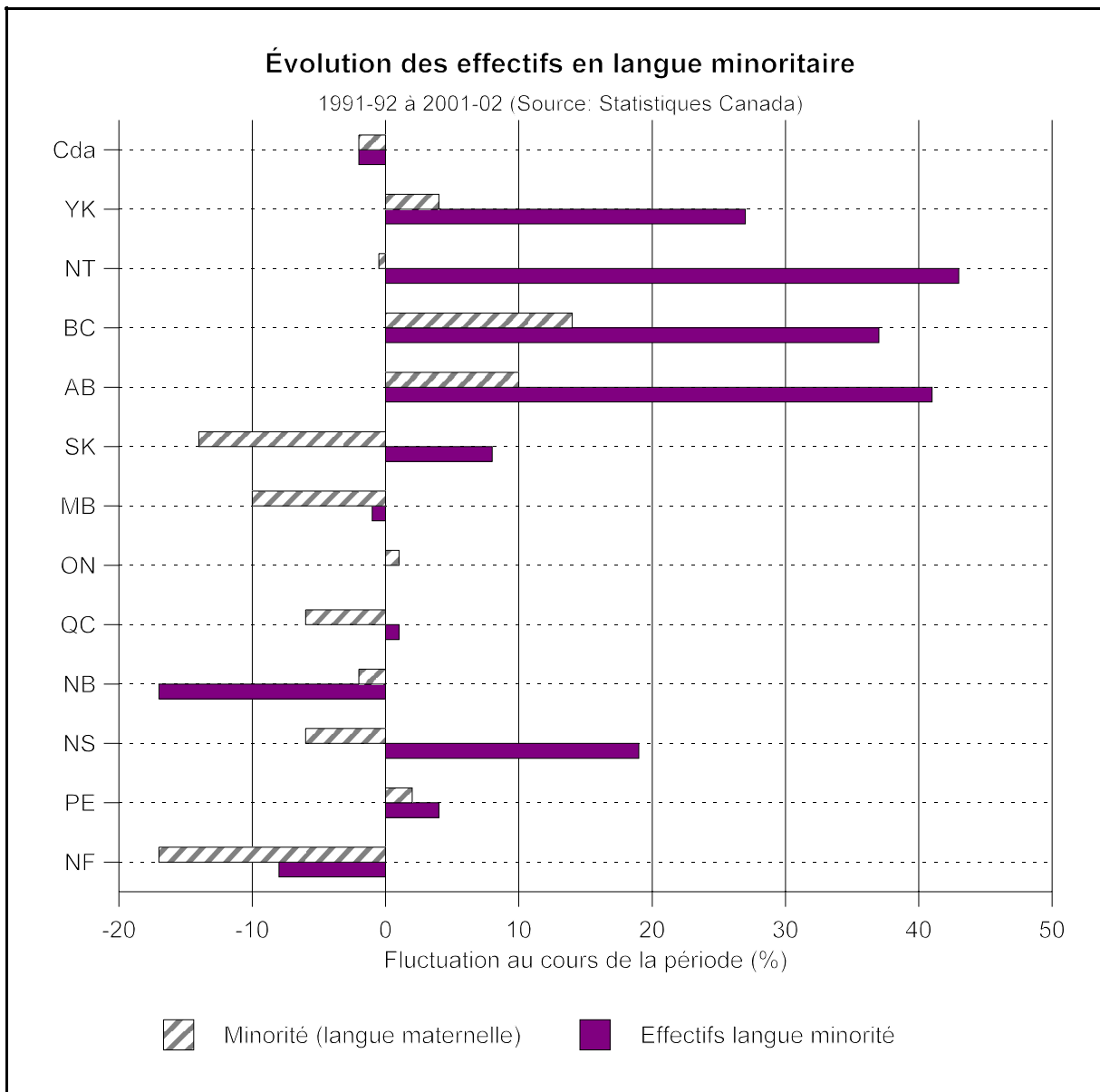


**Tableau 6: Effectifs des programmes en langue de la minorité (2001-02)**

	Population minoritaire totale (langue maternelle) <sup>1</sup>			Effectifs scolaires (langue de la minorité) <sup>2</sup>		
NT <sup>3</sup>	1 005	1 000	-0,5%	47	67	42,6%
YT	905	945	4,4%	78	99	26,9%
NV <sup>3</sup>	415	400	-3,6%	n/a	n/a	n/a
CDA	1 602 590	1 571 701	-1,9%	259 049	254 074	-1,9%
<sup>1</sup> Données des recensement de 1991 et 2001.						
<sup>2</sup> Ces données constituent une estimation. Elles couvrent les niveaux primaire et secondaire.						
<sup>3</sup> Les données du recensement de 1991 n'étant pas disponibles, nous incluons les données de 1996.						
Source: Statistique Canada						

Tout comme dans le cas des effectifs de langue seconde, les inscriptions dans le système de la minorité ont fluctué au cours des dix dernières années recensées, soit entre 1991 et 2001. Ces fluctuations sont présentées à la Figure 4 (page 26). Certains constats émergent à cet égard:

- ▶ Les gains les plus significatifs au niveau des inscriptions se situent largement dans les provinces de l'Ouest et dans les territoires. L'augmentation des inscriptions dépasse largement la croissance enregistrée au niveau du nombre absolu de francophones (langue maternelle) dans ces juridictions. Dans la plupart de ces juridictions, les années 1990 ont été marquées par la mise sur pied de la gestion scolaire, ce qui a mené à l'ouverture de nouvelles écoles et de nouveaux programmes en langue française. Ce contexte a probablement favorisé le recrutement de nouveaux élèves de langue maternelle française.
- ▶ Les provinces de l'Atlantique offrent une perspective historique particulière. Le Nouveau-Brunswick a connu, au cours des dix dernières années une diminution de sa population de langue maternelle française et une réduction marquée (17%) du nombre d'inscriptions dans son programme de langue maternelle française. La Nouvelle-Écosse s'est quant à elle retrouvée avec une diminution de sa population de langue maternelle, mais une augmentation importante (près de 20%) du nombre d'inscriptions dans son programme de langue française. Dans le premier cas, il s'agit d'un programme en place depuis fort longtemps, alors que la Nouvelle-Écosse a mis en place son conseil scolaire de langue française en 1996 et son programme homogène de langue française en 2001.
- ▶ Le cas de la Nouvelle-Écosse (comme celui des provinces de l'Ouest et des territoires), donne à croire que la mise sur pied de nouveaux programmes est d'abord marquée par une hausse des inscriptions. Une fois cette effervescence de départ passée, la croissance de la population pourrait, comme dans le cas du Nouveau-Brunswick, suivre une



**Figure 4**

progression plus alignée avec l'évolution démographique de la communauté dans son ensemble. Le cas de l'Île-du-Prince-Édouard tend à confirmer cette tendance puisque l'augmentation des inscriptions en langue maternelle française est reflétée par une augmentation au niveau de la population de langue maternelle française. Cette province détient le contrôle de ses écoles depuis 1990. La province de Terre-Neuve-et-Labrador a quant à elle subi une diminution de la population de langue française et, à un degré moindre, une diminution au niveau des inscriptions au programme de langue française.



- ▶ Le Québec et l'Ontario ont connu une situation relativement stable au cours de la période à l'étude. Alors que le Québec a connu une légère hausse de la population de langue maternelle anglaise et des inscriptions dans le système anglophone, l'Ontario a connu une légère hausse de la population de langue maternelle française qui ne s'est pas traduite par une augmentation sensible des inscriptions dans le système francophone.

La qualité des programmes offerts en langue minoritaire n'est pas facile à évaluer. Il est encore moins facile de répondre à la question de savoir si les programmes offerts sont de qualité "comparable" à celle des programmes de la majorité.

Les consultations auprès des ministères de l'Éducation, des conseils scolaires minoritaires et des élèves (en groupes de discussion) indiquent que la qualité des programmes offerts en langue minoritaire tendrait à être généralement bonne et probablement comparable à plusieurs égards à celle des programmes de la majorité. Plusieurs intervenants ont cependant identifié des facteurs qui tendent à rendre plus difficile la prestation d'un programme en langue minoritaire:

- ▶ Plusieurs conseils scolaires ont identifié le recrutement d'enseignants qualifiés comme étant l'un des plus importants défis auxquels font face les conseils scolaires minoritaires. Par ailleurs, il s'agirait d'une situation qui est aussi largement vécue par les conseils scolaires offrant des programmes d'immersion.
- ▶ L'éparpillement de l'effectif scolaire minoritaire et l'absence de masse critique rendent la prestation de programmes en langue minoritaire coûteuse. Plusieurs intervenants estiment que les nouvelles technologies seront appelées à jouer un rôle de plus en plus important à cet égard.
- ▶ La qualité des programmes offerts est aussi largement influencée par la qualité des ressources pédagogiques mises à la disposition des élèves et enseignants. Plusieurs intervenants estiment donc qu'une stratégie concertée au niveau des ressources pédagogiques est essentielle pour améliorer la qualité de l'éducation offerte.
- ▶ Largement liée aux facteurs mentionnés ci-dessus est la capacité des conseils scolaires d'offrir un éventail de cours au niveau secondaire qui permet aux étudiants de se préparer convenablement à leurs études postsecondaires. Plusieurs répondants ont souligné que la rétention des élèves dans le système minoritaire est déterminée en grande partie sur cette base.

La question de la qualité de l'enseignement offert en langue minoritaire fait aussi l'objet d'une importante initiative du CMEC. Instauré en 1993, le Programme d'indicateurs du rendement



scolaire (PIRS) vise à évaluer, de façon cyclique, la performance des élèves canadiens en mathématiques, en lecture et écriture et en sciences.<sup>14</sup> Lors de l'évaluation des capacités de lecture et écriture des jeunes Canadiens effectuée en 1998, le CMEC a tiré la conclusion suivante:

*“Pour la plupart des provinces et territoires, les derniers résultats des évaluations pancanadiennes du PIRS révèlent que le rendement général des élèves francophones de 13 à 16 ans en milieu minoritaire est inférieur à celui de leurs homologues anglophones de tout le pays et des francophones du Québec.”<sup>15</sup>*

En réaction à ces données, le CMEC et le ministère du Patrimoine canadien ont initié le Projet pancanadien de français langue première. L'objet premier de cette démarche vise l'amélioration des résultats d'apprentissage des élèves en milieu minoritaire. Le Projet comprend ainsi deux volets:

- ▶ *Volet A:* Analyser de façon plus approfondie le rendement en mathématiques, en sciences et en lecture/écriture des élèves en situation minoritaire aux évaluations du PIRS pour comprendre les causes sous-jacentes des résultats inférieurs des élèves francophones.
- ▶ *Volet B:* Élaborer une trousse en francisation pour le personnel enseignant qui oeuvre auprès des élèves de la maternelle à la 2e année.<sup>16</sup>

Les consultations menées dans le cadre de la présente évaluation ont indiqué que la communauté anglophone au Québec fait aussi face à un problème de cette nature à l'égard des tests provinciaux. Au cours des dernières années, les neuf conseils scolaires anglophones du Québec se retrouvent systématiquement au bas de l'échelle de performance. Le ministère de l'Éducation du Québec examine actuellement cette question, y compris le processus même d'administration des tests provinciaux.

---

<sup>14</sup>Ces trois disciplines ont été choisies en partie parce qu'il s'agit de domaines où les programmes d'études sont le plus similaires à travers le pays et donc plus facilement comparables.

<sup>15</sup>CMEC. (1999). *Programme d'indicateurs du rendement scolaire: Évaluation en lecture et écriture*. Toronto.

<sup>16</sup>Information tirée du site Web du CMEC: [www.cmec.ca](http://www.cmec.ca).





### 3.2.2 L'apprentissage de la langue seconde

La présente évaluation examine dans quelle mesure les jeunes Canadiens réussissent à apprendre et à perfectionner leur langue seconde durant leurs études, y compris à apprécier la culture qui y est associée. Tel que souligné précédemment, l'absence d'outil uniforme pour établir la compétence des jeunes dans leur langue seconde à la fin de leurs études secondaires limite passablement l'analyse de cette question. Aussi, la méthodologie retenue pour l'évaluation n'a pas permis de recueillir des données quantitatives sur l'opinion des étudiants sur cette question. Les groupes-témoins tenus auprès d'élèves de la 12e année (ou l'équivalent), de même que la revue de littérature, ont cependant permis de recueillir certaines opinions qui sont incluses dans la présente section.

#### *Perspectives générales*

Les données du recensement de 2001 montrent que, globalement, le bilinguisme a gagné du terrain au Canada depuis cinq ans (Canada, Statistique Canada, 2002). Tel qu'indiqué au Tableau 7, un total de 17,7% de la population se déclare bilingue en 2001, comparativement à 16,3% en 1991. Cette augmentation est principalement attribuable au Québec.

	NL	PE	NS	NB	QC	ON	MB	SK	AB	BC	NT	YT	NV	CDA
1991	3,3	10,1	8,6	29,5	35,4	11,4	9,2	5,2	6,6	6,4	n/d	9,3	n/d	16,3
1996	3,9	11	9,3	32,6	37,8	11,6	9,4	5,2	6,7	6,7	7,7	10,5	4,1	17
2001	4,1	12	10,1	34,2	40,8	11,7	9,3	5,1	6,9	7	8,3	10,1	3,8	17,7

À l'extérieur du Québec, le bilinguisme perd du terrain parmi les anglophones âgés de 15 à 19 ans: leur taux de bilinguisme est passé de 16,3% en 1996 à 14,7% en 2001. Le taux de bilinguisme a aussi fléchi dans le groupe des 10 à 14 ans qui est passé de 12,9% à 11,5% durant la même période. Le recensement soulève en outre certaines inquiétudes quant à la capacité des jeunes de maintenir leur bilinguisme. Statistique Canada note à cet égard:

*En 1996, le taux de bilinguisme parmi les jeunes [anglophones] de 15 à 19 ans était de 16,3%. En 2001, au moment où ce groupe avait cinq ans de plus, c'est-à-dire de 20 à 24 ans, le taux avait chuté à 13,5%. La tendance était similaire de 1991 à 1996.<sup>17</sup>*

Ces dernières données du recensement ont retenu l'attention des répondants consultés dans le cadre de la présente évaluation. Des répondants ont noté que les coupures apportées au PLOE durant les années 1990 avaient souvent été égalées par des réductions correspondantes des

<sup>17</sup>Statistique Canada. (2002). *Profil des langues du Canada: l'anglais, le français et bien d'autres langues*. Ottawa, p. 15.



budgets provinciaux/territoriaux pour l'enseignement de la langue seconde. On a donc avancé l'hypothèse que les reculs enregistrés dans le recensement de 2001 pourraient être liés, en partie du moins, à ces coupures.

Une autre donnée d'intérêt concernant l'apprentissage de la langue seconde a récemment émané d'un sondage d'opinion tenu pour le compte du ministère du Patrimoine canadien. En novembre et décembre 2002, un total de 1 153 Canadiens vivant en situation majoritaire (Francophones au Québec et Anglophones dans le reste du pays) ont été appelés à évaluer les possibilités qu'ils avaient eues, en milieu scolaire, de pouvoir apprendre leur langue seconde. Les répondants ont jugé que ces possibilités avaient été faibles.<sup>18</sup>

Tel que mentionné précédemment, la littérature touchant l'apprentissage de la langue seconde tend à conclure qu'un programme d'immersion bien implanté permet généralement aux étudiants d'acquérir un niveau relativement élevé de maîtrise de leur langue seconde. Cette perception a été largement reprise par les répondants consultés dans le cadre de cette évaluation.

Ces mêmes consultations ont aussi fait ressortir plusieurs doutes quant à l'efficacité des programmes de langue seconde de base. Seule une minorité de répondants a estimé que le programme de base peut permettre à un étudiant de force moyenne d'acquérir une connaissance relativement fonctionnelle de sa langue seconde. Plusieurs répondants ont, en fait, souligné que seule une combinaison d'initiatives (participation au programme de bourses d'été, voyages ou présence d'un parent parlant la langue de la minorité, etc.) pourrait permettre à un étudiant du programme de base d'acquérir une bonne connaissance de sa langue seconde.

Ces tendances sont aussi ressorties lors des groupes témoins tenus dans le cadre de cette évaluation, avec des étudiants de 12<sup>e</sup> année (ou l'équivalent). Le Tableau 8 présente certains des commentaires de participants à ces groupes. Il s'agit de jeunes Anglophones ayant reçu un enseignement de français de base (*Core French*).

---

<sup>18</sup>Patrimoine canadien. (2003). *Les attitudes et les perceptions envers les langues officielles du Canada*. Ottawa. Utilisant une échelle de 0 à 10 (0 exprimant un désaccord complet et 10 un accord complet) les répondants ont été invités à évaluer les possibilités qu'ils avaient eues d'apprendre leur langue seconde aux niveaux primaire et secondaire. Les francophones au Québec ont répondu, en moyenne, 5.34, et les anglophone du reste du pays ont répondu 5.30.



Tableau 8: Capacité d'apprendre une langue seconde	
Thèmes	Commentaires
Qualité de l'enseignement de langue seconde	<p><i>"I basically started French in Grade 8. I hated it and I didn't learn anything, all through Grades 9, 10 and 11. Then I went on the bursary exchange and it was so good. I was talking French, dreaming in French, it was great. I wasn't going to take French at Grade 12 because I really hated French before I went on the bursary program, but this program made me passionate about French and not only French, but other languages."</i></p> <p><i>"I can sort of read French. I can understand most of what someone is saying in French. Even if you don't get every single word that someone is saying, you understand key words and the context."</i></p> <p><i>"I find it pretty easy to read French. It's the speaking that I have a lot of difficulty with. I can't really pronounce the words and I can't really think of the words to use off the top of my head."</i></p>
Programme d'immersion	<p><i>I'm so mad. I feel so left out, because I totally wish that taking French in elementary school would have been mandatory, instead of having separate French immersion and then the regular kids. They had the better teachers. I really wished that, from kindergarten on, we could have had like an hour with a really good teacher, instead of getting some person that really doesn't even know anything about French. I feel cheated. The system really cheated me and I'm really angry about it."</i></p>
Apprentissage de la culture	<p><i>"In Junior High, we learned about French culture. We played spoons. That did not tell me much about the French culture."</i></p> <p><i>"We didn't really learn much about French culture. I think we should learn about it earlier on. Honestly, before I went away to Québec, I was sort of ignorant towards them and didn't know much about their culture."</i></p> <p><i>"I really think we should learn about contemporary Québec culture." What Montreal is like..."</i></p>

Source: Groupes témoins tenus dans le cadre de l'évaluation du PLOE (2003).

### 3.2.3 Stabilité des conseils scolaires et institutions postsecondaires

L'évaluation a examiné dans quelle mesure les Ententes bilatérales ont réussi à assurer le maintien à long terme des conseils scolaires et des institutions postsecondaires francophones. L'analyse inclut, entre autres, l'impact des Mesures spéciales aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire.

#### *Les conseils scolaires minoritaires*

Les consultations ont confirmé que plusieurs facteurs influent sur la *stabilité* des conseils scolaires en situation minoritaire. Parmi ces facteurs, on retrouve la capacité des conseils scolaires minoritaires de recruter et de maintenir la clientèle scolaire et le personnel enseignant,



leur capacité d'intégrer des enfants dont la maîtrise de la langue maternelle est très inégale, leur capacité d'offrir des programmes d'études de qualité et de variété relativement comparable à ce que l'on retrouve du côté majoritaire et leur capacité de livrer des programmes d'études par des moyens alternatifs (éducation à distance). En d'autres termes, le défi fondamental des conseils scolaires minoritaires consiste à offrir une éducation de qualité relativement égale à celle de la majorité, dans un environnement où l'absence d'une masse critique se combine à des problématiques propres à un environnement minoritaire, pour entraîner systématiquement des coûts d'opération plus élevés.

Ainsi, le concept de *stabilité* serait directement lié à celui des *coûts supplémentaires*. La mesure dans laquelle les coûts supplémentaires peuvent être adéquatement identifiés, quantifiés et financés déterminerait, en grande partie, le degré de stabilité des conseils scolaires en situation minoritaire.

La très grande majorité des répondants consultés dans le cadre de cette évaluation ont souligné le rôle crucial qu'ont joué les Ententes spéciales pour l'établissement des structures de base de gestion scolaire en situation minoritaire. Les consultations indiquent que, malgré l'existence d'une obligation claire des gouvernements provinciaux et territoriaux de mettre en oeuvre ce droit à la gestion scolaire, il est à peu près certain que les progrès réalisés au cours des dix dernières années n'auraient pu l'être en l'absence du soutien fédéral, accordé largement par le biais d'Ententes spéciales. Au début des années 1990, les conseils scolaires de la minorité étaient complètement absents dans plusieurs provinces et territoires et, là où une forme de gestion scolaire existait, il s'agissait souvent d'une structure incomplète. Aujourd'hui, les bases d'une infrastructure de gestion scolaire pour l'enseignement dans la langue de la minorité sont en place dans les dix provinces et trois territoires.

Plusieurs répondants ont noté qu'il est encore difficile de déterminer le moment où l'étape d'implantation de la gestion scolaire minoritaire se terminera. Dans plusieurs cas, les conseils scolaires linguistiques n'ont été que récemment mis sur pied à l'échelle de la province. La gestion scolaire en Nouvelle-Écosse a été établie en 1996; l'Ontario et le Québec ont instauré leurs réseaux respectifs de conseils scolaires de la minorité en 1998; la Colombie-Britannique l'a fait en 1997 et la Saskatchewan en 1995, pour ne donner que quelques exemples. Plusieurs répondants ont donc indiqué que d'autres Ententes spéciales seront probablement nécessaires pour compléter cette étape d'implantation.

À plus long terme et sur une base permanente, les conseils scolaires minoritaires devront avoir en main les ressources nécessaires pour financer des activités que l'on ne retrouve pas du côté majoritaire ou dont l'intensité est beaucoup moindre. Ces activités incluent des interventions au niveau du préscolaire dans la langue de la minorité, des ressources pédagogiques adaptées, l'actualisation linguistique (refrancisation) et le recrutement des élèves admissibles aux écoles de la minorité (enfants d'ayants droit).



Sur ce dernier point, plusieurs répondants ont fait écho au *Rapport Martel* qui, récemment, estimait qu'il reste environ la moitié de l'effectif scolaire qui n'est pas rejoint par l'école de la minorité et qui opte donc pour un enseignement en anglais ou d'immersion.<sup>19</sup> Au Québec, les consultations indiquent que le recrutement pose moins problème, puisque l'on retrouverait plus de 90 pour cent des élèves admissibles à l'enseignement minoritaire à l'intérieur des écoles de la minorité anglophone. Plusieurs répondants ont rappelé que les initiatives de recrutement des jeunes francophones en milieu minoritaire se traduiront systématiquement par des besoins plus aigus en matière de re francisation. Il paraît en effet logique de penser qu'une grande proportion des enfants d'ayants droit qui fréquentent actuellement les écoles anglophones ou d'immersion possèdent une maîtrise du français moins grande que les enfants qui se sont systématiquement tournés vers les écoles de la minorité dès que celles-ci sont devenues accessibles. Provenant souvent de mariages où l'un des parents est de langue maternelle anglaise, ces enfants ont des besoins d'actualisation linguistique que les conseils scolaires ne peuvent ignorer.

À plus long terme, donc, la stabilité des conseils scolaires minoritaires sera déterminée par la capacité des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux d'assurer un financement adéquat des coûts supplémentaires auxquels ces conseils scolaires font face.

### *Les institutions postsecondaires*

Le réseau d'institutions postsecondaires en milieu minoritaire est relativement limité. Le Tableau 9 (page 34) énumère les institutions postsecondaires offrant un enseignement en langue minoritaire au pays. Plusieurs de ces institutions ont reçu un appui financier du PLOE, par le biais entre autres d'Ententes spéciales. La grande majorité des répondants ont indiqué que la stabilité de ces institutions postsecondaires est largement déterminée par les mêmes facteurs que ceux identifiés pour les conseils scolaires de la minorité (capacité de recrutement d'élèves et d'enseignants, programmes d'actualisation linguistique, ressources pédagogiques, etc.).

Tout comme les conseils scolaires minoritaires, ces institutions doivent offrir des programmes d'études concurrentiels (tant au niveau de la gamme de cours offerts que de la qualité de l'enseignement), tout en ne bénéficiant pas de la même masse critique que les institutions desservant les groupes linguistiques majoritaires. Plusieurs répondants ont d'ailleurs souligné les coûts d'opération élevés qui se rattachent aux programmes d'études spécialisés de niveau postsecondaire. C'est ce dernier facteur qui expliquerait, en grande partie, l'absence de plusieurs programmes spécialisés en sciences dans ces institutions.

---

<sup>19</sup>Martel, A. (2001). *Droits, écoles et communautés en milieu minoritaire: 1986 - 2002. Analyse pour un aménagement du français par l'éducation*. Ottawa. Commissaire aux langues officielles.



<b>Tableau 9: Institutions postsecondaires en langue minoritaire</b>	
<b>Province</b>	<b>Institutions</b>
Nouvelle-Écosse	▸ Université Sainte-Anne / Collège de l'Acadie
Nouveau-Brunswick	▸ Université de Moncton ▸ Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick
Québec	▸ Bishop's University ▸ Concordia University ▸ McGill University ▸ CÉGEP de langue anglaise
Ontario	▸ Université d'Ottawa ▸ Université de Hearst / Université Laurentienne ▸ Cité collégiale et Collège Boréal
Manitoba	▸ Collège Universitaire de Saint-Boniface
Alberta	▸ Faculté Saint-Jean (Université de l'Alberta)

Les répondants ont donc souligné que la stabilité des institutions postsecondaires demeurera un objectif à viser et non un fait accompli. La fusion récente (décembre 2002) de l'Université Sainte-Anne et du Collège de l'Acadie ou la fermeture, à l'automne 2001, du Collège des Grands Lacs en Ontario (dont la clientèle est maintenant desservie par le Collège Boréal) indique bien le besoin d'ajustement constant qui existe dans ce milieu. Certains répondants ont indiqué que l'avenir de l'éducation postsecondaire en milieu minoritaire ne passe pas par l'expansion du nombre d'institutions postsecondaires, mais beaucoup plus par l'établissement de moyens qui facilitent l'accès aux institutions déjà en place. Cela inclut, entre autres, l'éducation à distance et des programmes de bourses et prêts spécifiques à la clientèle minoritaire.

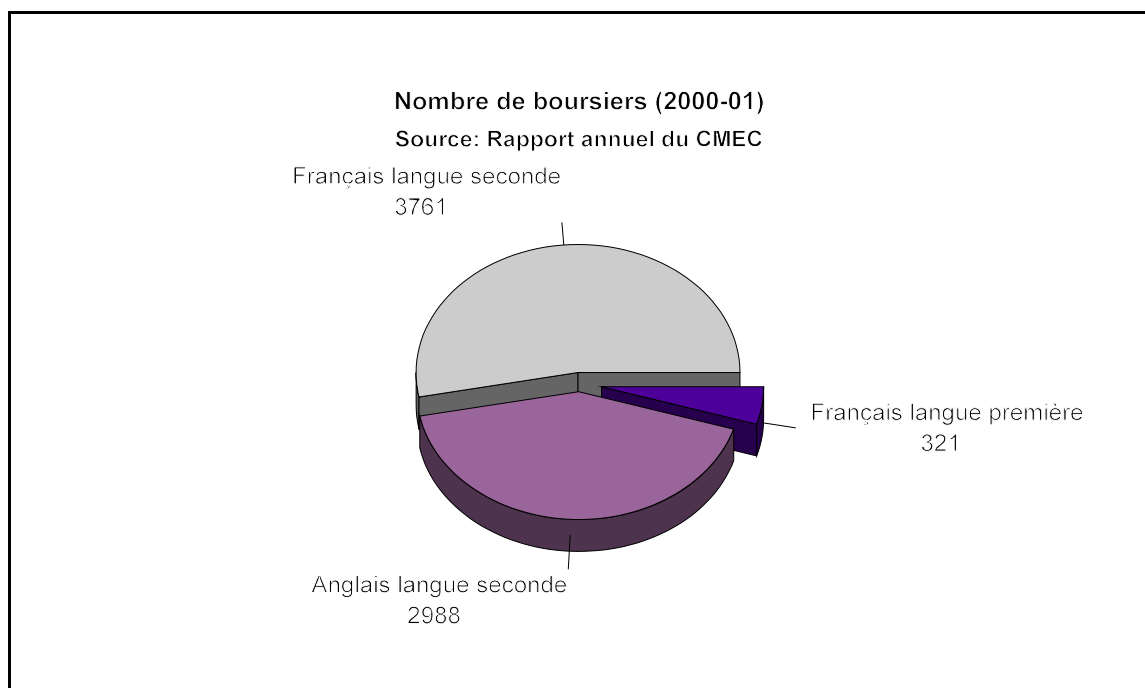
### **3.2.4 Impact du Programme de bourses (PBÉL)**

L'évaluation a examiné le succès du Programme de bourses (PBÉL) au niveau du nombre de Canadiens qui ont eu l'occasion d'approfondir leur connaissance de leur langue seconde ou, pour les minorités francophones, de perfectionner leur connaissance du français. L'évaluation s'est intéressée aussi à la qualité de l'enseignement reçu par les participants au programme, à savoir la mesure dans laquelle ils ont pu perfectionner leur connaissance de la langue seconde ou de la langue première.



### *Niveau de participation*

Le Tableau 4 à page 9 de l'Annexe A trace un court profil du programme PBÉL. Chaque année, environ 7 000 bourses d'une valeur de 1 625 \$<sup>20</sup> sont accordées aux établissements participants afin de permettre à près de 7 000 étudiants de suivre une formation linguistique de cinq semaines durant le printemps ou l'été. Tel qu'indiqué à la Figure 5, pour 2000-2001, ce nombre se divise essentiellement entre les boursiers de français langue seconde (53,2%) et d'anglais langue seconde (42,3%). Les boursiers de français langue première représente 4,5 pour cent de l'effectif total.



**Figure 5**

Le PBÉL est un programme populaire. Le nombre de demandes reçues chaque année dépasse largement le nombre de places disponibles. Tel qu'illustré à la Figure 6, le Québec est la province enregistrant le plus haut niveau d'activités, autant du côté des demandes reçues que des bourses accordées. Des 3 155 bourses accordées au Québec en 2000-2001, 96 pour cent ont été accordées à des francophones pour des cours d'anglais langue seconde.

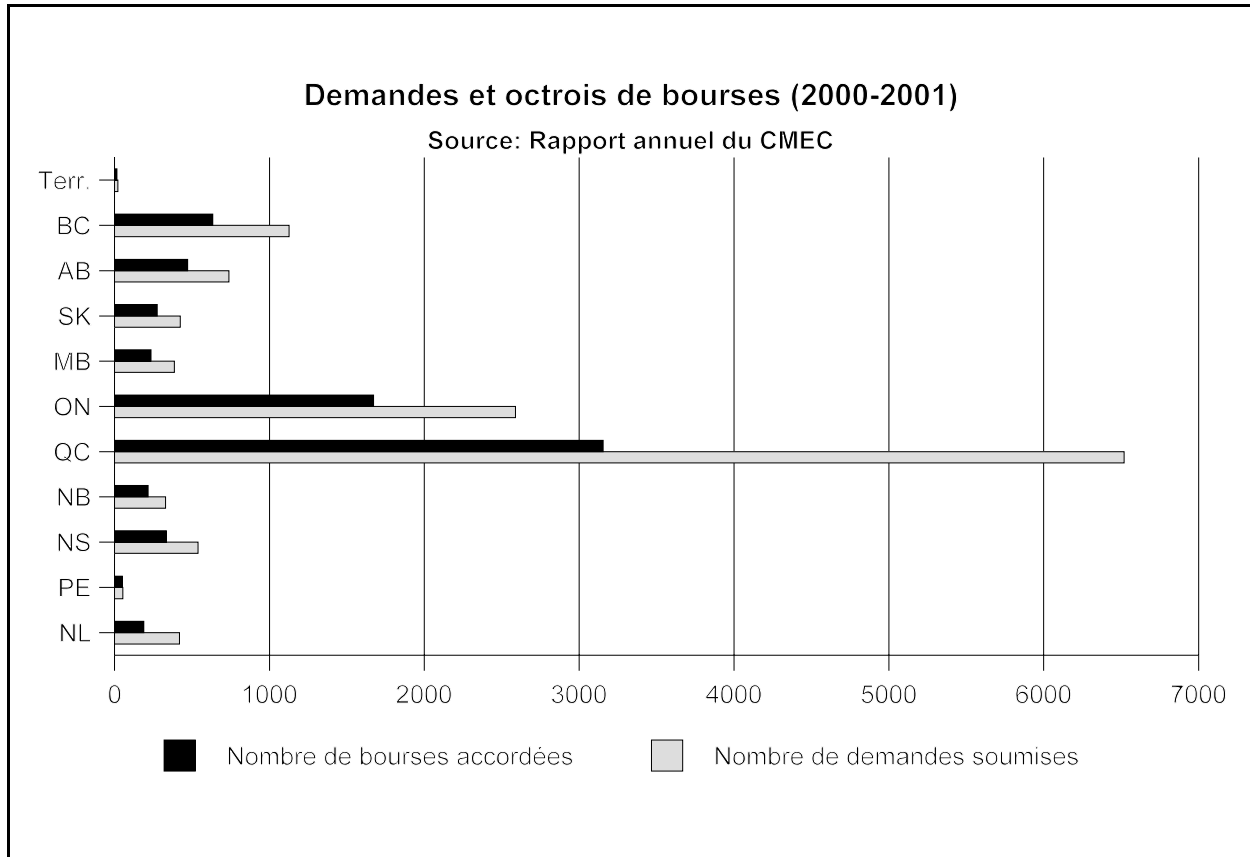
À l'extérieur du Québec, la clientèle se composait à 89 pour cent de jeunes anglophones en cours de français langue seconde. Le reste des effectifs était divisé à parts pratiquement égales entre

---

<sup>20</sup>Montant en vigueur en 2000-2001. La bourse de 1625 \$ couvre les frais de scolarité, les repas et le l'hébergement, mais ne couvre pas les frais de déplacement sauf pour le PBÉFHQ.



les jeunes francophones en cours de français première (5%) et les jeunes francophones en cours d'anglais langue seconde (6%).



**Figure 6**

La Figure 7 (page 37) indique que le nombre total de bourses octroyées durant la période à l'étude a légèrement fluctué. Le nombre le plus bas a été enregistré en 1996, alors que le nombre de bourses octroyées se situait à 5 654. Il est à noter qu'il s'agit de la période où le financement du programme était aussi à la baisse (voir Figure 25 à la page 17 de l'Annexe A). En 2000, le nombre de boursiers se situait à 7249, le plus haut niveau atteint dans la période 1993 à 2000.

Les fluctuations les plus importantes ont plutôt été enregistrées au niveau des demandes de bourses. Si ce niveau demeure largement au-dessus du nombre de bourses disponibles, il n'en demeure pas moins qu'une baisse constante a été enregistrée entre 1994 et 1999.

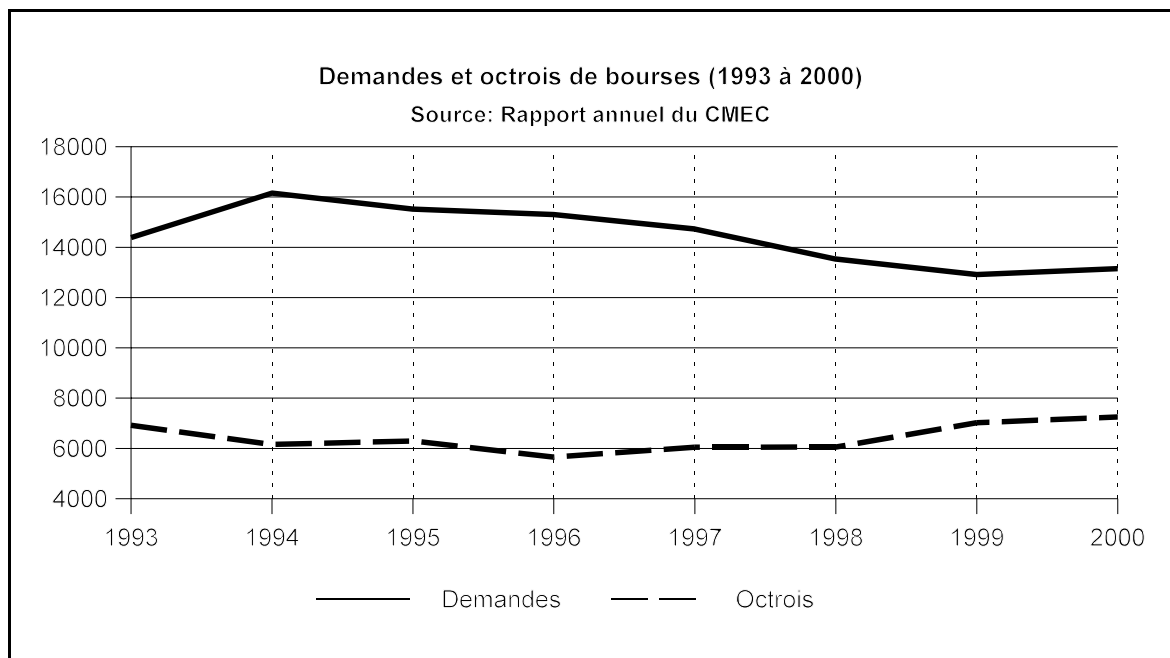
Plusieurs intervenants ont en outre souligné que le niveau financier actuel des bourses n'est pas assez élevé, ce qui entraîne le désistement de certaines institutions postsecondaires qui ne se jugent plus en mesure d'offrir ces cours de langue.

### ***Impacts du programme PBÉL***





La méthodologie retenue pour la présente évaluation incluait un sondage auprès des participants au PBÉL. Au total, 301 participants ont répondu à un questionnaire administré au téléphone. L'échantillon de répondants est constitué à 60 pour cent de jeunes ayant reçu une formation de français langue seconde, 37 pour cent ayant reçu une formation d'anglais langue seconde et 3 pour cent ayant reçu une formation de français langue première. La très grande majorité des répondants était des femmes (80%) et était âgée entre 18 et 24 ans (82%). Les prochaines lignes



**Figure 7**

présentent les grandes tendances ayant émergé de ce sondage. Les données touchant aux participants dans un programme de langue seconde sont d'abord présentées, suivies de celles touchant aux participants du programme de français langue maternelle (pour les minorités francophones).

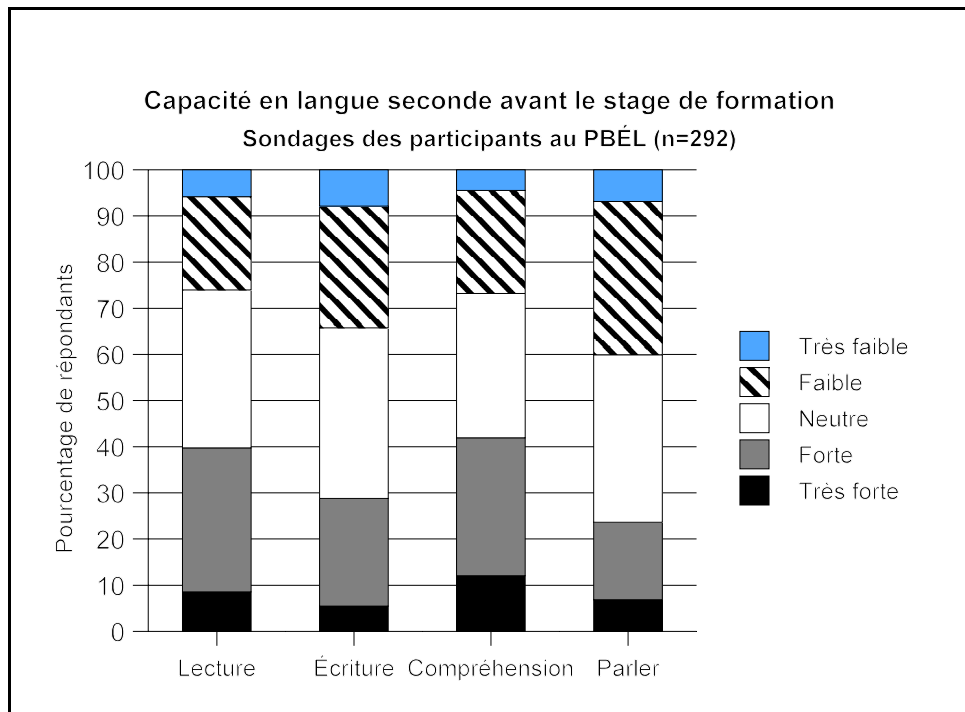


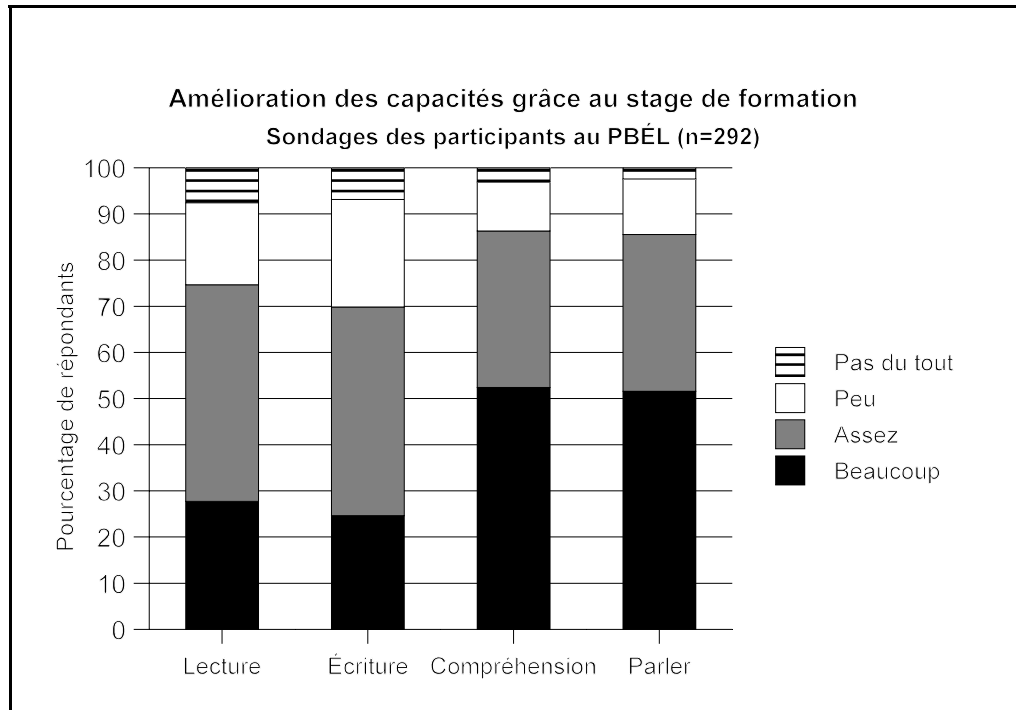
Figure 8

► *Stage de langue seconde*

On note d'abord que les répondants inscrits à un programme de langue seconde avaient une connaissance limitée de leur langue seconde avant de débiter leur stage de formation. Tel qu'indiqué à la Figure 8, les aspects de la langue seconde que les participants maîtrisaient le moins étaient la communication verbale et écrite. Les résultats de sondage n'indiquent d'ailleurs pas de différences significatives à cet égard entre les participants du programme de français langue seconde et ceux du programme d'anglais langue seconde.

De façon générale, les répondants ont évalué favorablement l'impact du programme sur leurs compétences linguistiques. La Figure 9 indique que plus de 8 répondants sur 10 ont estimé que leurs capacités de comprendre et de parler leur langue seconde s'étaient améliorées, incluant plus de 50 pour cent des répondants qui estiment que ces compétences se sont *beaucoup* améliorées. Les compétences des participants au niveau de la lecture et de l'écriture se sont aussi améliorées, mais à un degré moindre.

Les données du sondage illustrent en outre qu'une participation à ce type de formation linguistique a un impact qui dépasse le seul perfectionnement d'une langue seconde. Tel

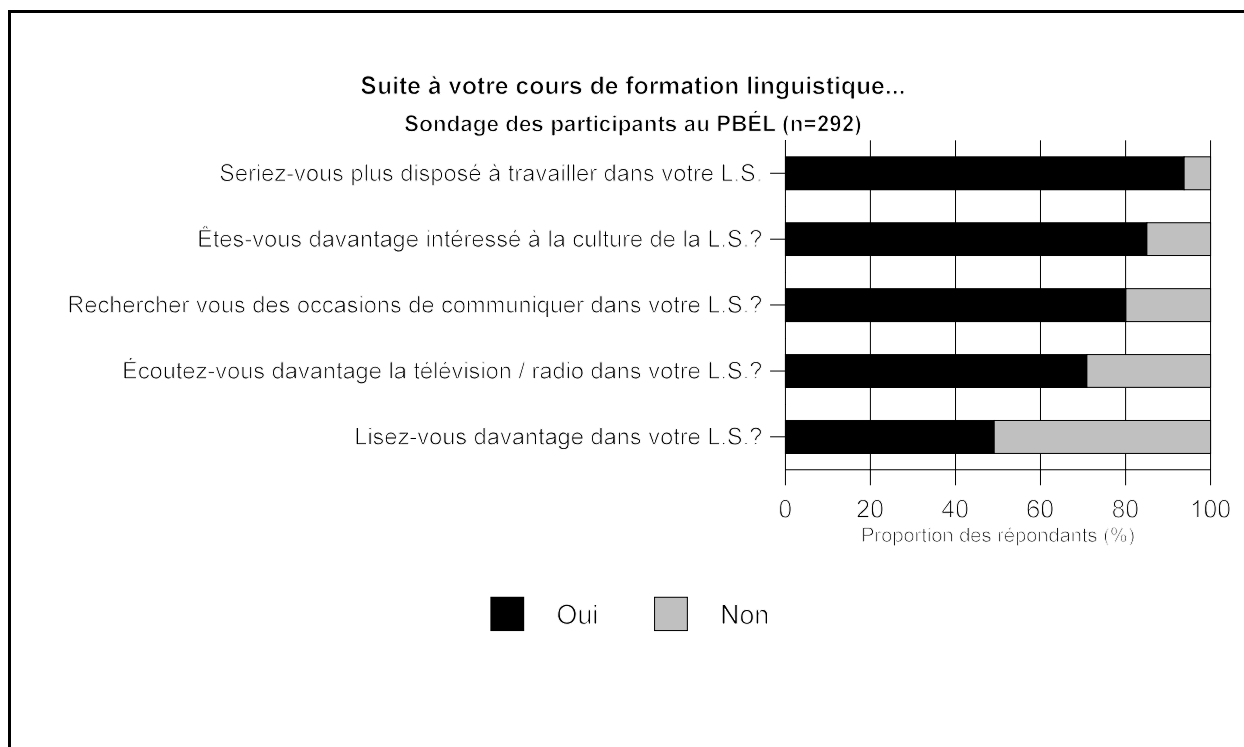


**Figure 9**

qu'illustré à la Figure 10 (page 40), les participants semblent avoir acquis une plus grande assurance quant à leur compétence linguistique et quant à leur capacité d'utiliser cette connaissance au plan personnel et professionnel.

Au plan personnel, plus de 8 répondants sur 10 estiment que le stage de formation avait accru leur intérêt pour la culture associée à leur langue seconde, ce qui rejoint un des objectifs de base du PBÉL. Ces répondants vont avoir tendance à rechercher des occasions de communiquer dans leur langue seconde et plus des deux-tiers vont aussi écouter davantage la télévision ou la radio dans leur langue seconde. Le sondage indique en outre qu'environ la moitié des répondants tendent à lire davantage dans leur langue seconde. Ce niveau moins élevé d'impact reflète bien le fait que l'écriture est un domaine où la compétence des participants est généralement faible à l'entrée au programme et que l'amélioration de cette compétence, bien que significative, est moins élevée qu'en ce qui a trait à la compréhension et la capacité de communiquer verbalement.

Au niveau professionnel, on note que la très grande majorité des répondants estiment qu'à la suite de leur formation, ils étaient davantage disposés à travailler dans un environnement qui requiert l'utilisation de leur langue seconde. Il s'agit d'un impact qui cadre aussi avec les objectifs poursuivis par le programme.



**Figure 10**

Il est à noter que ces résultats coïncident bien avec les données obtenues lors des entrevues auprès des intervenants fédéraux et provinciaux/territoriaux (incluant le CMEC). Ces répondants estiment que le PBÉL rencontre largement ses objectifs de promouvoir l'acquisition de la langue seconde, et de faciliter des échanges culturels.

Certains intervenants au niveau des conseils scolaires ont ajouté que ce programme de bourses jouait un rôle très complémentaire aux programmes de langue seconde en milieu scolaire (de base comme d'immersion). En effet, les participants ont une occasion de vivre beaucoup plus intensément dans leur langue seconde et, surtout, ils ont l'occasion de se retrouver dans un milieu où cette langue seconde est particulièrement *vivante*. Le commentaire d'un des participants aux groupes témoins, rapporté au Tableau 8 (page 31), est révélateur à cet égard. Cet étudiant a "pris goût" au français après avoir été immergé dans un milieu où la langue et la culture françaises s'exprimaient à travers des situations concrètes et pratiques.

► *Stage de français langue première*

La grande majorité des répondants ayant participé au programme de bourses de français langue première avaient une assez bonne connaissance de la langue française avant d'entreprendre leur stage de formation. Ils ont estimé que l'impact le plus significatif du stage avait été au niveau de leur capacité de communiquer *verbalement* en français. Ainsi, plus des trois-quarts des



répondants ont estimé que leur capacité à cet égard s'était beaucoup (56%) ou assez (22%) améliorée à la suite du stage. Un résultat logique et confirmé par le sondage est le fait que ces participants ont maintenant plus tendance à converser en français.

Les consultations auprès des intervenants provinciaux/territoriaux et fédéraux indiquent qu'il y a certaines problématiques qui persistent par rapport à ce volet du PBÉL. On rappelle d'abord que cette composante du programme ne réussit pratiquement jamais à attirer suffisamment de participants pour le nombre de bourses disponibles annuellement. En particulier, on indique que cette composante "français langue première" présente peu d'attrait pour la population-cible, constituée de jeunes francophones vivant en situation minoritaire. Ces derniers auraient, en général, beaucoup de difficulté à accepter le fait que leur maîtrise de leur langue maternelle est à ce point faible qu'ils doivent aller suivre des cours de perfectionnement.

Face à ces difficultés, le CMEC a récemment parrainé une étude qui analyse les problèmes de communication liés à ce volet du PBÉL.<sup>21</sup> L'étude note les problèmes systématiques de recrutement auxquels le programme fait face et en tire certains constats. Il s'agirait, entre autres, d'un programme:

- ▶ qui n'intéresse pas les jeunes,
- ▶ qui suppose que les jeunes francophones admettent leur faible compétence en langue française,
- ▶ qui demande aux jeunes de peut-être devoir sacrifier un emploi d'été pour participer au stage de formation, et
- ▶ qui ne tient pas suffisamment compte du public-cible et de ses réalités.

L'étude recommande de revoir l'approche même de ce volet. Il faudrait donc "thématiser" cette initiative, de façon à ce qu'elle puisse être directement liée à des champs d'intérêt pour le public-cible. L'étude recommande en outre de revoir en profondeur la stratégie de communication, de façon à rendre l'initiative beaucoup plus attrayante pour les jeunes francophones.

- ▶ *Considérations générales*

Quelques questions d'ordre plus général ont été abordées par l'ensemble des répondants au sondage. Ainsi, ils ont évalué favorablement l'administration du programme, tant au niveau de l'information touchant la demande de bourse que du processus de coordination au niveau régional et national. Plus des trois-quarts des répondants ont cependant estimé qu'il n'y avait pas assez de publicité entourant ce programme. Notons sur ce point que le nombre de demandes excède toujours largement le nombre de bourses disponibles (voir la Figure 7 à la page 37), à l'exception du programme de bourses de français langue première (PBFHQ).

---

<sup>21</sup>CMEC. (2003). *Évaluation du Programme de bourse d'été pour francophones hors Québec (PBEFHQ)*. Ottawa.



Environ 60 pour cent des répondants ont en outre indiqué que les coûts qu'ils avaient eu à assumer pour participer au stage (principalement les frais de déplacement) ne constituaient pas une barrière significative. La satisfaction généralisée des répondants par rapport à leur expérience était bien reflétée dans le fait que 98 pour cent des répondants seraient prêts à recommander ce programme à un ami ou à un proche. Il n'est donc pas surprenant de constater que la quasi-totalité des répondants reconnaissent le bien-fondé et les bénéfices du programme.

Enfin, les répondants ont été invités à évaluer la mesure dans laquelle le PBÉL contribue aux objectifs généraux de la politique fédérale sur les langues officielles. Les répondants estiment que le programme contribue directement à la promotion de la dualité linguistique et des langues officielles.

### 3.2.5 Impact du programme de moniteurs (PMLO)

L'évaluation a examiné le succès du programme de moniteurs (PMLO) au niveau du nombre de Canadiens qui ont eu l'occasion d'agir à titre de moniteurs en langue seconde ou en français langue première pour les minorités francophones. Cet examen s'est intéressé entre autres à l'impact des moniteurs sur la qualité de l'enseignement reçu en langue seconde ou en français

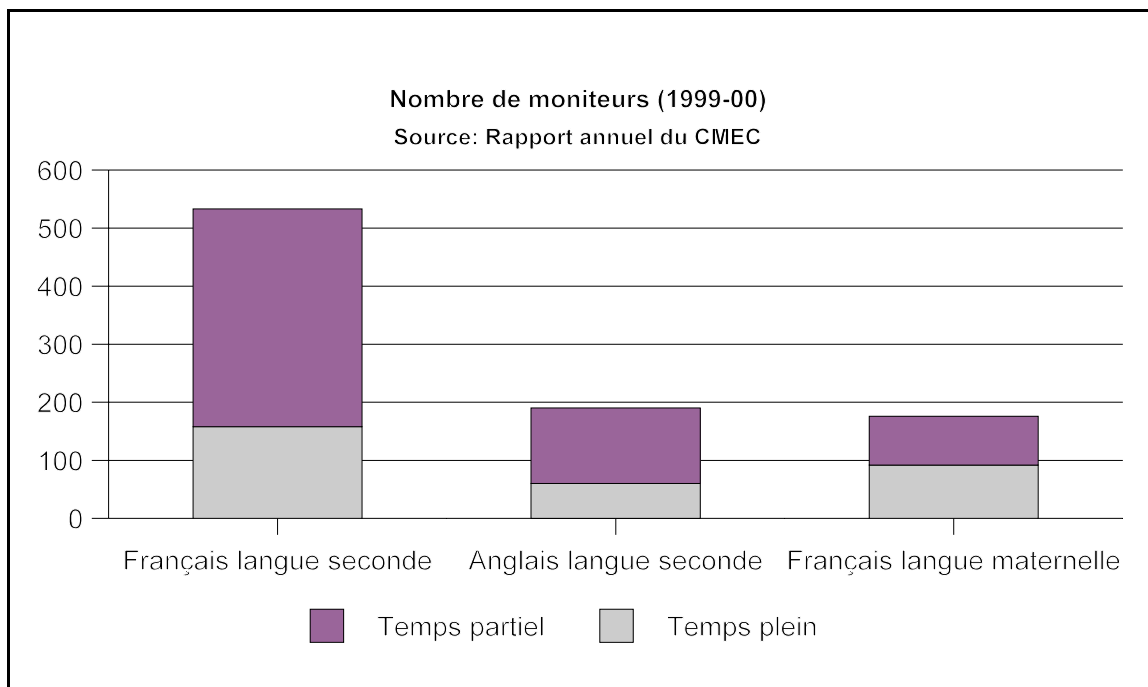


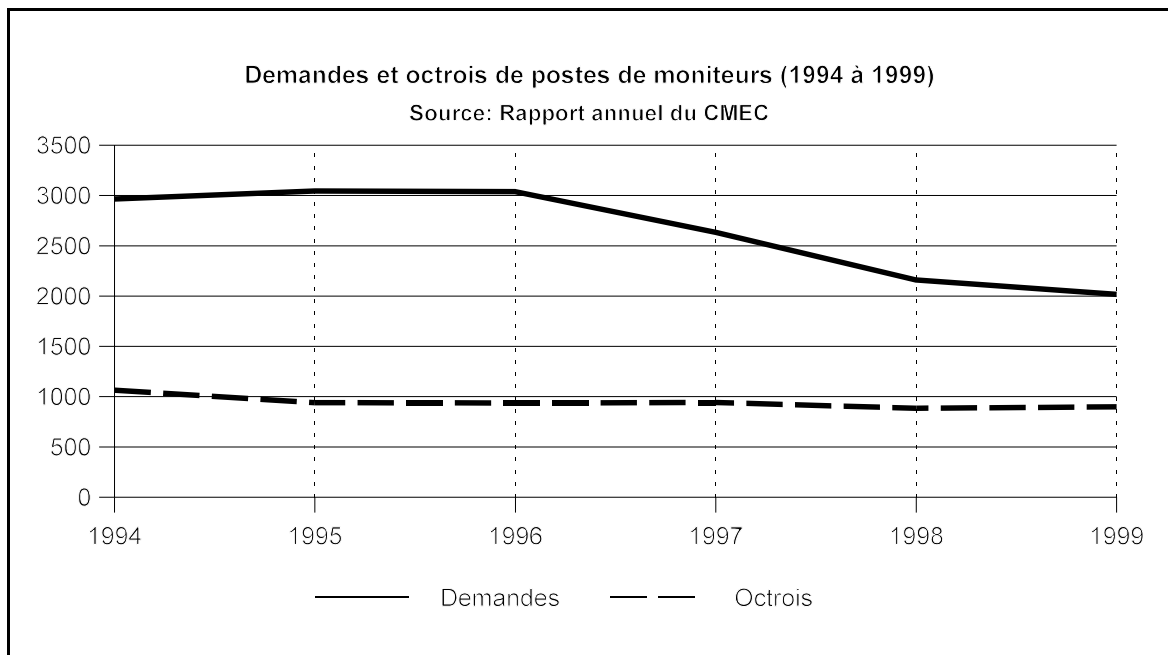
Figure 11

langue première. Nous explorons finalement la mesure dans laquelle les moniteurs ont pu profiter de cette expérience pour pouvoir perfectionner leur connaissance de la langue seconde ou de la langue première.



### *Niveau de participation*

Le Tableau 4 à la page 9 de l'Annexe A trace un court profil du programme PMLO. Chaque année, un peu moins de 1 000 étudiants ont l'occasion de travailler comme moniteurs de langue seconde ou de français langue maternelle. Les moniteurs à temps partiel travaillent 8 heures par semaine en échange d'une rémunération de 15 \$ l'heure. Les moniteurs à temps plein travaillent 25 heures par semaine, pendant neuf mois. La rémunération totale pour la période est de 12 420 \$. Tel qu'indiqué à la Figure 11, ce nombre se divise essentiellement entre les moniteurs de français langue seconde (59,3%), d'anglais langue seconde (21,1%) et de français langue maternelle (19,6%). Notons en outre que 65,5 pour cent des participants agissaient comme moniteurs à temps partiel, alors que 34,5 pour cent étaient moniteurs à temps plein.



**Figure 12**

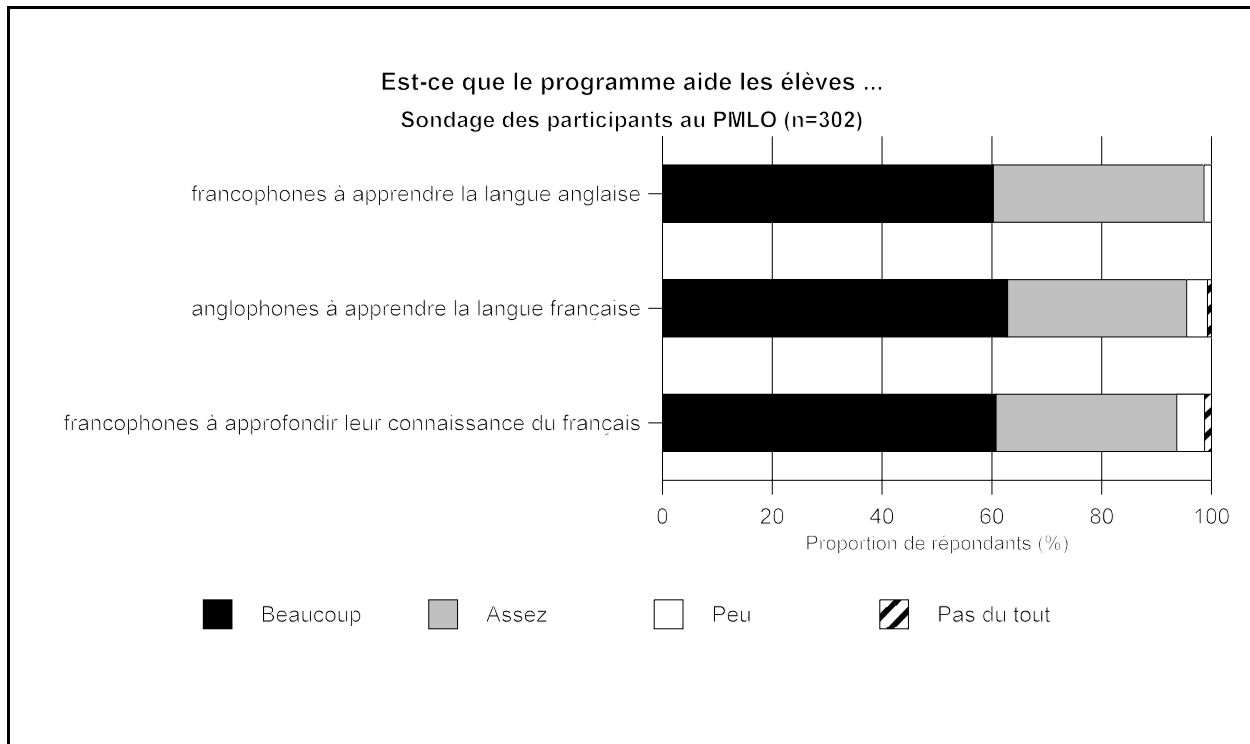
Tout comme dans le cas des boursiers, le nombre de demandes pour devenir moniteur dépasse largement le nombre de postes offerts. Tel qu'illustré à la Figure 12, cependant, on note une diminution du nombre de demandes au cours de la période entre 1994 et 1999.

### *Impacts du programme PMLO*

Dans le cadre de la présente évaluation, un sondage a été effectué auprès des participants au PMLO. Au total, 302 participants ont répondu à un questionnaire administré au téléphone. L'échantillon de répondants est constitué à 30 pour cent de jeunes ayant été moniteur de français langue première, 46 pour cent ayant été moniteurs de français langue seconde et 25 pour cent ayant été moniteurs d'anglais langue seconde. Les moniteurs à temps plein comptaient pour 70



pour cent des répondants, alors que 30 pour cent avaient été moniteurs à temps partiel. Tout comme pour le PBÉL, les répondants étaient en très grande majorité (85%) des femmes. Sept répondants sur dix étaient âgés entre 18 à 24 ans, alors que l'on comptait 25 pour cent des répondants qui étaient âgés entre 25 et 39 ans. Les prochaines lignes présentent les principales tendances ayant émergé de ce sondage.



**Figure 13**

Nous incluons aussi dans cette analyse les résultats du sondage auprès d'institutions scolaires de niveaux primaire et secondaire ayant reçu des moniteurs. Au total, 26 institutions ont participé au sondage. La moitié de ces institutions était formée d'écoles de langue anglaise, dont les trois-quarts offraient un programme d'immersion en langue française.

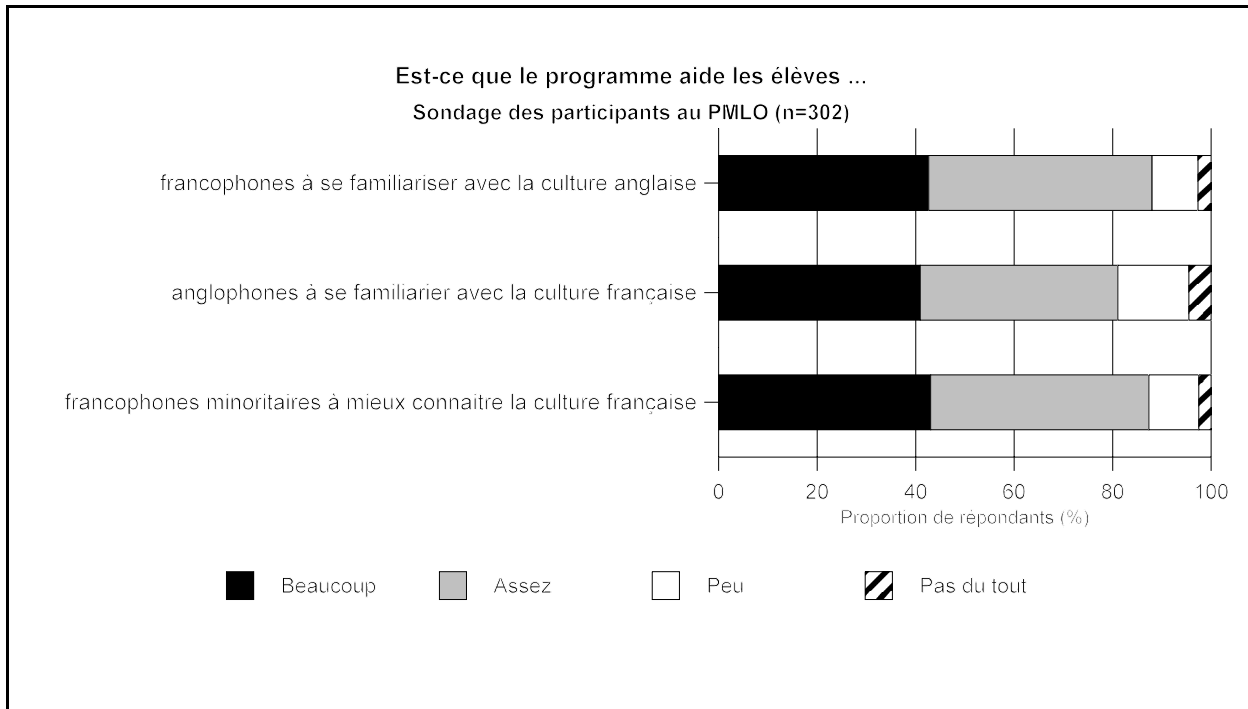
L'impact du PMLO se situe essentiellement à deux niveaux. On s'attend d'abord à ce que le travail des moniteurs puisse contribuer à l'apprentissage des langues officielles chez les jeunes Canadiens. En plus, on s'attend à ce que les jeunes moniteurs puissent eux aussi profiter de cette expérience pour améliorer leur maîtrise des langues officielles.

Sur le premier point, le sondage indique que les moniteurs évaluent favorablement l'impact de leur travail. La Figure 13 indique que plus de 9 répondants sur 10 estiment que le programme aide les jeunes Canadiens à apprendre le français ou l'anglais comme langue seconde ou à améliorer, dans le cas des jeunes francophones en situation minoritaire, la maîtrise de leur langue





maternelle. En fait, 3 répondants sur 5 estiment que le programme aide *beaucoup* les jeunes à cet égard.



**Figure 14**

Le sondage auprès des institutions ayant reçu les moniteurs a largement fait écho à cette perspective. Plus de 4 répondants sur 5 ont indiqué être satisfaits (27%) ou très satisfaits (54%) de la performance des moniteurs en salle de classe et la quasi-totalité des répondants estiment que le PMLO contribue à l'approfondissement de la connaissance du français et de l'anglais.

Les répondants ayant agi comme moniteurs ont en outre indiqué que le programme avait un impact significatif au niveau culturel. Ainsi, la Figure 14 indique que plus de 4 répondants sur 5 estimaient que le programme avait *beaucoup* ou *assez* aidé les jeunes à se familiariser avec la culture anglaise ou française, selon la clientèle-cible. Bien que cet impact soit important, on notera qu'il s'agit tout de même d'un impact de moins grande envergure qu'au niveau de l'apprentissage de la langue même.

L'évaluation que les moniteurs (langue seconde) ont fait de l'impact du PMLO sur leur propre capacité dans leur langue seconde est plus limitée. Tel qu'indiqué à la Figure 15, un peu moins de 3 répondants sur 5 ont estimé que le programme avait amélioré (*assez* ou *beaucoup*) leur capacité de comprendre ou de parler leur langue seconde. Plus de la moitié des répondants ont cependant estimé que le programme les avait *peu* ou *pas du tout* aidés à améliorer leur capacité au niveau de l'écriture et de la lecture dans leur langue seconde.

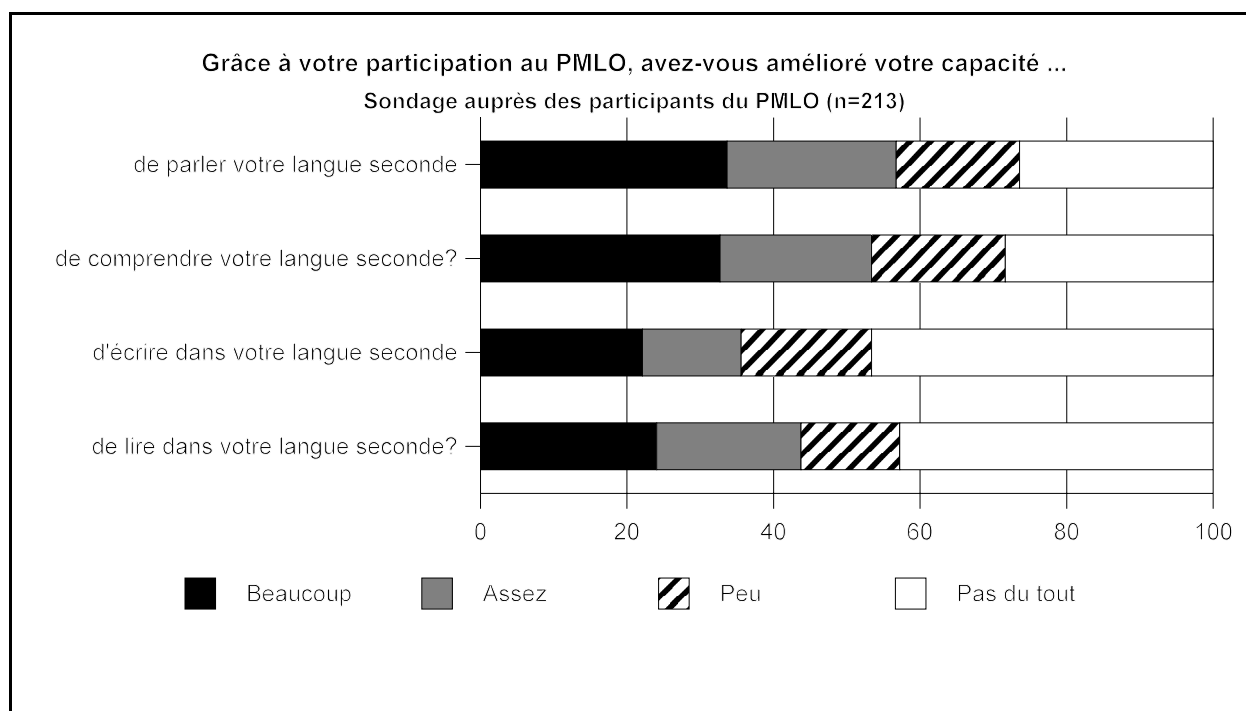
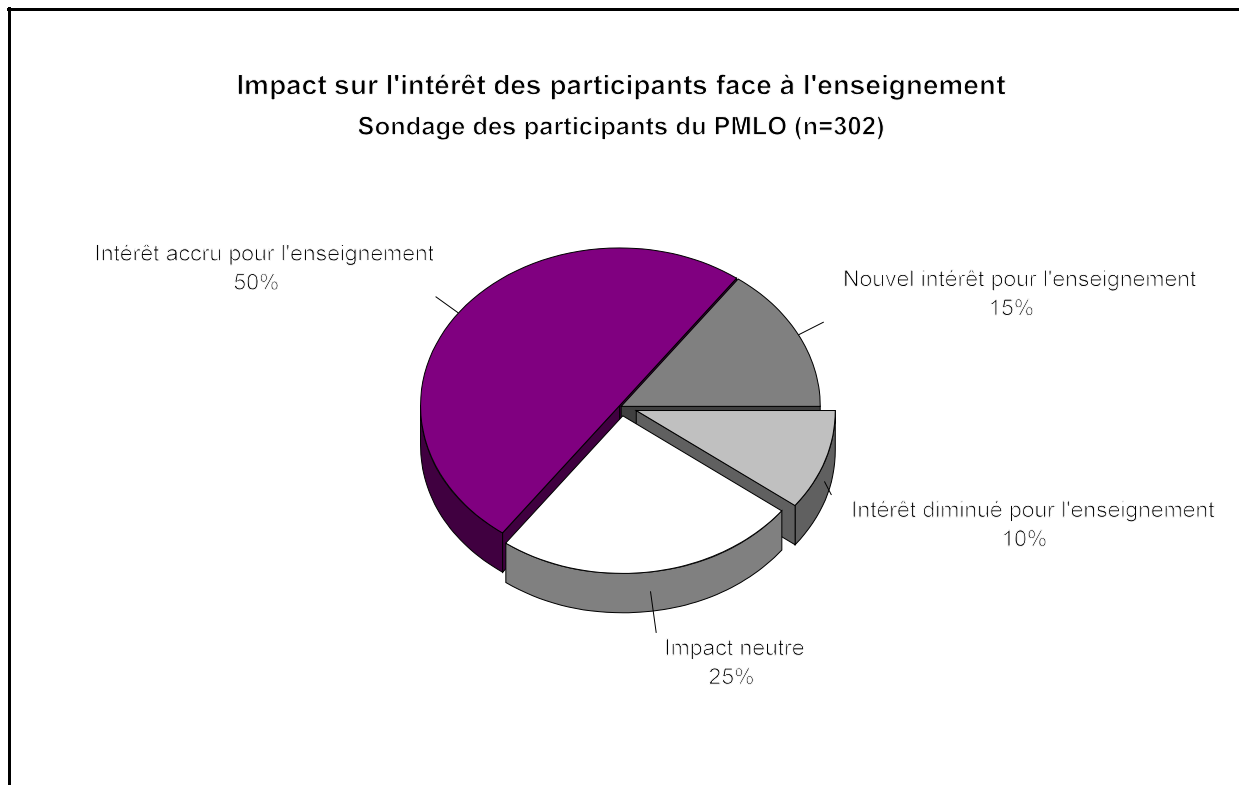


Figure 15

Dans l'ensemble, les moniteurs ont été très satisfaits de leur expérience. Plus de 9 répondants sur 10 deviendraient à nouveau moniteurs si l'occasion se présentait. La quasi-totalité des répondants (98%) recommanderait ce programme à un ami ou à un proche. La satisfaction des participants et des institutions qui ont reçu ces moniteurs s'étend aussi l'administration et à la coordination du PMLO.

Un des points qui avait fait l'objet d'une attention particulière durant l'évaluation est la rémunération des moniteurs, particulièrement les moniteurs à temps plein. Plusieurs intervenants impliqués dans le recrutement et la sélection des moniteurs ont exprimé des préoccupations à cet égard, estimant que le salaire offert aux moniteurs à temps plein n'était pas assez élevé.

Le sondage a donc cherché à savoir si, de l'avis des moniteurs eux-mêmes, la rémunération offerte avait un effet dissuasif sur le processus de recrutement. Au total, 63 pour cent des répondants ont indiqué qu'ils ne croyaient pas que la rémunération offerte pouvait avoir un tel effet. Ce chiffre global cache toutefois une différence significative entre les moniteurs à temps plein et les moniteurs à temps partiel. Si ce dernier groupe estime à 70 pour cent que la rémunération offerte n'a pas d'effet dissuasif, ce niveau chute à 47 pour cent du côté des moniteurs à temps plein. À cet égard, les résultats du sondage confirment les préoccupations des intervenants et pourraient expliquer, en partie du moins, la chute au niveau des demandes pour devenir moniteurs, tel qu'illustré à la Figure 12 (page 43).



**Figure 16**

Un autre point abordé durant les entrevues auprès des individus impliqués dans l'administration du PMLO touchait à l'impact du programme sur l'intérêt des moniteurs envers la profession d'enseignant. Plusieurs intervenants ont dit espérer que cette participation puisse nourrir l'intérêt des jeunes à se diriger vers une telle carrière. Il s'agit, en effet, d'un secteur où les besoins sont déjà très grands et risquent de s'intensifier dans les années à venir.

Le sondage auprès des participants au PMLO a donc soulevé directement cette question et les résultats obtenus sont passablement positifs. Tel qu'illustré à la Figure 16, environ les deux-tiers des répondants ont indiqué que leur expérience avait soit créé un nouvel intérêt pour la profession d'enseignant, ou soit accru un intérêt déjà existant. Seulement 10 pour cent des répondants ont indiqué que leur expérience avait eu un impact négatif à cet égard.

Notons finalement que le CMEC a récemment parrainé une étude visant à évaluer l'approche de communication du PMLO.<sup>22</sup> L'étude note que l'univers des programmes d'échanges est devenu beaucoup plus compétitif et que diverses occasions s'offrent maintenant aux jeunes de devenir

---

<sup>22</sup>CMEC. (2003). *Évaluation des communications pour le Programme des moniteurs de langues officielles (PMLO)*. Toronto.



moniteurs de langue à l'étranger. L'étude recommande donc de revoir l'identité et l'image du programme et de mieux le positionner afin d'accentuer l'intérêt qu'il suscite chez les jeunes.

L'évaluation s'est intéressée à l'impact qu'avait eu le PLOE sur les relations fédérales-provinciales/territoriales. Dans l'ensemble, il s'agit d'un programme bien perçu, du côté fédéral comme du côté provincial/territorial. Certains intervenants provinciaux ont même décrit ce programme comme étant un "modèle" de relations fédérales-provinciales/territoriales, particulièrement lorsque l'on tient compte du fait que l'éducation est un domaine de juridiction exclusive des provinces et territoires. Tous les intervenants des provinces et territoires ont souligné la flexibilité qui caractérise les agents du ministère du Patrimoine chargés de l'administration du PLOE.

Les intervenants estiment que le gouvernement fédéral a réussi, à travers le PLOE, à faire avancer ses objectifs au niveau des langues officielles, tout en laissant les provinces et territoires adapter le programme à leurs conditions spécifiques. Certains ont d'ailleurs noté la contribution du CMEC, qui rassemble les intervenants des provinces et territoires et facilite leur concertation. Des répondants ont souligné le travail important entrepris par le CMEC par le biais du Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS) et souhaite que l'organisme intensifie son implication dans le domaine de la recherche et de la mesure de rendement scolaire. Certains aimeraient d'ailleurs voir le CMEC directement impliqué dans les exercices de reddition de compte touchant les activités financées par les plans d'action, par exemple développant des outils communs de mesure de rendement.

D'autres intervenants ont noté que la signature de plus en plus fréquente d'Ententes spéciales (hors Protocole) avait eu pour effet de minimiser le rôle du Protocole et, par extension, celui du CMEC dans la négociation d'Ententes bilatérales.

### **3.2.6 Impact sur la dualité linguistique**

Un programme de la nature et de l'ampleur du PLOE poursuit des objectifs étroitement liés à la politique fédérale sur les langues officielles. L'évaluation a donc tenté d'explorer dans quelle mesure le programme a contribué à la reconnaissance, l'appréciation et l'utilisation des langues officielles au Canada.

Tel que l'ont démonté les données présentées tout au long du présent rapport, celles et ceux qui prennent une part active aux différentes activités financées par le PLOE (élèves, boursiers, moniteurs, institutions d'enseignement, enseignants, etc.) estiment généralement que le programme contribue directement à appuyer la dualité linguistique au pays.

Un sondage effectué récemment pour le compte du ministère du Patrimoine canadien a aussi produit des données qui illustrent l'importance accordée par les Canadiens à l'apprentissage des



deux langues officielles.<sup>23</sup> Les répondants appuyaient généralement l'énoncé selon lequel le gouvernement fédéral fait un bon travail au niveau de la protection et de la promotion des deux langues officielles du Canada.<sup>24</sup> Ce sentiment était ressenti particulièrement chez les répondants vivant en situation minoritaire.

Les répondants au sondage ont aussi été appelés à commenter la place qu'occupe la dualité linguistique au niveau de leur enrichissement culturel. Les répondants vivant en situation minoritaire estimaient que la dualité linguistique jouait un rôle important à ce niveau, alors que les répondants de milieux majoritaires, particulièrement les anglophones, y accordaient une moins grande importance.

Notons finalement que les répondants au sondage estimaient généralement que la présence de la langue française et anglaise au Canada contribue à créer des occasions d'affaires et d'emplois au pays.

### **3.3 Conception et prestation / Rentabilité**

Ce dernier bloc de thèmes d'évaluation aborde la question de savoir si le PLOE utilise les moyens les plus appropriés et les plus efficaces pour atteindre les résultats escomptés.

#### **3.3.1 La reddition de compte**

La volonté du gouvernement fédéral d'axer la gestion de ses programmes sur les résultats plutôt que les activités soulève de nombreux défis au niveau de la reddition de compte. La présente évaluation a examiné dans quelle mesure les diverses sources de données et de rapports obtenus des provinces/territoires permettent de faire un suivi adéquat du PLOE.

À cet égard, il faut distinguer clairement entre la période précédant l'arrivée des plans d'action et celle qui a suivi. Tel que décrit à la section 1.3 (page 5), ces plans d'action couvrent les trois derniers exercices financiers du Protocole actuel (2000-2001 à 2002-2003) et visent à établir une approche plus intégrée en matière d'appui aux langues officielles dans l'enseignement, en plus de mettre l'accent sur l'atteinte de résultats qui peuvent être mesurés par le biais d'indicateurs de rendement.

---

<sup>23</sup>Voir Patrimoine canadien. (2003). *Les attitudes et les perspectives envers les langues officielles du Canada*. Ottawa.

<sup>24</sup>Sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie en désaccord complet et 10 en accord complet, les répondants ont indiqué un niveau d'appui se situant entre 5.9 et 7.2 à l'énoncé voulant que le gouvernement fédéral fasse un bon travail pour protéger et promouvoir les deux langues officielles du Canada.



### ***Régime pré-plans d'action***

Avant l'arrivée des plans d'action, le PLOE était administré sur la base d'une série de projets développés par les provinces et territoires et financés par le PLOE. Ainsi, un ministère de l'Éducation pouvait recevoir des fonds du PLOE pour organiser des sessions de formation d'enseignants, développer des programmes d'études, acquérir du matériel pédagogique, offrir des bourses pour étudiants, etc.

Sous ce régime, les provinces et territoires soumettaient annuellement des rapports d'activités, communément appelés les *Annexes annuelles*. L'information reçue des gouvernements provinciaux et territoriaux était par la suite synthétisée par le personnel du ministère du Patrimoine canadien en un format standard.

Ces rapports permettaient d'identifier clairement les activités financées par le PLOE, de même que les montants qui y étaient consacrés par la province/territoire et le fédéral. Cependant, ces rapports ne permettaient en aucun cas d'identifier ou de mesurer l'*impact* de ces activités. À titre d'exemple, il était possible de savoir qu'un montant donné avait été consacré à la formation d'enseignants, mais il n'était pas possible de savoir si cette formation répondait à un besoin réel et si elle avait permis aux enseignants d'accroître leurs compétences.

### ***Régime par plans d'action***

Au cours des trois derniers exercices financiers, les provinces et territoires ont eu à composer avec une nouvelle approche pour la reddition de compte. Chaque Entente bilatérale comprend maintenant des modalités qui décrivent le type de rapport annuel devant être soumis par les provinces et territoires. Ainsi, ces gouvernements s'engagent à rendre public, à chaque année:

*“un rapport sur les mesures réalisées et les résultats atteints dans le cadre de son plan d'action ainsi que sur tout autre projet ou toute autre mesure réalisée grâce à la contribution supplémentaire décrite à l'article 5.5 de l'entente.”*<sup>25</sup>

Les Ententes bilatérales ajoutent que chaque province/territoire présentera cette information *“de la façon qu'elle juge comme étant la plus conforme à sa situation propre.”*<sup>26</sup>

Les consultations menées auprès des intervenants provinciaux/territoriaux et fédéraux indiquent que la mise en oeuvre de ce nouveau régime de reddition de compte pose problème. Au moment de l'évaluation, certains gouvernements n'avaient toujours pas soumis leur premier rapport sous ce nouveau régime (pour l'exercice financier 2000-2001), alors que d'autres gouvernements en

---

<sup>25</sup>Voir l'Annexe A des Ententes bilatérales, article 1.3.

<sup>26</sup>Ibid, article 1.4.



étaient à finaliser les leurs. Aucun rapport pour le deuxième exercice financier n'était encore disponible.

Pour expliquer ces retards, les consultations ont souligné qu'il a fallu un certain temps pour que le gouvernement fédéral puisse clarifier ses attentes par rapport au contenu des nouveaux rapports et pour que les gouvernements provinciaux/territoriaux puissent ajuster leurs processus internes afin de respecter ces nouveaux paramètres.

Un autre facteur important à cet égard est la faisabilité même de pouvoir mesurer les résultats visés et de documenter adéquatement les indicateurs de rendement. Il s'agit d'un exercice éminemment plus complexe que de répertorier une liste d'activités. La très grande majorité des intervenants consultés ont jugé que la capacité actuelle des gouvernements provinciaux et territoriaux dans ce domaine est limitée, voire insuffisante. Ces gouvernements ne disposeraient pas de l'expertise et des ressources nécessaires à la mesure de rendement. Bien que des sessions de formation aient été offertes lors de l'entrée en vigueur des plans d'action, les provinces et territoires doivent continuer de bâtir leur capacité organisationnelle dans ce domaine. On a noté, à cet égard, que le nombre élevé d'indicateurs de performance à l'intérieur des plans d'action intensifiait ces difficultés. Finalement, certains intervenants ont souligné que le niveau d'efforts requis pour la préparation des rapports était particulièrement élevé, surtout lorsque l'on considère le poids relatif de la contribution fédérale dans le domaine de l'éducation.

Les consultations indiquent en outre que les quelques rapports présentés à ce jour sont encore largement centrés vers les *activités* et très peu vers les *résultats* ou l'impact des mesures. Les intervenants ont précisé qu'ils ne possédaient pas d'information liée à plusieurs des indicateurs présentement inclus dans les plans d'action. On peut penser que ces carences au niveau de la documentation des indicateurs affectera de la même façon les rapports pour les exercices financiers 2001-2002 et 2003-2003, qui sont à toutes fins pratiques terminés.

Les délais enregistrés jusqu'ici ont eu un impact négatif sur l'utilité même de ces rapports. Plusieurs intervenants des provinces et territoires ont souligné qu'il est difficile d'intégrer l'information obtenue par le biais de ces rapports à la gestion des programmes lorsque des délais de plusieurs mois retardent la production et l'acceptation de ces rapports. Ainsi, plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux se sont retrouvés dans une situation où ils ont dû entamer la préparation de leur rapport pour l'exercice financier 2001-2002, sans avoir pu faire approuver le rapport précédent.

Certains intervenants ont finalement noté que les retards significatifs dans la production des rapports annuels minait l'un des objectifs des plans d'action, qui est de rendre l'exercice plus transparent et de permettre à l'ensemble des intervenants du monde de l'éducation de mieux comprendre l'approche de leur gouvernement en matière de langues officielles dans l'enseignement. L'accès, pour ces intervenants, au plan d'action de leur gouvernement est en effet d'une utilité réduite s'ils doivent attendre deux ans pour prendre connaissance des résultats atteints.



### 3.3.2 Mécanismes de prestation

L'évaluation a examiné la mesure dans laquelle les mécanismes de prestation du PLOE sont efficaces et les modalités administratives sont appropriées. L'évaluation a, en outre, cherché à savoir si la répartition du financement était appropriée.

#### *Mécanismes de prestation et modalités administratives*

Le mécanisme de prestation du PLOE n'est pas simple. La Figure 17 (page 1 de l'Annexe A) illustre les différentes composantes de cette structure. Tel que souligné tout au long du présent rapport, les intervenants fédéraux et provinciaux ont, au fil des ans, appris à composer avec cette structure et la très grande majorité estiment qu'il n'y a pas lieu de procéder à des changements substantiels. Les discussions ont surtout porté sur l'équilibre à rechercher entre les interventions fédérales qui sont encadrées par le Protocole et celles qui relèvent des Ententes spéciales, communément appelées ententes "hors Protocole".

La distinction entre ces deux types d'intervention (Protocole ou hors Protocole) a des implications pratiques importantes:

- ▶ *Financement de base*: Historiquement, les fonds accordés pour le Financement de base (aujourd'hui appelé le Financement des plans d'action) ont été distribués sur la base des équivalences temps plein (ETP). Cette approche a créé ce que l'on appelle une "base historique", qui est maintenant utilisée pour déterminer la répartition de ces ressources, laquelle est décrite directement à l'intérieur du Protocole.
- ▶ *Contributions supplémentaires*: La somme mise à la disposition du gouvernement pour accorder des contributions supplémentaires représente un montant global (19,8 millions \$ annuellement) que le gouvernement fédéral peut, techniquement, distribuer sans tenir compte des ETP ou de la base historique. Les consultations indiquent toutefois que les paramètres de distribution du financement de base dictent, en partie du moins, la distribution de ces contributions supplémentaires.
- ▶ *Ententes spéciales*: Négociées à l'extérieur du cadre établi par le Protocole, les Ententes spéciales forment un outil d'intervention beaucoup plus flexible. Plutôt que d'être gérées par un cadre financier qui établit la répartition entre les provinces et territoires, comme c'est le cas du Financement de base, les Ententes spéciales sont structurées à partir de besoins de développement spécifiques. Le Tableau 3 (page 8) illustre bien ce point. On voit, en effet, que le nombre d'Ententes spéciales par juridiction et les périodes visées par celles-ci varient de façon significative entre les provinces/territoires. De plus, les activités financées par les





Ententes spéciales (gestion scolaire et éducation postsecondaire) sont relativement bien définies, ce qui peut faciliter la reddition de compte.

Plusieurs intervenants fédéraux et provinciaux/territoriaux ont indiqué que la formule des Ententes spéciales est valable et qu'elle pourrait aussi être élargie pour pouvoir inclure des domaines autres que la gestion scolaire et l'éducation postsecondaire. Certains ont même soulevé la possibilité de signer des Ententes spéciales directement avec des partenaires en éducation tels que des conseils scolaires ou des organismes communautaires. À cet égard, certains répondants ont mis en garde le gouvernement fédéral contre la conclusion d'ententes avec des partenaires autres que les provinces et territoires en raison du champ de compétence exclusif des provinces et territoires dans ce domaine.

De façon générale, les répondants consultés favorisent le maintien du Financement de base et des Ententes spéciales, étant donné leur nature très complémentaire. Dans un tel scénario, certains répondants ont suggéré de revoir la fonction des Contributions supplémentaires, qui demeurent à ce jour un outil hybride dans la mesure où il s'agit de fonds contenus à l'intérieur du Protocole, mais qui répondent à des besoins plutôt définis et ponctuels.

L'encadrement des activités à l'intérieur de plans d'action a aussi fait l'objet de commentaires généralement positifs. Si la mise en oeuvre des plans d'action présente toujours certains défis, le concept en lui-même est généralement perçu, aux niveaux fédéral et provincial/territorial, comme étant une amélioration du programme qui devrait être préservée.

Quelques modalités administratives ont aussi retenu une attention particulière durant les consultations. Ainsi, l'ensemble des Ententes bilatérales contient une clause dans laquelle les gouvernements provinciaux/territoriaux s'engagent à consulter "*les associations et les groupes intéressés (...) quant à l'élaboration et à la mise à jour annuelle de son plan d'action.*"<sup>27</sup> À cette fin, les gouvernements conviennent que le texte même de l'Entente bilatérale, assorti du plan d'action, est, "*dès le moment de sa signature, mis à la disposition de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux et du grand public.*"<sup>28</sup>

Les consultations à travers les provinces et territoires indiquent que la compréhension qu'ont les intervenants des plans d'action et leur implication par le biais de consultations, demeurent limitées et inégales. Alors que certains intervenants, particulièrement au niveau des conseils scolaires majoritaires ou minoritaires, étaient vaguement conscients de l'existence de plans d'action et avaient de fait participé à certaines rencontres où ces plans d'action avaient été discutés, d'autres intervenants n'avaient à toutes fins pratiques aucune connaissance de ces documents et n'avaient encore participé à aucune consultation à cet égard.

---

<sup>27</sup>Voir l'article 7.1 des Ententes bilatérales.

<sup>28</sup>Voir l'article 1.2 de l'Annexe A des Ententes bilatérales.



Certains facteurs peuvent expliquer cette situation. Certains intervenants au niveau des conseils scolaires ou des institutions postsecondaires ont reconnu que le roulement de personnel réduit considérablement la mémoire corporative touchant ce dossier. D'autres intervenants ont estimé que leur gouvernement n'avait pas, à ce jour, démontré d'intention ferme de les intégrer dans le processus d'élaboration des plans d'action.

Les consultations indiquent en outre que l'accès au texte même des Ententes bilatérales, incluant les plans d'action, demeure toujours limité. Bien que les gouvernements s'engagent à mettre ces textes à la disposition du grand public, il n'existe toujours pas de canaux centralisés permettant l'accès systématique à ces documents. À une époque où de plus en plus de documents peuvent être consultés électroniquement (en format *.pdf*), certains intervenants estiment que des efforts plus systématiques de diffusion devraient être envisagés.

### ***Répartition du financement***

L'une des questions les plus sensibles concernant le PLOE est la répartition du financement entre les provinces et territoires. À cet égard, nos consultations indiquent qu'il n'existe pas de consensus général quant à la façon la plus équitable de distribuer les fonds alloués dans le cadre de ce programme. En termes pratiques, le seul consensus qui existe à cet égard est qu'il n'y a probablement pas de formule qui puisse rallier l'ensemble des intervenants impliqués. Le même constat s'applique largement à la répartition des fonds entre l'enseignement en langue seconde et celui en langue de la minorité.

Le PLOE est un programme largement fondé sur le concept de "coûts supplémentaires". Cette notion avait émergé dans les années 1960, au cours des travaux de la Commission Laurendeau-Dunton. Le Préambule du Protocole actuel fait d'ailleurs référence à cette période:

*ATTENDU que, à la suite du rapport de la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, le gouvernement du Canada est d'avis que le fait, pour les gouvernements provinciaux/territoriaux de dispenser un enseignement dans la langue de la minorité et d'enseigner la langue seconde entraîne des coûts supplémentaires pour les gouvernements provinciaux/territoriaux et qu'il est disposé à aider ces gouvernements à assumer ces coûts supplémentaires;"*

Sur cette base, le gouvernement fédéral et les provinces/territoires ont d'abord tenté d'identifier ce que pouvaient constituer ces coûts supplémentaires et ensuite de déterminer comment ces coûts devraient être répartis entre les deux ordres de gouvernements. Trente ans plus tard, certaines problématiques liées à ce processus demeurent:



### *- Identification des coûts supplémentaires*

Le concept de “coûts supplémentaires” est basé sur quelques constats relativement simples. Lorsque l’on met sur pied un programme d’études requérant du matériel et des enseignants spécialisés et que ce programme doit être offert à une clientèle relativement restreinte, on peut s’attendre à ce qu’un tel programme entraîne des coûts plus élevés qu’un programme moins spécialisé qui est offert à un effectif beaucoup plus large. Ainsi en va-t-il des programmes en langue minoritaire (primaire, secondaire et postsecondaire), des programmes d’immersion et (dans une mesure un peu moindre) des programmes de langue seconde de base. Le même raisonnement s’applique à la gestion scolaire en milieu minoritaire. On peut penser que le fait de maintenir deux systèmes parallèles de gestion scolaire (un pour la minorité de langue officielle et l’autre pour la majorité) peut entraîner des coûts relativement plus élevés que si la province ou le territoire n’avait qu’un réseau de conseils scolaires.

Si le concept de “coûts supplémentaires” est donc relativement simple en théorie, il en va tout autrement de l’identification de ce que constituent exactement ces coûts additionnels dans chacune des provinces et chacun des territoires. De fait, la grande majorité des intervenants consultés ont admis qu’il est pratiquement impossible d’identifier avec précision l’ensemble des “coûts supplémentaires” visés par le PLOE. Cette problématique est accentuée par le fait qu’il s’agit d’une notion relative, qui n’existe que dans la mesure où l’on peut comparer deux situations données. Or, les répondants ont admis que les difficultés techniques liées à la description et à la comparaison de deux situations dont l’une est complètement fictive (soit l’absence d’enseignement en langue minoritaire et de langue seconde) rend la démarche pratiquement impossible ou beaucoup trop onéreuse.

Bon nombre d’intervenants ont, en outre, noté qu’il est largement inutile d’investir massivement dans l’identification de tous les coûts supplémentaires visés par le PLOE lorsqu’il est évident que la contribution fédérale ne peut couvrir qu’une partie de ces coûts, selon les paramètres financiers établis dès le départ par l’enveloppe totale du programme. Dans ce contexte, il semble donc clair que le coût des activités financées par le PLOE fait partie intégrante de la somme totale de ce que représente les coûts supplémentaires. Ce qui est moins certain, c’est de pouvoir déterminer la proportion exacte de cette somme totale que le PLOE réussit à couvrir.

### *- Équité dans la répartition des fonds*

L’équité étant un concept relatif, il n’est pas facile de déterminer dans quelle mesure la formule actuelle de distribution des fonds disponibles en vertu du PLOE est équitable. La réponse à cette question est largement déterminée par les principes et valeurs auxquels un répondant fait référence pour justifier son approche. Deux principaux courants sont ressortis lors des consultations:



- ▶ Certains répondants ont rappelé que l'un des facteurs principaux justifiant l'intervention fédérale dans ce domaine est la nécessité d'encourager et d'appuyer les juridictions où la masse critique d'élèves est la plus faible ce qui, conséquemment, entraîne des coûts supplémentaires significatifs.
- ▶ D'autres répondants ont souligné que plus une province/territoire progresse dans l'établissement de systèmes de langue maternelle et de langue seconde qui sont de qualité comparable à ce qui est offert à la majorité, plus les investissements deviennent significatifs (nombre d'écoles de la minorité, nombre de programmes d'immersion, niveau d'expertise à l'intérieur des ministères de l'Éducation, etc.)

En pratique, la distribution des fonds du PLOE tente de concilier ces deux approches. Le Tableau 10 (page 57) présente certaines données qui permettent de situer la distribution du Financement de base dans le contexte plus général de la distribution des effectifs de langue maternelle et langue seconde en 2001. Le poids que l'on accorde à l'enseignement en langue maternelle ou à celui de la langue seconde, le stade de développement d'un système scolaire ou le principe de l'équité entre les régions canadiennes sont certains des facteurs auxquels on peut se référer pour argumenter que la répartition est équitable ou non.

Prov/Terr	Effectif langue minoritaire		Effectif langue seconde		Financement de base	
	Nombre	%	Nombre	%	('000 \$)	%
NL	240	0,1%	45 574	2,0%	2 115	1,5%
PE	602	0,2%	10 824	0,5%	984	0,7%
NS	4 069	1,6%	73 371	3,2%	3 887	2,7%
NB	39 176	15,4%	76 828	3,3%	15 679	10,9%
QC	100 353	39,5%	563 690	24,3%	50 927	35,3%
ON	96 507	38,0%	1 020 020	43,9%	45 247	31,4%
MB	5 311	2,1%	74 390	3,2%	6 234	4,3%
SK	1 293	0,5%	82 308	3,5%	3 118	2,2%
AB	3 548	1,4%	122 845	5,3%	6 833	4,7%
BC	2 809	1,1%	247 545	10,7%	8 107	5,6%
Territoires	166	0,1%	6 091	0,3%	1 035	0,7%
Canada	254 074	100%	2 323 486	100%	144 166	100%

Source: Statistique Canada et Protocole

La question plus pratique qui se pose est celle de savoir si le maintien de la "base historique" actuellement utilisée pour la distribution des fonds du PLOE pourrait, à moyen ou à long terme, avoir un impact significatif sur l'équité du programme. La réponse à cette question sera



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Canada

largement influencée par ce que l'on entend faire des Contributions supplémentaires et des fonds utilisés pour les Ententes spéciales. Un aspect émanant des consultations est la fluctuation importante que l'on enregistre au niveau des inscriptions dans les écoles de la minorité dans les juridictions où la gestion scolaire a été implantée plus tardivement. Tel qu'illustré à la Figure 4 (page 26), le niveau de croissance du nombre d'élèves dans certaines juridictions dépasse largement celui de la population minoritaire totale. Ces fluctuations ont pour effet d'éloigner la "base historique" du portrait réel de ces communautés.



## 4.0 Conclusions et recommandations

Cette section présente les principales conclusions qui se dégagent de l'évaluation, incluant aux besoins certaines recommandations.

### 4.1 Pertinence et justification du PLOE

L'évaluation indique que le PLOE appuie les priorités et résultats stratégiques du ministère du Patrimoine canadien.

En ce qui a trait à l'apprentissage de la langue seconde, la pertinence de l'intervention fédérale repose sur un certain nombre de constats. Le dernier recensement a, entre autres, permis de constater qu'il y avait eu un certain recul du niveau de bilinguisme chez les jeunes Canadiens. Cette tendance coïncide avec la diminution du financement des programmes de langue seconde (base et immersion) qui a marqué les années 1990. Reconnaissant la contribution de l'apprentissage d'une langue seconde à la qualité de l'éducation et à l'employabilité des jeunes Canadiens, le PLOE constitue l'outil le plus approprié pour encourager et appuyer les initiatives provinciales/territoriales en langue seconde.

L'évaluation a cependant soulevé certaines interrogations sur l'efficacité des programmes de langue seconde de base. Plusieurs ont mis en doute la capacité des programmes de base en place de réellement permettre aux jeunes qui y participent d'acquérir une connaissance fonctionnelle de leur langue seconde. Dans certaines juridictions, les ministères de l'Éducation mettent actuellement à l'essai des projets pilotes de langue seconde intensive.

**Recommandation 1 :**            **Afin de rencontrer ses objectifs liés au niveau de bilinguisme des jeunes Canadiens, le gouvernement fédéral devrait profiter de la négociation du prochain Protocole pour trouver des moyens de redonner une nouvelle vigueur aux programmes de base d'enseignement de la langue seconde. Ceci pourrait inclure, entre autres, l'intensification de l'appui aux projets pilotes de langue seconde intensive en implantant de tels programmes dans de nouvelles régions du pays, si les résultats actuels de ces programmes semblent encourageants.**

#### Réponse de la gestion :

*Recommandation acceptée* - Le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles (de 2003-2004 à 2007-2008), rendu public le 12 mars 2003, engage Patrimoine canadien à travailler avec les provinces et territoires pour faire passer de 24 p. 100 à 50 p. 100 la proportion des jeunes âgés de 15 à 19 ans qui connaissent leur seconde langue officielle. Le Plan prévoit à cette fin la création d'une *Enveloppe de financement ciblée* de 137 millions de dollars sur cinq ans. Cette Enveloppe fera l'objet d'ententes bilatérales hors Protocole de partage des



frais entre Patrimoine canadien et les provinces et territoires. C'est la première fois qu'une enveloppe est spécifiquement réservée à l'enseignement de la langue seconde.

L'amélioration des programmes de base de français et d'anglais langues secondes est le premier des quatre volets prioritaires identifiés par Patrimoine canadien dans le Plan d'action. Les programmes de base rejoignent déjà plus de 50 p.100 des effectifs scolaires du primaire et du secondaire à travers le pays. Dans le cadre du Plan, Patrimoine canadien travaillera conjointement avec les provinces et territoires pour améliorer les programmes de base. Il encouragera le renouvellement des approches et des outils pédagogiques, l'examen de méthodes alternatives, comme les cours dans le domaine des arts et les cours d'éducation physique donnés dans la langue seconde, les horaires compacts ou par blocs et le régime d'anglais intensif tenté dans plusieurs écoles du Québec.

Les trois autres volets prioritaires du Plan d'action pour l'enseignement de la langue seconde sont la relance de l'immersion, l'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés et la poursuite des apprentissages après le secondaire. Patrimoine canadien agira aussi sur ces autres volets.

La ministre du Patrimoine canadien a fait part de ses priorités par lettre à ses vis-à-vis du Conseil des ministres de l'Éducation, (CMEC) Canada le 27 mars dernier. Elle a transmis le même message lors de son annonce sur la composante langue seconde du Plan d'action le 8 avril dernier.

*Calendrier de mise en oeuvre* - La recommandation sera mise en oeuvre graduellement d'ici 2007-2008

Quant à l'enseignement en contexte minoritaire, des progrès significatifs ont été réalisés au cours des dix dernières années. De nouvelles structures de gestion scolaire ont été établies, ce qui a permis d'intensifier le recrutement d'élèves admissibles à l'enseignement en langue minoritaire. Ces progrès se sont accompagnés de défis plus grands dans différents domaines tels que la refrancisation et la rétention des élèves, le développement de programmes d'études et de ressources pédagogiques, la formation des enseignants, etc. Dans ce contexte, l'intervention fédérale apparaît répondre à des besoins réels et son bien-fondé semble établi.

**Recommandation 2 :**

**Afin de rencontrer ses objectifs liés à l'enseignement en milieu minoritaire, le gouvernement fédéral pourrait considérer une intervention ciblée (par le biais d'Ententes spéciales) dans des domaines contribuant à la stabilité des conseils scolaires en milieu minoritaire, tels que des initiatives de recrutement et de rétention des élèves, de francisation et de développement de programmes adaptés pour une clientèle minoritaire.**

Réponse de la gestion :



*Recommandation acceptée* - Le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles (de 2003-2004 à 2007-2008) prévoit la création d'une enveloppe de financement ciblée de 209 millions de dollars sur cinq pour l'enseignement dans la langue de la minorité. Comme c'est le cas pour l'enseignement de la langue seconde, cette nouvelle enveloppe fera l'objet d'ententes bilatérales de partage des frais hors Protocole entre Patrimoine canadien et les provinces et territoires.

Le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde est le véhicule financier privilégié pour contribuer au financement de base des conseils scolaires et autres établissements d'enseignement de la minorité. Lors de la négociation des ententes ciblées, Patrimoine canadien et les gouvernements des provinces et territoires voudront convenir de priorités d'action conformes aux objectifs du Plan d'action du gouvernement. Du côté de l'enseignement en français en milieu minoritaire, le Plan fixe notamment comme objectif d'accroître la participation des jeunes admissibles à 80 % d'ici 10 ans. À cette fin, Patrimoine canadien mettra sur l'élaboration et la mise en oeuvre par les gouvernements des provinces et territoires de stratégies de préparation à la scolarisation, de re francisation, de rétention des étudiants inscrits, l'amélioration de la qualité des programmes et l'enrichissement culturel du milieu scolaire. Patrimoine canadien voudra aussi accroître le nombre d'enseignants qualifiés et l'accès à l'enseignement postsecondaire en français. Au Québec, en ce qui a trait à l'enseignement en anglais langue de la minorité, le Ministère mettra l'accent sur le développement de l'enseignement à distance, l'amélioration de la qualité des programmes, y compris l'enseignement du français langue seconde. Le Ministère visera de plus à favoriser un meilleur arrimage de l'école à la vie communautaire, un enjeu prioritaire pour la communauté anglophone, surtout en région.

Ce message a été réitéré par la Ministre du Patrimoine canadien dans sa correspondance du 27 mars à ses vis-à-vis du Conseil des ministres de l'Éducation, et lors de son annonce sur la composante enseignement dans la langue de la minorité du Plan d'action le 13 mars dernier.

*Calendrier de mise en oeuvre* - La recommandation sera mise en oeuvre graduellement d'ici 2007-2008.

## **4.2 Succès du PLOE**

L'apprentissage du français ou de l'anglais comme langue seconde demeure un objectif important pour les Canadiens. À cet égard, l'intérêt envers le programme d'immersion continue de croître dans plusieurs régions du pays, alors que l'intérêt pour le programme de base semble diminuer. La recommandation 1 ci-dessus vise justement à offrir des alternatives aux Canadiens en matière de langues officielles dans l'enseignement.

Les composantes de bourses (PMLO) et de moniteurs (PBÉL) ont un impact positif sur leurs participants respectifs. Les moniteurs de langue contribuent à perfectionner les compétences linguistiques des élèves. Le programme a aussi pour effet d'accentuer l'intérêt pour la





profession d'enseignant, une grande priorité à l'heure actuelle chez les conseils scolaires. L'évaluation a cependant indiqué que le nombre de demandes tendait à diminuer ces dernières années, en partie à cause de l'augmentation du nombre de programmes d'échanges offerts au pays et du taux de rémunération offert aux moniteurs. Une étude a récemment été parrainée par le CMEC pour revoir les communications liées au PMLO.

En somme, le bien-fondé du PMLO a été bien établi lors de l'évaluation. Il s'agit d'un outil important pour les intervenants en éducation, puisqu'il permet aux participants d'améliorer leurs compétences en langue seconde et aux conseils scolaires de créer un intérêt pour l'enseignement chez ces jeunes.

Quant au programme de bourses (PBÉL), son importance a aussi été reconnue tout au long de l'évaluation. Les volets français et anglais langue seconde du programme de bourses (PBÉL) ont non seulement permis aux participants d'améliorer leurs compétences linguistiques, mais ils ont aussi eu un impact positif sur l'intérêt des participants envers la culture rattachée à cette langue seconde. Les jeunes participants au programme de bourses ressortent confiants qu'ils pourront utiliser ces compétences en milieu de travail. Les consultations ont cependant fait ressortir certains constats qui méritent une attention particulière.

**Recommandation 3 :**

**Le bien-fondé du Programme des bourses d'été de langue et du Programme des Moniteurs de langues officielles a été bien établi lors de l'évaluation. Compte tenu de l'écart significatif entre l'offre et la demande pour ces programmes, les intervenant devraient prendre les mesures suivantes, au moyen des nouvelles ressources identifiées dans le Plan d'action pour les langues officielles pour :**

- **augmenter le nombre de bourses de manière à maximiser le rayonnement du programme auprès des jeunes Canadiens. Ils devraient aussi s'assurer que le montant des bourses est suffisant pour éviter le désistement d'institutions postsecondaires participantes;**
- **accroître le nombre de moniteurs ainsi que leur rémunération, de manière à rendre le programme plus compétitif par rapport à d'autres programmes d'échanges et au marché de l'emploi. L'image et l'identité du programme devraient en outre être revues afin de mieux positionner le programme et susciter l'intérêt des jeunes.**

Réponse de la gestion :



*Recommandation acceptée* - Le Ministère est conscient que le potentiel du PBÉL demeure sous exploité et reconnaît que le financement du programme constitue un enjeu important, comme en fait foi la décision de certains établissements participants de s'en retirer. Afin de maintenir la popularité et la qualité du programme, le gouvernement a prévu, dans son Plan d'action pour les langues officielles, que : « Le budget du Programme de bourses d'été de langues totalisera 19,4 millions de dollars en 2007-2008, une augmentation de 70 p. 100 par rapport au budget actuel de 11,4 millions de dollars. Ces fonds permettront d'augmenter de 10 p. 100 la valeur de chaque bourse (1 625 dollars en 2001-2002). Le programme accueillera près de 10 000 participants en 2007-2008, soit presque 2 000 de plus. »

Le Ministère est convaincu de la nécessité de donner un nouvel élan au PMLO. C'est pourquoi le Plan d'action pour les langues officielles prévoit que : « Le gouvernement a [...] décidé d'ouvrir le Programme des moniteurs de langues officielles à plus de jeunes en augmentant de 10 à 15 p. 100 le nombre de participants par rapport à leur nombre actuel. Ils étaient 889 en 2000-2001; il faut qu'ils dépassent dorénavant le millier. De plus le salaire annuel des moniteurs sera accru de 10 p. 100. Au total, le gouvernement investira jusqu'à 10,8 millions de dollars annuellement dans ce programme, comparativement aux 6,8 millions de dollars antérieurs, une augmentation graduelle qui atteindra 59 p.100 la cinquième année du Plan. »

Toujours dans l'optique de donner un nouvel élan au programme, le Ministère entend encourager le développement de projets pilotes en vue d'adapter la formule du programme au niveau postsecondaire. L'objectif serait de créer pour ceux qui le désirent des occasions de poursuivre l'apprentissage de leur seconde langue officielle dans le cadre de leurs études postsecondaires. Ce nouveau volet pourrait de plus contribuer à accroître l'attrait et la compétitivité du programme auprès des candidats moniteurs et avoir des retombées positives sur leur intérêt pour la carrière enseignante.

Par ailleurs, une récente évaluation effectuée pour le compte du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] (Leroux et associés, janvier 2003) confirme l'importance d'une nouvelle approche promotionnelle pour atteindre les objectifs du programme en termes de participation. En consultation avec le Ministère, le CMEC a entamé une réflexion en vue de l'élaboration d'un plan de communication pour le programme, plan qui contribuera sans doute à combler les lacunes identifiées dans le présent rapport. Patrimoine canadien suit de près cette réflexion et sera associé à la démarche.

*Calendrier de mise en oeuvre* - La recommandation sera mise en oeuvre graduellement d'ici 2007-2008.

Quant au volet de français langue première (PBÉFHQ) pour les francophones en situation minoritaire, il semble moins pertinent. Ce volet a aussi fait l'objet d'une étude récente du CMEC qui recommande des changements en profondeur dans la structure du programme. La présente évaluation va dans le même sens.



**Recommandation 4 :**            **Le bien-fondé du volet de bourses pour francophones vivant en situation minoritaire (PBÉFHQ) n'a pas été clairement établi lors de l'évaluation. Les intervenants concernés devraient poursuivre leur réflexion afin de déterminer s'il y a lieu de modifier ou de maintenir ou non cette composante.**

Réponse de la gestion :

*Recommandation acceptée* - Depuis quelques années, le Programme de bourses d'été pour francophones hors-Québec (PBEFHQ) a certaines difficultés à recruter des participants. Une récente évaluation effectuée pour le compte du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] (Leroux et associés, janvier 2003) souligne que les coordonnateurs et coordonnatrices du Programme, le personnel du CMEC, de Patrimoine canadien et celui des établissements d'enseignement tiennent le programme en haute estime et jugent son maintien essentiel. L'évaluation note toutefois que le programme connaît mal sa clientèle et en est mal connu, qu'il doit revoir son positionnement et ses communications. Une réflexion est déjà en cours au CMEC en vue d'identifier des pistes de solution qui permettraient d'améliorer la livraison et la promotion du programme afin d'en assurer la viabilité. Patrimoine canadien suit de près cette réflexion et sera associé à la démarche de renouvellement du programme.

*Calendrier de mise en oeuvre* - En cours.

L'évaluation indique que l'établissement d'une infrastructure plus complète en matière d'enseignement dans la langue de la minorité a permis de mettre en place des programmes qui sont, à certains égards, comparables à ceux offerts dans la langue de la majorité. Le succès des initiatives en langue de la minorité est cependant lié à la capacité des intervenants de pouvoir identifier, recruter et intégrer efficacement des enfants qui ont des compétences linguistiques très variables et qui peuvent avoir besoin d'appui au niveau de l'actualisation linguistique. La recommandation 2 va d'ailleurs dans ce sens.

### **4.3 Conception et prestation / Rentabilité**

La structure de base du programme a une longue histoire et semble bien répondre aux besoins des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux. La création, en particulier, des plans d'action reflète l'approche fédérale visant à axer la gestion sur les résultats.

Le plus grand défi consiste maintenant à ajuster le processus de reddition de compte et à rendre les processus de publication de l'information et de consultation plus conformes aux engagements inclus dans les Ententes bilatérales.

**Recommandation 5 :**            **Le gouvernement aurait avantage à centraliser l'information relative aux Ententes bilatérales et aux**



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Canada

**plans d'action des provinces et territoires afin de la rendre plus accessible pour les intervenants. L'information devrait être accessible sur un site Web, dans un format tel que .pdf.**

Réponse de la gestion :

*Recommandation acceptée* - Le Ministère constate que les gouvernements provinciaux et territoriaux ont donné suite de façon inégale à la clause 7.1 du présent Protocole, qui prévoit que : «Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux/territoriaux conviennent que les textes du présent Protocole, de toutes les ententes bilatérales et des plans d'action provinciaux/territoriaux et de tous les arrangements contractuels conclus avec la Corporation du CMEC seront, dès leur signature, mis à la disposition de tous les gouvernements provinciaux/territoriaux et du grand public.» En conséquence, le Ministère entend profiter du prochain cycle de négociation avec les gouvernements des provinces et territoires pour encourager ces derniers à afficher sur leur site Web, dès signature, le texte du Protocole, le texte de l'entente bilatérale et du plan d'action découlant du Protocole, ainsi que le texte des ententes bilatérales hors Protocole découlant des Enveloppes de financement ciblées. Le Ministère entend encourager le CMEC à faire de même ou à établir des liens avec les sites Web des provinces et territoires. Patrimoine canadien verra aussi à s'assurer que l'ensemble des ententes et des plans d'actions soient accessibles à partir de son site Web dès signature .

*Calendrier de mise en oeuvre* - Au fur et à mesure de la signature du prochain Protocole, des ententes bilatérales qui en découlent et de la signature des ententes bilatérales hors Protocole découlant des Enveloppes de financement ciblées (Plan d'action du Canada pour les langues officielles).

Le processus des rapports liés aux plans d'action aurait avantage à être revu. À l'heure actuelle, les plans d'action incluent souvent des indicateurs de rendement qui ont peu de chance de pouvoir être documentés adéquatement, ce qui a pour effet d'accroître les délais dans la production et l'acceptation des rapports. À moins d'être simplifié et d'être plus rapide, le processus de reddition de compte risque de perdre beaucoup de sa pertinence.

**Recommandation 6 :**

**Le gouvernement fédéral doit clairement articuler les résultats qu'il cherche à atteindre dans le cadre du programme LOE aussi bien pour l'enseignement dans la langue de la minorité que pour l'enseignement de la langue seconde et déterminer quels indicateurs de performance permettront de mesurer adéquatement l'atteinte des ces résultats. Le gouvernement fédéral devrait profiter des prochaines négociations avec les partenaires provinciaux/territoriaux pour s'entendre**



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Canada

**sur les résultats du programme et sur les indicateurs de performance. Il sera également nécessaire de s'entendre sur les outils qui devront, au besoin, être développés et mis en oeuvre afin de mesurer, à l'échelle nationale, les résultats du programme.**

**Les futures ententes, signées avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, devraient préciser clairement les résultats prévus quant aux objectifs communs, les rôles et responsabilités de chacun, notamment au chapitre de la reddition de compte, et quand l'information devra être transmise.**

Il faudra en outre que le gouvernement fédéral travaille en étroite collaboration avec les gouvernements des provinces et territoires de façon à pouvoir accroître leur capacité en matière de mesure de rendement.

Un accès simplifié à l'information relative aux Ententes bilatérales et aux plans d'action et la production des rapports à plus brèves échéances devraient faciliter l'implication des intervenants du domaine de l'éducation, tel que souhaité par les gouvernements.

**Recommandation 7 :**

**L'approche des plans d'action, initiée lors de la signature des dernières Ententes bilatérales, mérite d'être maintenue. Les provinces et territoires devraient cependant être encouragés à produire des plans d'action assortis d'un nombre limité de résultats et d'indicateurs afin de maximiser les chances que soient mesurés ces résultats. Les résultats à moyen terme découlant des activités mises en oeuvre dans les plans d'action devraient s'aligner sur les résultats fédéraux.**

Réponse de la gestion :

Le Ministère a déjà pris des initiatives concrètes dans le sens des recommandations 6 et 7.

Patrimoine canadien a développé un cadre de gestion et de responsabilisation pour l'ensemble des programmes en matière de langues officielles qui précise sur le plan fédéral des résultats et des indicateurs de rendement précis à atteindre au cours du prochain cycle de vie de ses programmes. Ce cadre énonce des résultats et indicateurs en matière d'éducation dans la langue de la minorité et d'apprentissage de la langue seconde. L'éducation étant une compétence exclusive des provinces et territoires, il est certain que les résultats et les indicateurs de rendement visés en matière d'éducation devront tenir compte de la situation propre à chaque



province et territoire tout en s'alignant sur les résultats fédéraux et être inscrits dans les ententes.

Dans le cadre des discussions entourant le renouvellement du Protocole et la conclusion des ententes hors Protocole, le Ministère visera à convenir avec les provinces et territoires de ces résultats ainsi que d'un nombre limité d'indicateurs de performance qui soient, dans la mesure du possible, comparables d'une juridiction à l'autre, fiables d'un point de vue méthodologique et faciles d'utilisation. Il visera à convenir également des outils à utiliser ou à développer pour en arriver à mesurer les résultats poursuivis et à déterminer les rôles et responsabilités de chaque palier de gouvernement à cet égard. Une partie seulement du processus de mesure des résultats pourra être normalisée de cette manière. La spécificité des différents systèmes d'enseignement obligera toujours le maintien de mesures particulières des résultats. Le Ministère cherchera à établir un équilibre entre ces deux approches. La conclusion du dernier Protocole avec les provinces et territoires (1998-1999 à 2002-2003) avait marqué un virage important avec l'introduction de l'approche par plan d'action. Malgré le chemin parcouru, le Ministère est conscient que des progrès peuvent encore être réalisés touchant l'identification des résultats et la façon de les mesurer.

Mentionnons que certains des résultats en matière d'éducation identifiés dans notre cadre ont été inscrits dans le Plan d'action du gouvernement fédéral pour les langues officielles. La Ministre du Patrimoine canadien les a de plus communiqué par écrit à ses vis-à-vis du Conseil des ministres de l'éducation dans une lettre en date du 27 mars 2003. Dans la même correspondance, la Ministre a en outre identifié comme une priorité le renforcement du régime d'imputabilité, tel que suggéré par la recommandation 6. Faisant référence au renouvellement prochain du Protocole, la Ministre note que « Les discussions qui s'amorcent à cet égard nous donnent une occasion unique de convenir ensemble de façons plus efficaces et accessibles de présenter aux Canadiens et aux Canadiennes le résultat de notre collaboration. Notre objectif est simple : nous voulons mieux expliquer à la population canadienne le résultat des investissements réalisés pour l'enseignement des langues officielles au pays. ».

À cet égard, nous entamons un examen des principales difficultés rencontrées au cours du dernier cycle de plans d'action et de rapports d'activités afin d'établir une stratégie qui nous permettra d'identifier et de mettre en place des mesures d'amélioration. Cette stratégie tiendra compte de la nécessité de rendre compte sur les résultats obtenus en fonction des mesures identifiées dans les plans d'action, des rôles et responsabilités de chaque partie dans cette reddition de compte et du besoin d'alléger le processus de suivi et d'obtenir les rapports en temps opportun. Les améliorations identifiées feront partie intégrante des prochaines ententes en matière d'éducation qui seront négociées avec les provinces et territoires.

*Calendrier de mise en oeuvre des recommandations 6 et 7* - Mise en oeuvre au cours des prochains 18 mois dans le cadre des discussions menant au renouvellement du Protocole d'entente avec les provinces et territoires, des ententes qui découlent du Protocole et dans le



cadre des discussions menant à la conclusion des ententes hors Protocole découlant des Enveloppes de financement ciblées.

La question de la répartition des fonds entre les provinces/territoires risque quant à elle de toujours soulever des défis pour les gouvernements impliqués. Le principe largement reconnu pour justifier une contribution fédérale est celui des “coûts supplémentaires”. Les gouvernements provinciaux et territoriaux consacrent cependant beaucoup d’énergie à l’heure actuelle pour tenter de chiffrer l’ensemble des coûts supplémentaires et de déterminer la portion devant être assumée par le gouvernement fédéral.

Il y aurait peut-être lieu de revoir cette approche. Les provinces et territoires abordent très différemment cet exercice, ce qui donne des résultats difficiles à saisir et pratiquement impossibles à comparer. Il faut reconnaître que les coûts supplémentaires sont un principe de base qui justifie l’intervention fédérale. Il n’est cependant pas certain qu’il soit très utile de tenter d’identifier et de chiffrer toutes les activités qui y sont incluses à partir de la structure du coût supplémentaire.

La question de savoir si la répartition actuelle des fonds est adéquate est une question relative. Il apparaît cependant que cette répartition est, pour l’instant, relativement équitable si l’on tient compte des populations de langue maternelle et de langue seconde actuelles.

**ANNEXE A**  
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PLOE





## 5.0 Le Programme des langues officielles dans l'enseignement

La présente section inclut une description détaillée du PLOE. On y retrouve un profil de chacune des composantes du programme, de sa structure de gestion et des ressources financières investies dans ce programme par le gouvernement fédéral.

### 5.1 Vue d'ensemble

Le PLOE constitue l'un des plus importants programmes du ministère du Patrimoine canadien au plan financier. Environ 2 milliards \$ y ont été investis au cours des dix dernières années. Comme il s'agit d'un investissement lié au domaine de l'éducation - un domaine de juridiction provinciale - le programme requiert la collaboration étroite des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Structure de base du PLOE

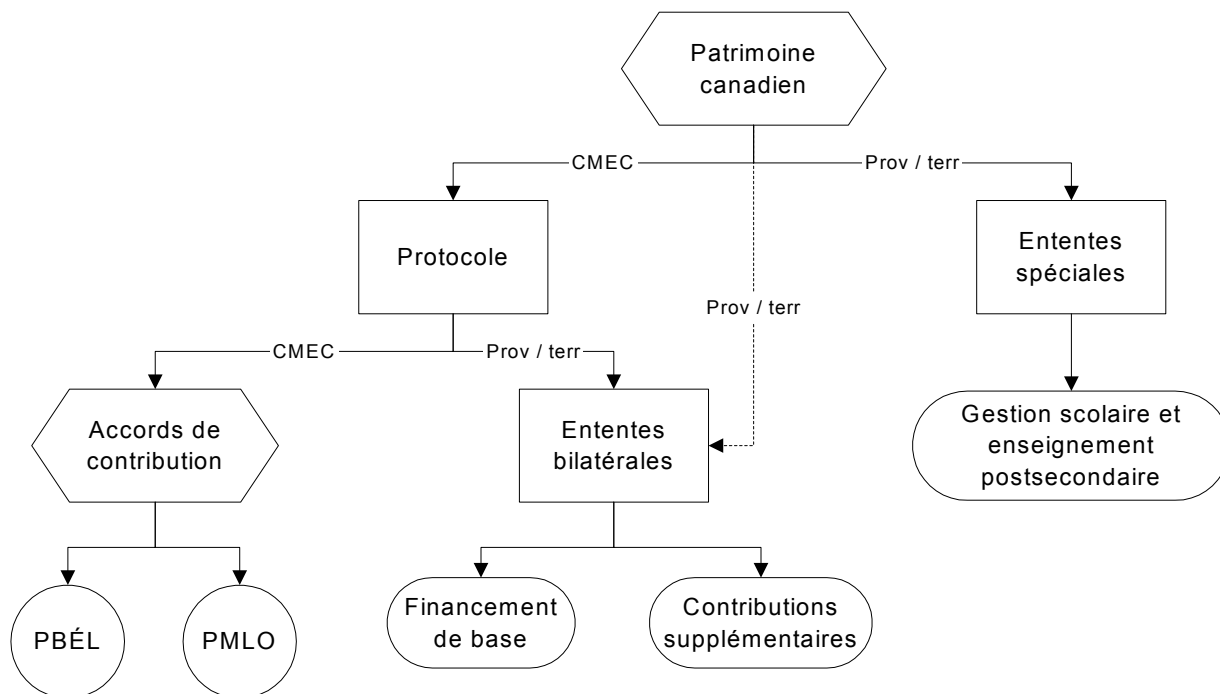


Figure 17

Depuis sa création en 1970, le PLOE a essentiellement maintenu la même structure de base. Il s'agit d'un programme par le biais duquel le gouvernement fédéral transfère des fonds aux gouvernements provinciaux et territoriaux afin de les appuyer dans la prestation de programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde. Ces



programmes d'enseignement prennent la forme de programmes d'études traditionnels en salle de classe, de bourses d'été en perfectionnement linguistique ou d'opportunités d'emploi à titre de moniteurs de langues.

La Figure 17 (page 1) présente une vue d'ensemble du PLOE. Les prochaines sections du Rapport décrivent chacun des mécanismes du PLOE. Nous en résumons ici les grandes lignes:

- ▶ Le Protocole: Une des pierres angulaires du PLOE est le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* (ci-après le Protocole), signé par le ministère du Patrimoine canadien et le CMEC. Couvrant une période de cinq ans, le Protocole établit les paramètres de base devant guider l'investissement fédéral. Ce Protocole établit en outre le cadre financier pour chaque juridiction provinciale et territoriale.
- ▶ Ententes bilatérales: Sur la base du Protocole, le ministère du Patrimoine canadien négocie, avec chaque gouvernement provincial et territorial, des Ententes bilatérales, qui décrivent les activités financées par le gouvernement fédéral et identifient la contribution des gouvernements provinciaux et territoriaux à ces activités, pour la langue de la minorité et la langue seconde. Ces Ententes bilatérales couvrent la même période que celle couverte par le Protocole. Chaque province et territoire dispose d'un financement de base, auquel s'ajoute la possibilité, pour le gouvernement fédéral, de financer des activités par le biais de contributions supplémentaires (voir la section 1.3 pour plus de détails).
- ▶ Ententes de contribution: Toujours sur la base du Protocole, le ministère du Patrimoine canadien et le CMEC signent des ententes de contribution par lesquelles le CMEC s'engage à administrer les programmes de bourses (PBÉL) et de moniteurs (PMLO). Le CMEC, en retour, travaille avec les ministères de l'Éducation de chacune des provinces et territoires pour assurer la mise en oeuvre et la gestion de ces deux programmes.
- ▶ Ententes spéciales: Afin de répondre à des besoins spécifiques touchant à la gestion scolaire ou à l'enseignement postsecondaire, le ministère du Patrimoine canadien signe certaines Ententes spéciales. Celles-ci sont complètement indépendantes du Protocole et sont financées par des fonds distincts. Ces ententes sont aussi appelées "ententes hors Protocole".

Bien que la mise en oeuvre du PLOE implique un large éventail d'institutions (conseils scolaires, écoles, collèges, universités, etc.), il s'agit d'un programme qui implique plus directement les



ministères de l'Éducation (sur une base individuelle ou collective via le CMEC) et le ministère du Patrimoine canadien. Ces autres institutions deviennent, de facto, les bénéficiaires du PLOE, une fois que le Protocole, les Ententes bilatérales (ou spéciales) et l'Accord de contribution avec le CMEC ont été signés.

## **5.2 Le Protocole**

Le Protocole établit le cadre de base du PLOE, structurant l'essentiel de l'appui fédéral à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde. Le Protocole actuellement en vigueur a été signé par la Ministre du Patrimoine canadien et le Président du CMEC et couvre cinq exercices financiers se terminant le 31 mars 2003. Le Tableau 1 résume certains des paramètres établis à l'intérieur de ce Protocole.

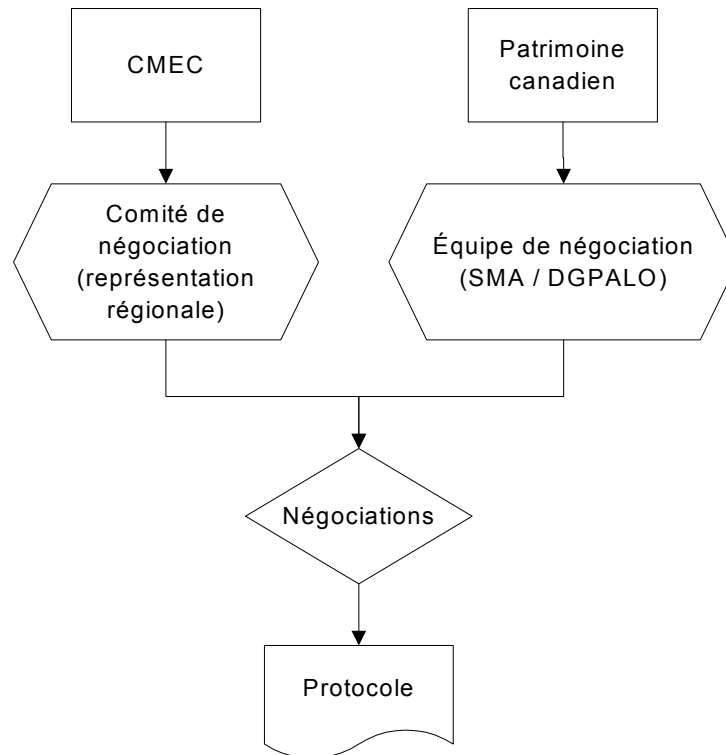


<b>Tableau 1: Protocole actuel entre le Patrimoine canadien et le CMEC</b>	
Signature	Le 23 février 2000
Exercices financiers	1998-1999 à 2002-2003
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Appuyer l'éducation dans la langue de la minorité</li> <li>▸ Appuyer l'apprentissage de la langue seconde</li> </ul>
Priorités stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Consolider et élaborer des services et programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde</li> <li>▸ Élargir l'accès à un enseignement dans la langue de la minorité aux niveaux collégial et universitaire</li> <li>▸ Consolider et élaborer des programmes de formation et de perfectionnement des enseignants et enseignantes</li> <li>▸ Appuyer les programmes d'échanges linguistiques</li> <li>▸ Renforcer la coopération interprovinciale/territoriale</li> </ul>
Plans d'action et Catégories d'appui	<p>Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux s'engagent à signer des Ententes bilatérales, qui seront assorties de plans d'action pluriannuels présentant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Une description des activités à entreprendre</li> <li>▸ Une description des résultats attendus</li> <li>▸ Une description des indicateurs de performance</li> <li>▸ Une ventilation des contributions fédérales et provinciales/territoriales.</li> </ul> <p>Les catégories d'appui sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Appui à l'administration de l'enseignement</li> <li>▸ Appui au développement de programmes</li> <li>▸ Appui à la formation des enseignants</li> <li>▸ Appui aux étudiants</li> </ul> <p>Le gouvernement fédéral mandate en outre la Corporation du CMEC d'administrer les programmes de bourses (PBÉL) et de moniteurs (PMLO).</p>
Budget	Sous réserve de l'approbation des crédits par le Parlement, le gouvernement fédéral s'engage à verser une somme de 880 786 000 \$, sur une période de cinq ans, pour soutenir les activités engagées en vertu du PLOE. La Section 1.7 du présent rapport décrit les détails de la contribution fédérale au PLOE.

Le Protocole qui avait précédé couvrait les exercices financiers 1993-1994 à 1997-1998. Le contenu de ce Protocole, au niveau des priorités stratégiques et des catégories d'appui, était



### Processus de négociation



**Figure 18**

largement similaire à celui actuellement en vigueur. On doit noter que ce Protocole avait été signé tardivement, soit à l'avant dernier exercice financier (1996-1997). Ce Protocole engageait le Ministère pour une somme de 988,3 millions \$.

Tel qu'illustré à la Figure 18, les Protocoles liés au PLOE sont négociés directement entre le CMEC et le ministère du Patrimoine canadien. Du côté du CMEC, un Comité de négociation est mis sur pied à cette fin. On y retrouve un, ou parfois deux, représentants pour chacune des principales régions du pays (Est, Québec, Ontario, Ouest/Nord). Ces représentants proviennent normalement des ministères de l'Éducation de ces régions respectives. Le ministère du Patrimoine canadien forme aussi une équipe de négociation, dirigé par le Sous-ministre adjoint responsable et composée de représentants de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles (DGPALO), particulièrement du secteur des Politiques. Le CMEC et le Ministère établissent ensemble un calendrier de négociation, menant à la signature du Protocole. Tel qu'indiqué au Tableau 2 (page 6), le Protocole actuellement en vigueur fut signé à la 2e année du cycle de cinq exercices financiers couverts par le Protocole. Le Protocole précédent avait, quant à lui, été signé tardivement, à la 4e année du cycle de cinq exercices financiers.

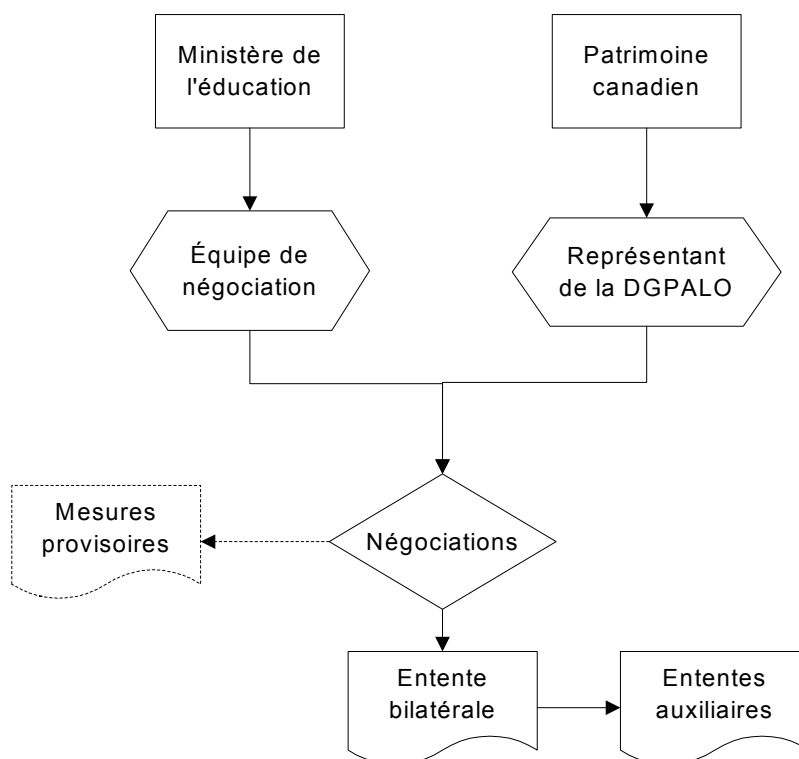


### 5.3 Ententes bilatérales / auxiliaires et Mesures provisoires

► *Ententes bilatérales et mesures provisoires*

La signature du Protocole ouvre la voie à la négociation et à la signature d'Ententes bilatérales entre le ministère du Patrimoine canadien et chaque gouvernement provincial et territorial. Ces ententes permettent à chaque province et territoire d'établir de façon plus précise comment elles entendent organiser leurs activités en ce qui a trait à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde. Le contenu des Ententes bilatérales est structuré d'une façon largement similaire à ce que l'on retrouve dans le Protocole même, énonçant les objectifs de l'Entente bilatérale, les priorités stratégiques de la province/territoire, les catégories d'appui, et les ressources financières (voir le Tableau 1, à la page 3 pour plus de détails).

#### Processus de négociation



**Figure 19**

Tel qu'illustré à la Figure 19, la négociation des Ententes bilatérales implique directement chaque gouvernement provincial et territorial et non le CMEC. Ainsi, les gouvernements



provinciaux et territoriaux forment une équipe de négociation normalement constituée de représentants des ministères de l'Éducation. Chaque province et territoire négocie alors une Entente avec un représentant de la DGPALO (direction des Opérations).

Le processus de négociation de ces Ententes bilatérales prend un certain temps à compléter. Le Tableau 2 indique durant quel exercice financier chacune des Ententes bilatérales furent signées pour la période couvrant les deux derniers Protocoles. En attendant la signature des Ententes bilatérales, le fédéral et la province/territoire peuvent s'entendre sur des Mesures provisoires qui permettent de maintenir le financement et l'appui aux activités en cours, conformément aux dispositions prévues au Protocole précédent.

Tableau 2: Historique des Ententes bilatérales														
Exercices financiers	Protocoles	Ententes bilatérales												
		NL	PE	NB	NS	QC	ON	MB	SK	AB	BC	TN	YT	NV
2002-03														
2001-02						✓								
2000-01		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1999-00	✓													
1998-99														
1997-98														
1996-97	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
1995-96														
1994-95														
1993-94														

► *Ententes auxiliaires*

Une fois l'Entente bilatérale signée, les parties peuvent en outre signer des Ententes auxiliaires. Celles-ci permettent au gouvernement fédéral et à la province/territoire de s'entendre sur des projets ou activités complémentaires à ceux déjà inclus à l'intérieur de l'Entente bilatérale. À titre d'illustration, ce mécanisme a été utilisé dans plusieurs juridictions pour appuyer la construction de nouvelles écoles ou centres scolaires-communautaires. À toutes fins pratiques, ces Ententes auxiliaires deviennent des annexes aux Ententes bilatérales.



► *Les plans d'action*

La négociation du dernier Protocole et des dernières Ententes bilatérales a été marquée par l'apparition des plans d'action provinciaux et territoriaux.<sup>29</sup> Ces plans d'action contiennent normalement un préambule permettant à la province/territoire d'expliquer le contexte dans lequel se déroule l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde (état de la gestion scolaire, nombre d'écoles, description des programmes de langue seconde, cadre financier, etc.). À la suite de ce préambule se trouvent normalement deux sections distinctes décrivant ce que la province/territoire planifie d'entreprendre en matière d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde. Tel qu'indiqué au Tableau 1 (page 3), les plans d'action sont divisés en quatre composantes distinctes (souvent présentées sous forme de tableaux pour chacun des deux objectifs linguistiques et pour chaque catégorie d'appui):

- activités à entreprendre
- résultats attendus
- indicateurs de performance
- ventilation des contributions financières.

Étant donné que le dernier Protocole a été signé en 1999-2000, les plans d'action actuellement en vigueur ne couvrent que trois des cinq exercices financiers couverts par ce Protocole, soit les années 2000-2001 à 2002-2003.

L'apparition des plans d'action a marqué un changement important dans la structure des Ententes bilatérales. Sous l'ancien régime, la mise en oeuvre des Ententes bilatérales se faisait largement par le biais d'une série de projets déposés annuellement par la province/territoire auprès du ministère du Patrimoine canadien. L'objectif central des plans d'action est de permettre aux gouvernements provinciaux/territoriaux d'intégrer leurs activités à l'intérieur d'un plan plus global en matière d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde. L'identification de résultats attendus et d'indicateurs de performance reflète en outre l'approche de gestion axée sur les résultats actuellement préconisée dans l'ensemble des ministères fédéraux.<sup>30</sup>

Chaque gouvernement provincial et territorial est responsable de développer son plan d'action. Il revient à chacun de déterminer la nature et l'étendue des consultations qu'il entend

---

<sup>29</sup>Voir l'article 4.1 du Protocole (1998-1999 à 2002-2003).

<sup>30</sup>Voir, à cet égard, Canada. (2000). *Des résultats pour les Canadiennes et Canadiens: Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ottawa.





entreprendre pour l'élaboration de son plan d'action. Tel qu'énoncé dans leur Entente bilatérale respective, chaque gouvernement provincial et territorial donne cependant "*l'assurance au Canada que les associations et les groupes intéressés ont été consultés quant à l'élaboration et la mise à jour annuelle de son plan d'action.*"<sup>31</sup>

Les modalités administratives des ententes prévoient en outre que le texte même des Ententes bilatérales, incluant les plans d'action, sont des documents qui doivent être mis à la disposition de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux et du grand public.<sup>32</sup>

#### 5.4 Les Ententes spéciales

Des Ententes spéciales ont été signées entre le gouvernement du Canada et certains gouvernements provinciaux et territoriaux pour répondre à des besoins spécifiques en matière de gestion scolaire et d'enseignement postsecondaire en français. Une première série d'ententes hors Protocole, appelées *Mesures spéciales sur la gestion scolaire francophone et l'enseignement postsecondaire*, a été conclue avec la plupart des provinces entre 1993-1994 et 1998-1999. Quelque 112 millions de dollars ont été consacrés à ces *Mesures spéciales*. En 1999, le gouvernement fédéral a annoncé la création de deux nouvelles enveloppes de financement hors Protocole, l'une, au montant de 75 millions de dollars, visait spécifiquement la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone en Ontario; l'autre, appelée *Mesures d'investissements en éducation*, au montant de 90 millions de dollars (de 1999-2000 à 2003-2004), visait la consolidation de la gestion scolaire francophone à travers le pays et l'enseignement postsecondaire. Au total, le gouvernement fédéral aura consacré 277 millions de dollars de 1993 à 2004 à différentes formes de mesures spéciales hors Protocole pour assurer le progrès de l'enseignement dans la langue de la minorité. Ce montant doit être ramené à 259 millions de dollars si on exclut l'année 2003-2004, qui n'est pas couverte par cette évaluation.

**Tableau 3: Historique des Ententes spéciales**

Exercices financiers	Ententes spéciales												
	NL	PE	NB	NS	QC	ON	MB	SK	AB	BC	NT	YT	NT
2002-03				✓									
2001-02			✓										
2000-01	✓	✓		✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1999-00						✓							
1998-99						✓							
1997-98													

<sup>31</sup>Voir Article 7.1 des Ententes bilatérales.

<sup>32</sup>Voir l'Annexe A, Section 1 (Information du public), de chaque Entente bilatérale.



**Tableau 3: Historique des Ententes spéciales**

Exercices financiers	Ententes spéciales											
	1996-97	✓										
1995-96				✓			✓					
1994-95						✓	✓					
1993-94	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓			

Source: Rapports provinciaux et territoriaux préparés dans le cadre de la présente évaluation. Voir ces rapports pour les détails de chaque Entente spéciale.

La mise en place même de la gestion scolaire dans plusieurs provinces et territoires a, en effet, nécessité une importante infusion de ressources financières au cours des années 1990, à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Mahé*.<sup>33</sup> Les deux paliers de gouvernement ont jugé que le cadre du Protocole répondait plutôt mal à ces situations particulières.

Tel qu'illustré à la Figure 17 (page 1), les ressources utilisées pour financer les Ententes spéciales ne proviennent pas du cadre financier établi dans le Protocole. Il s'agit plutôt de fonds distincts ou "hors protocole". La très grande majorité des provinces et territoires ont signé des Ententes spéciales avec le gouvernement fédéral. Le Tableau 3 (page 8) présente un profil historique de ces ententes.

## 5.5 Les programmes de bourses et de moniteurs

Les programmes de bourses d'été de langues (PBÉL) et des moniteurs de langues officielles (PMLO) se veulent largement complémentaires aux initiatives de base en matière d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde se déroulant en milieu scolaire traditionnel. Ces deux programmes permettent annuellement à des milliers de jeunes Canadiens de perfectionner la maîtrise de leur langue seconde et, dans le cas des francophones vivant en situation minoritaire, d'améliorer la maîtrise de leur langue première. Le Tableau 4 présente un profil de ces deux programmes.

**Tableau 4: Profil des programmes de bourses et de moniteurs**

Caractéristiques	Programme de bourses (PBÉL)	Programme de moniteurs (PMLO)
Création	1970	1973
Participation annuelle (approx.)	7 000 étudiants	1 000 étudiants
Activités	Le PBÉL comprend deux volets:	Le PMLO permet à des étudiants du niveau postsecondaire d'oeuvrer comme moniteur de

<sup>33</sup>*Mahé c. Alberta* [1990] 1 R.C.S. 342.

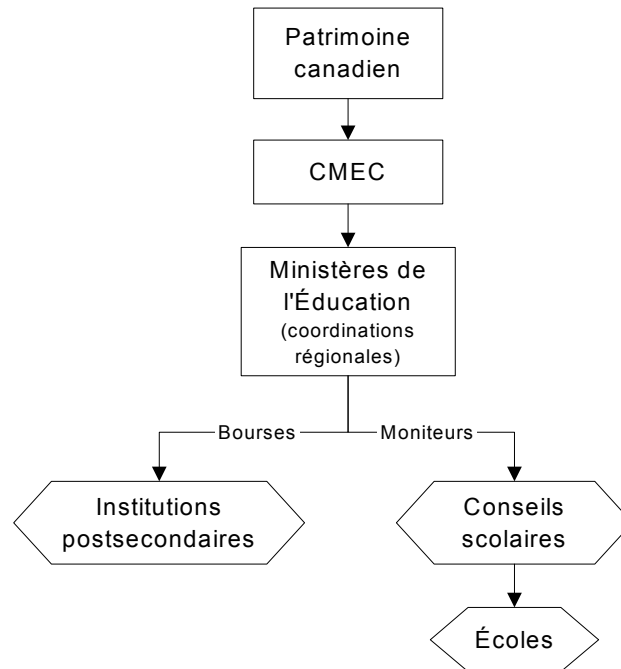


**Tableau 4: Profil des programmes de bourses et de moniteurs**

Caractéristiques	Programme de bourses (PBÉL)	Programme de moniteurs (PMLO)
	<p><u>Langue seconde</u> Le programme permet à des jeunes fréquentant une institution postsecondaire de suivre une formation de 5 semaines dans leur langue seconde. Cette formation est offerte l'été ou le printemps dans une institution postsecondaire située dans une province autre que celle du lieu de résidence de l'étudiant.</p> <p><u>Français langue première</u> Le programme permet aussi à des jeunes francophones en situation minoritaire de suivre une formation de 5 semaines afin de perfectionner leur maîtrise de la langue française. Tout comme le volet de la langue seconde, cette formation est offerte l'été ou le printemps, dans une institution postsecondaire située dans une province autre que celle du lieu de résidence de l'étudiant.</p>	<p>langue seconde ou de français langue première, à l'intérieur d'une école primaire ou secondaire ou d'une institution postsecondaire. Un moniteur de langue n'est pas un enseignant. Il oeuvre plutôt au côté des enseignants. On retrouve des moniteurs à temps plein et à temps partiel:</p> <p><u>Moniteur à temps partiel:</u> Il s'agit normalement d'un étudiant qui fréquente une institution postsecondaire et qui agit comme moniteur dans une institution scolaire située à proximité.</p> <p><u>Moniteur à temps plein:</u> Il s'agit normalement d'un étudiant qui prend une pause d'un an dans ses études ou qui vient de les terminer. Il oeuvre alors à temps plein dans l'institution désignée qui se situe dans une province autre que celle de son lieu de résidence et dans une région où l'on ne retrouve pas de moniteurs à temps partiel (souvent des régions rurales ou semi-rurales).</p>
Partenaires	Les partenaires principaux sont les institutions postsecondaires accueillant les étudiants en formation. Les bourses offertes aux étudiants et remises aux institutions permettent de défrayer les coûts directement reliés à la formation, à l'hébergement et aux frais afférents. Les étudiants de langue seconde assument eux-mêmes les frais de déplacement tandis que ceux des étudiants de français langue maternelle sont couverts par le programme.	Les partenaires principaux sont les institutions accueillant les moniteurs, soit les conseils scolaires et leurs écoles.



### Organisation des programmes



**Figure 20**

Tel qu'illustré à la Figure 20, le ministère du Patrimoine canadien mandate le CMEC de mettre en oeuvre les deux programmes. En retour, le CMEC oeuvre avec les ministères de l'Éducation, qui se dotent de coordonnateurs responsables des deux programmes.

Dans le cas du programme de bourses (PBÉL), la coordination provinciale/territoriale responsable du programme doit identifier des institutions postsecondaires ayant la capacité et l'intérêt d'offrir les cours de langues (français ou anglais langue seconde ou français langue maternelle). Ces institutions reçoivent alors le montant de la bourse pour couvrir leurs frais de mise en oeuvre et d'opération du programme. La coordination provinciale/territoriale est, en outre, responsable du processus de recrutement de candidats.

Pour le programme de moniteurs (PMLO), la coordination provinciale/territoriale responsable du programme transige essentiellement avec les conseils scolaires intéressés à recevoir un ou des moniteurs dans leurs écoles. Il peut s'agir de conseils scolaires et d'écoles de la minorité ou des conseils scolaires offrant des programmes de base ou d'immersion dans la langue seconde. Une fois l'entente conclue entre la coordination provinciale/territoriale et les conseils scolaires, les moniteurs peuvent alors débiter leur travail en salle de classe, sous la supervision d'un



enseignant. Afin d'illustrer de façon concrète la mise en oeuvre de ces deux programmes, voici quelques exemples fictifs de boursiers et de moniteurs.

<b>Tableau 5: Exemples fictifs de boursiers et de moniteurs</b>	
Bourses (PBÉL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lindsay habite à Toronto où elle a fréquenté une école d'immersion. Elle est maintenant inscrite à l'Université Queen's, à Kingston. Afin de maintenir et de perfectionner son français, elle s'est inscrite au programme de bourse. Durant l'été 2003, elle participera durant cinq semaines au cours de français intensif offert à l'Université Laval, à Québec.</li> <li>▶ Sylvain habite à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, où il a fréquenté les écoles de langue française aux niveaux primaire et secondaire. Afin de perfectionner sa maîtrise du français, il s'est inscrit au programme offert l'été à l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick où, durant cinq semaines, il suivra une formation intensive de français.</li> </ul>
Moniteurs (PMLO)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Julie habite à Trois-Rivières. Elle est maintenant inscrite à l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick. Elle a été sélectionnée pour être monitrice à temps partiel. Elle se rend donc à une école secondaire anglophone située à Moncton, où elle anime des activités permettant aux jeunes étudiants anglophones d'améliorer leur maîtrise du français.</li> <li>▶ John habite Vancouver. Il termine cette année son B.A. à la UBC. À partir de septembre 2003, il aimerait se rendre au Québec pour agir comme moniteur à temps plein d'anglais langue seconde, dans une école de langue française. Ce stage se déroulera probablement dans une région rurale ou semi-rurale et non près d'un campus universitaire où l'on retrouve déjà des moniteurs à temps partiel.</li> </ul>

## 5.6 Gestion du PLOE

La gestion du PLOE revient largement à la DGPALO. Cette Direction générale est, entre autres, responsable de négocier le Protocole entre le gouvernement fédéral et le CMEC, l'ensemble des ententes signées avec les provinces et territoires (Ententes bilatérales, spéciales, auxiliaires et Mesures provisoires) ainsi que les accords de contribution avec le CMEC pour les programmes de bourses (PBÉL) et de moniteurs (PMLO). Une fois ce cadre établi, la DGPALO est responsable de gérer le budget du PLOE, les versements à effectuer aux parties impliquées et la coordination de rapports sur les activités et résultats.

L'éducation étant un domaine de juridiction provinciale/territoriale, le ministère du Patrimoine canadien n'est pas impliqué dans la mise en oeuvre même des activités financées par le PLOE.. Ce sont essentiellement les partenaires du ministère du Patrimoine canadien qui sont chargés de voir à la mise en oeuvre des différents volets du PLOE:



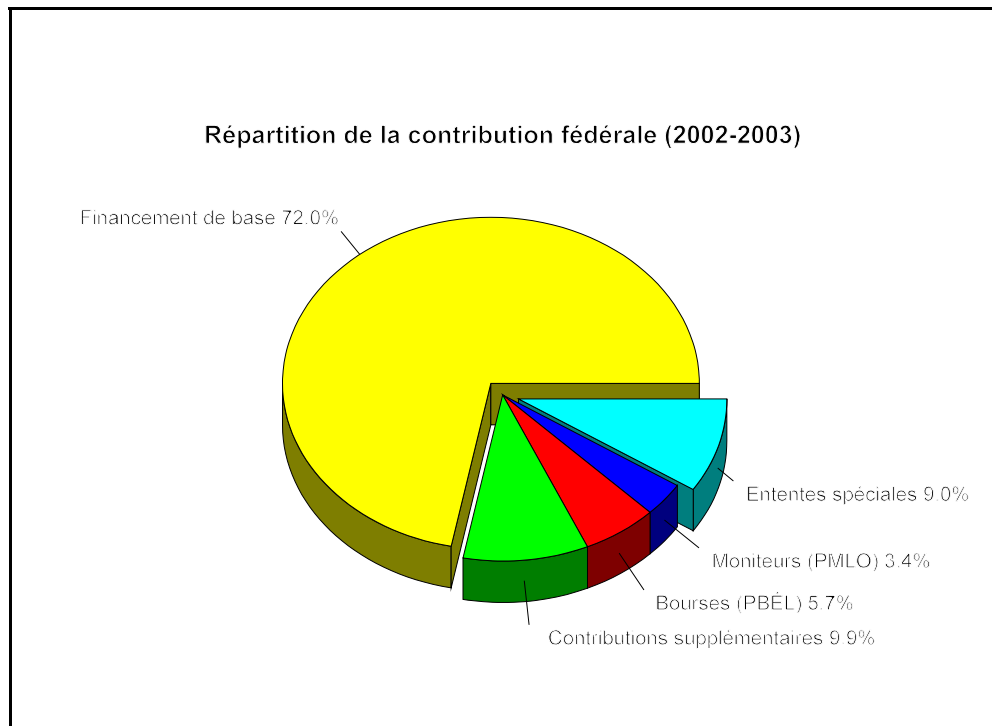
- ▶ Provinces et territoires: Les provinces et territoires sont chargés de mettre en oeuvre leurs plans d'action signés en vertu de leurs Ententes bilatérales. Ces gouvernements doivent intégrer le financement fédéral (langue minoritaire et langue seconde) à celui qu'ils accordent déjà aux conseils scolaires et institutions postsecondaires. Les ministères de l'Éducation provinciaux et territoriaux doivent aussi mettre sur pied des coordinations provinciales/territoriales chargées de mettre en oeuvre les programmes de bourses (PBÉL) et de moniteurs (PMLO). Les ministères de l'Éducation sont tenus de faire rapport annuellement au gouvernement fédéral sur l'ensemble de leurs activités financées par le PLOE.
- ▶ CMEC: Outre son travail au niveau de la négociation du Protocole, le CMEC est chargé de mettre en oeuvre les programmes de bourses (PBÉL) et de moniteurs (PMLO). Ce travail est effectué conjointement avec les ministères de l'Éducation des provinces et territoires.
- ▶ Institutions postsecondaires: Les institutions postsecondaires assument des fonctions de coordination au niveau du programme de bourses (PBÉL). Elles sont chargées de coordonner la mise en oeuvre des programmes appuyés par le PBÉL et de faire rapport à leur gouvernement provincial/territorial.
- ▶ Conseils scolaires et écoles: Les conseils scolaires et les écoles assument aussi des fonctions de gestion pour le programme de moniteurs (PMLO). Ils doivent en effet coordonner le stage des moniteurs et faire rapport à leur ministère de l'Éducation.

## 5.7 Ressources financières

Au plan financier, le PLOE constitue l'un des plus importants programmes du ministère du Patrimoine canadien. Au cours de la période de dix ans couverte par cette évaluation, le Ministère a signé des engagements totalisant plus de 2,1 milliard de dollars. Le Protocole 1993-1994 à 1997-1998 a engagé le Ministère pour une somme de 988,3 millions \$, alors que le Protocole 1998-1999 à 2002-2003 a engagé le Ministère pour une somme de 880,8 millions \$. La série des ententes hors Protocole conclues entre 1993-1994 et 2003-2004 totalisent 259 millions \$ au cours de cette période.



Tel que l'illustre la Figure 21 (données basées sur l'exercice financier 2002-2003), la plus



**Figure 21**

grande portion de la contribution fédérale au PLOE sert à financer ce que l'on appelait historiquement le "Financement de base", appelé "Financement des plans d'action" depuis l'exercice financier 2000-2001. Il s'agit du financement accordé aux activités couvertes par les Ententes bilatérales et décrites dans les plans d'action, telles que l'administration de l'enseignement/infrastructure, le développement de programmes, la formation et le perfectionnement des enseignants et l'appui aux étudiants.

Le financement par le biais de contributions supplémentaires représente un peu moins de 10 pour cent de la contribution fédérale totale. Ces fonds sont utilisées pour des Ententes auxiliaires, touchant normalement des projets d'immobilisation. Les programmes de bourses (PBÉL) et de moniteurs (PMLO) mobilisent ensemble un peu plus de 9 pourcent des fonds fédéraux. Finalement, la contribution fédérale inclut des ressources appelées "fonds hors Protocole" qui permettent de signer des Ententes spéciales qui, à ce jour, ont servi à appuyer la gestion scolaire et l'éducation postsecondaire. Encore ici, il s'agit d'environ 9 pourcent de la contribution fédérale totale.

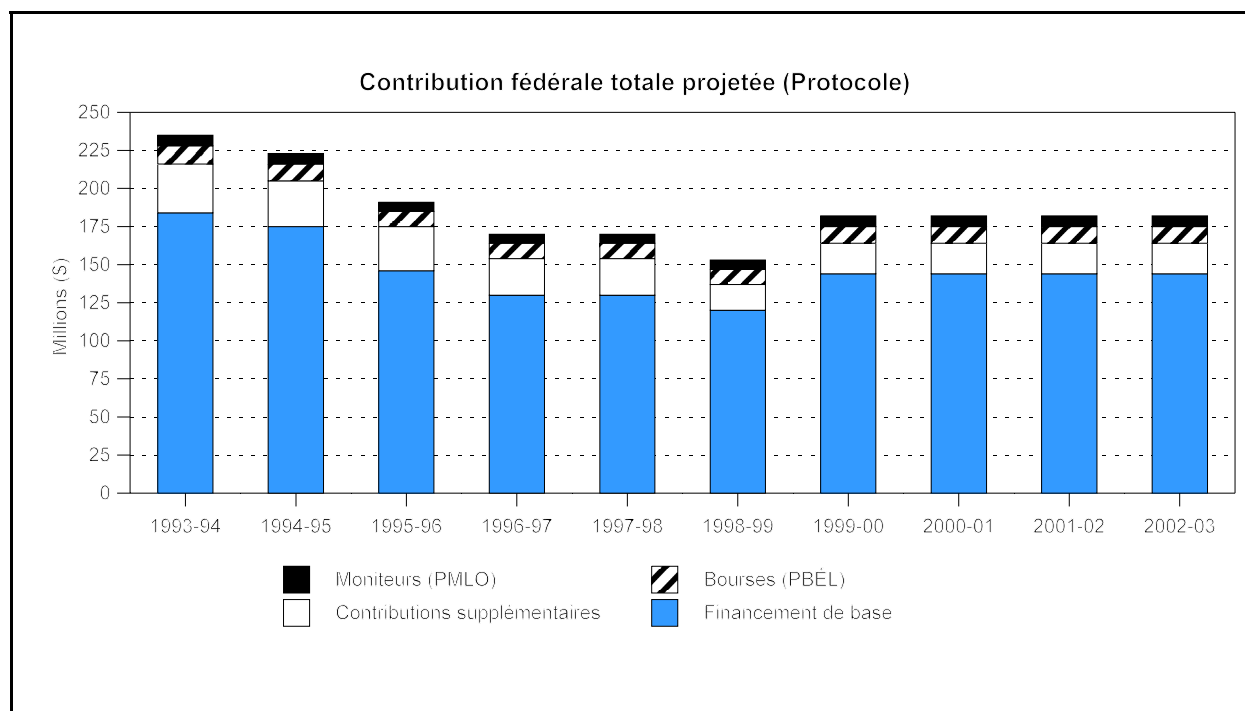


Figure 22

Au fil des ans, la contribution fédérale annuelle au PLOE a fluctué. Les deux derniers Protocoles ont établi des montants qui couvrent les catégories d'investissement suivantes: Financement de base (financement des plans d'action), contributions supplémentaires et Programmes de bourses (PBÉL) et moniteurs (PMLO). La Figure 22 indique que la contribution annuelle fédérale totale pour ces activités se chiffrait à environ 235 millions \$ en 1993-1994 et se chiffre maintenant à environ 182 millions \$ (2002-2003) annuellement.

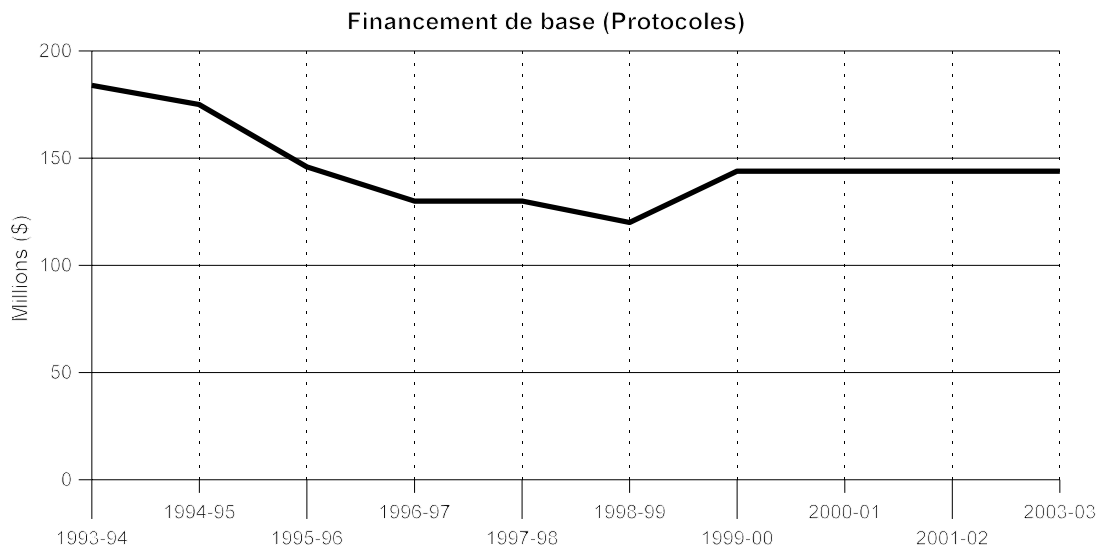
Le financement de base (financement des plans d'action) représente la plus grande partie de la contribution fédérale. La Figure 23 indique que la fluctuation du Financement de base reflète essentiellement celle connue pour l'ensemble du PLOE. Ainsi, ce financement, pour l'ensemble des provinces et territoires, se chiffrait à environ 184 millions \$ en 1993-1994 et se chiffre actuellement à environ 144 millions \$. Le niveau de financement le plus bas a été atteint en 1998-1999, alors qu'il se chiffrait à environ \$120 millions \$.

Ce financement de base a pour objectif premier de contribuer aux "coûts supplémentaires" liés à l'enseignement dans la langue de la minorité et à celui de la langue seconde. Cette notion de "coûts supplémentaires" est intégrée au Préambule même du Protocole où l'on indique "*que, à la suite du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, le gouvernement du Canada est d'avis, que le fait, pour les gouvernements provinciaux/*





*territoriaux de dispenser un enseignement dans la langue de la minorité et d'enseigner la langue seconde entraîne des coûts supplémentaires (...).” Le gouvernement du Canada énonce, en conséquence, “qu’il est disposé à aider ces gouvernements à assumer ces coûts supplémentaires.”*



**Figure 23**

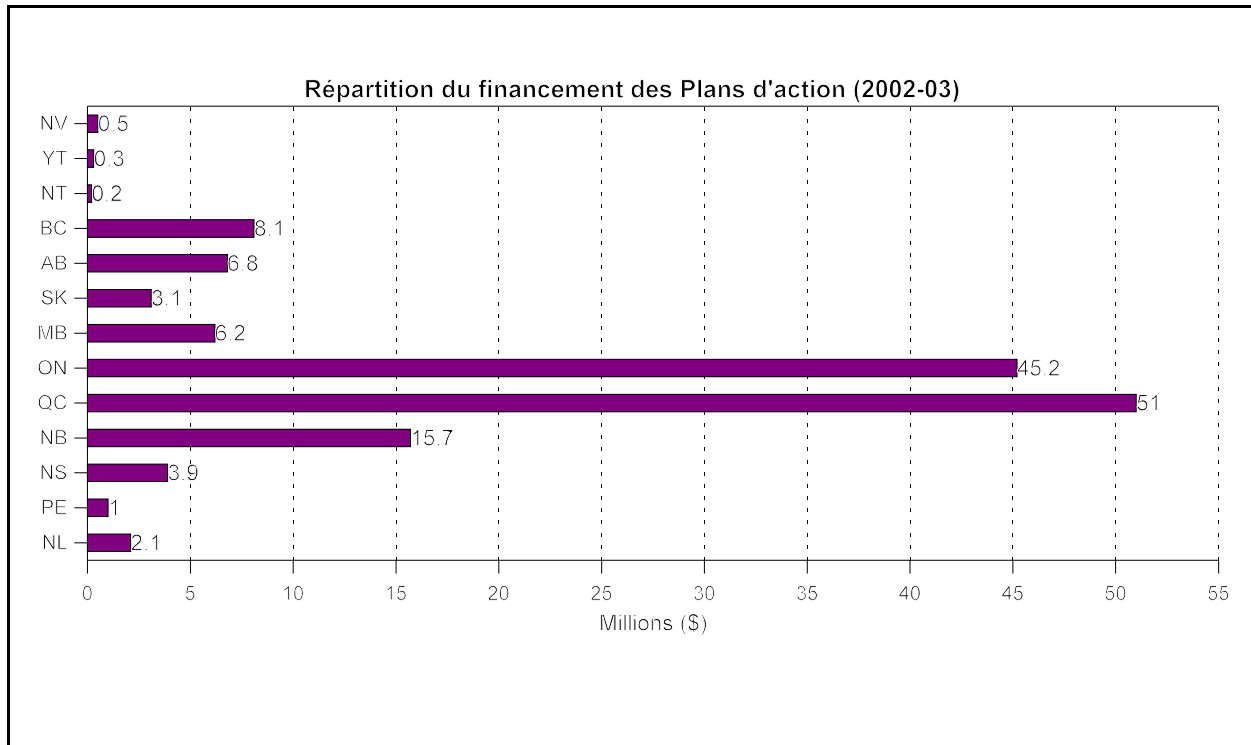
La répartition de ce financement de base entre les provinces et territoires est établie directement dans le Protocole (voir article 6.1.1 du Protocole en cours). Cette répartition est le fruit d’une négociation entre le CMEC et le gouvernement fédéral au moment du renouvellement du Protocole.

Historiquement, cette répartition se basait sur le concept de *l’équivalence temps plein (ETP)*, soit l’équivalent du nombre d’élèves inscrits à temps plein dans une province ou un territoire (dans les programmes d’enseignement dans la langue de la minorité et de la langue seconde). Ce total d’ETP par juridiction servait à déterminer la proportion du financement de base accessible par la province ou le territoire concerné. Ce chiffre était calculé par Statistique Canada, sur la base des données d’inscriptions fournies par chaque province et territoire.

Au fil des ans, cette répartition basée sur les ETP a créé ce que l’on appelle aujourd’hui une “base historique”. C’est cette “base historique”, établie selon les chiffres en vigueur à la fin du Protocole 1993-1994 à 1997-1998, qui a servi largement à la distribution du financement des plans d’action actuellement en vigueur. La Figure 24 indique le montant accordé annuellement à chaque province et territoire pour le financement de leur plan d’action (somme en vigueur pour

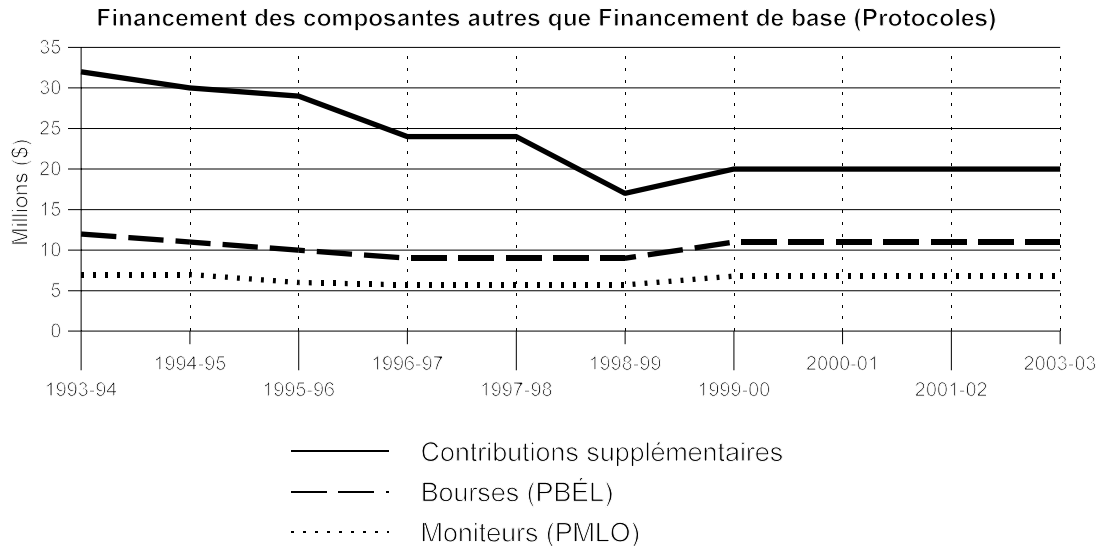


les trois années des plans d'action, de 2000-2001 à 2002-2003). Le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick reçoivent environ 78 pour cent de cette enveloppe totale. Ainsi, le Québec et l'Ontario reçoivent respectivement 35 pour cent et 31 pour cent de l'enveloppe totale et le Nouveau-Brunswick reçoit environ 11 pour cent de cette enveloppe.



**Figure 24**

L'appui fédéral pour les Contributions supplémentaires a fluctué au même rythme que le Financement de base. Tel que l'indique la Figure 25 (page 17), cette composante se chiffrait à environ 31,8 millions \$ en 1993-1994 et se chiffre aujourd'hui à environ 19,8 millions \$ annuellement. La distribution de cette somme entre les provinces et territoires n'est pas régie par des règles formelles ou une formule telle que l'ETP. Il revient plutôt au gouvernement fédéral et à chaque province ou territoire de conclure des ententes pour des projets spéciaux, tels que les projets d'immobilisation (Ententes auxiliaires).

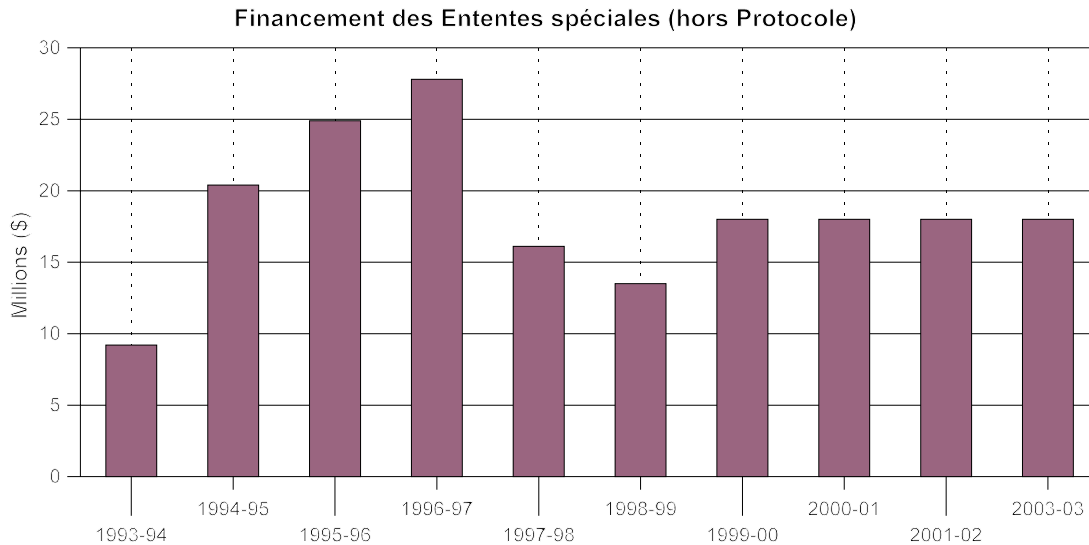


**Figure 25**

Les deux composantes qui ont connu le moins de fluctuation au cours des dix dernières années sont les Programmes de bourses (PBÉL) et de moniteurs (PMLO). Comme l'illustre la Figure 25, le Programme de bourses est passé d'un budget annuel de 11,8 millions \$ en 1993-1994 à un budget annuel de 11,4 millions \$ en 2002-2003. Le programme a connu son plus bas niveau de financement en 1996-1997 alors qu'il recevait 9,5 millions \$ annuellement.

Le Programme de moniteurs (PMLO) est, quant à lui, passé d'un budget annuel de 7 millions \$ en 1993-1994 à un budget annuel de 6,8 millions \$ en 2002-2003. À son plus bas niveau en 1996-1997, le programme bénéficiait d'un budget annuel de 5,7 millions \$.

La dernière composante de la contribution fédérale au PLOE est constituée du financement alloué pour des Ententes spéciales sur la gestion scolaire ou l'enseignement postsecondaire dans la langue de la minorité. Ce financement n'est pas inclus dans le Protocole. Il revient donc au gouvernement fédéral et à une province ou territoire de négocier directement ces Ententes spéciales, qui seront appuyées financièrement par cette enveloppe hors Protocole. Cette partie du financement fédéral au PLOE est apparue en marge de la conclusion du Protocole 1993-1994



**Figure 26**

à 1997-1998. Comme l'illustre la Figure 26, ce type de financement a varié au cours des années, de façon à répondre à des besoins spécifiques, tels que la mise en oeuvre de la gestion scolaire dans plusieurs juridictions au cours des années 1990.

► ***Augmentation prévue du financement des langues officielles dans l'enseignement***

Le 12 mars 2003, le gouvernement fédéral a dévoilé son Plan d'action pour les langues officielles.<sup>34</sup> L'objectif de ce Plan est de donner un nouvel élan à la politique linguistique fédérale et vise une série de domaines tels que l'éducation, la petite enfance, la santé, la justice, l'immigration et le développement économique.

Au plan financier, le gouvernement fédéral s'engage à investir 751,3 millions \$ sur cinq ans afin d'appuyer la mise en oeuvre de ce Plan d'action. Comme le précise le Tableau 6, la moitié de cet investissement sera consacrée au domaine de l'éducation.

---

<sup>34</sup>Canada. (2003). *Le prochain acte: Un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le Plan d'action pour les langues officielle*. Ottawa, Bureau du Conseil privé.



<b>Tableau 6: Augmentation projetée au budget des langues officielles</b>	
<b>Domaines liés à l'éducation</b>	<b>Financement (total sur 5 ans)</b>
Investissements ciblés pour la langue minoritaire	209,0 M \$
Investissements ciblés pour la langue seconde	137,0 M \$
Programme de bourses (PBÉL)	24,0 M \$
Programme de moniteurs (PMLO)	11,5 M \$
<b>Total</b>	<b>381,5 M \$</b>

Source: Canada. (2003). Le Plan d'action pour les langues officielles

**ANNEXE B**  
INSTRUMENTS UTILISÉS LORS DES CONSULTATIONS



## Évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement Guide d'entrevue pour la haute direction du ministère du Patrimoine canadien

Une évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) doit être menée avant l'échéance du Protocole d'ententes avec les provinces et territoires et des ententes qui en découlent en mars 2003. Le ministère du Patrimoine canadien a retenu les services de PRA inc., une société de recherche indépendante, pour procéder à l'évaluation du Programme.

Créé en 1970, le PLOE du gouvernement du Canada vise à appuyer les provinces et territoires dans leurs efforts pour promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde. Le PLOE comprend quatre volets. Dans le cadre du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*, on compte 1) les ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, 2) le Programme de bourses d'été de langue et 3) le Programme des moniteurs de langues officielles. À ceux-là s'ajoute un volet hors protocole: 4) les mesures spéciales d'investissement en éducation visant à appuyer la mise en oeuvre de la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire en français.

Dans le cadre du processus d'évaluation, nous voulons interroger un certain nombre d'intervenants clés, y compris la **haute direction** de Patrimoine canadien. PRA inc. maintiendra le caractère confidentiel de tous les renseignements fournis, qui ne seront présentés que sous forme agrégée.

### Renseignements généraux

1. Pour nous éclairer, pouvez-vous décrire brièvement votre rôle et vos responsabilités à Patrimoine canadien (PCH)? Depuis combien de temps occupez-vous ces fonctions?
2. Quelle est votre rôle par rapport au Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE)?

### Pertinence et justification du Programme

Le mandat du PLOE est d'appuyer les provinces et territoires dans leur effort à promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde.

3. Compte tenu de ce mandat, à votre avis, est-ce que le PLOE est toujours compatible avec :



- ▶ les priorités actuelles du gouvernement fédéral?
  - ▶ les résultats stratégiques actuellement visés par PCH?
4. Le PLOE existe depuis environ trente ans. À votre avis :
- ▶ Est-il encore nécessaire de la maintenir dans chaque province et territoire?
  - ▶ Est-il encore nécessaire de la maintenir pour chaque composante :
    - ▶ enseignement dans la langue de la minorité
    - ▶ enseignement de la langue seconde :
5. Le PLOE, tel qu'il est conçu, laisse-t-il de côté certains aspects importants de l'enseignement des langues officielles? En d'autres mots, y a-t-il des besoins qui ne sont pas comblés? Lesquels et comment pourrait-on y remédier?

### Conception et mise en œuvre du Programme

6. Le PLOE est mis en œuvre par un double régime d'ententes avec les provinces et territoires : le premier régime comprend un Protocole d'entente signé avec le Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC), deux ententes régissant respectivement le Programme de bourses d'été de langue et le Programme des moniteurs de langues officielles ainsi que des ententes bilatérales avec chaque province et territoire; le deuxième régime est constitué d'ententes bilatérales, dites « Ententes spéciales », hors Protocole. À votre avis :
- ▶ Quelles sont les forces et les faiblesses de ce cadre de collaboration?
  - ▶ Quelles sont les forces et les faiblesses des processus de négociation qui conduisent à ces ententes?
7. Au début du programme, le financement du PLOE était réparti pour une bonne part en fonction d'un calcul annuel de Statistiques Canada établissant le nombre d'élèves inscrits à temps plein dans les écoles et partiellement sur une base discrétionnaire. Bien que ce calcul ne constitue plus la base de répartition depuis 1997, cette formule a établi un niveau de référence historique pour la répartition des fonds non discrétionnaires entre les provinces et territoires. À votre avis :
- ▶ Cette approche de financement est-elle appropriée? Pourquoi?
  - ▶ Y aurait-il une meilleure façon de répartir le financement non discrétionnaire?
8. Comment évaluez-vous la nouvelle approche par plan d'action et rapport d'activités? Quelles en sont les forces et les faiblesses? Les mécanismes de consultation et d'information du public prévus sont-ils adéquats?
9. Les ententes prévoient des mécanismes de reddition de compte (clauses d'évaluation, plans d'action, rapports financiers, rapports d'activités). À votre avis :
- ▶ Ces mécanismes sont-ils efficaces?





- ▶ Permettent-ils d'obtenir l'information nécessaire pour mesurer l'atteinte des résultats du programme?
  - ▶ L'information est-elle utile au renouvellement des ententes et à la prise de décision?
  - ▶ Le CMEC pourrait-il jouer un rôle dans la reddition de compte et la mesure de l'atteinte des résultats des ententes bilatérales?
10. Comment évalueriez-vous la collaboration entre le ministère du Patrimoine canadien, le CMEC et les gouvernements provinciaux et territoriaux?

## Succès et impact

### Langue de la minorité

11. Un objectif clé du PLOE et de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* est d'offrir aux membres de la minorité de langue officielle l'accès à un enseignement de qualité comparable à celui de la majorité. À votre avis :
- ▶ Quels sont les principaux défis associés aux concepts d'accès et de «qualité égale ou comparable» au niveau de la mise en oeuvre des programmes et des politiques?
  - ▶ À l'heure actuelle, la qualité de l'éducation reçue dans les écoles de la minorité se compare-t-elle à celle des écoles de la majorité?
  - ▶ Dans quelle mesure le PLOE a-t-il contribué à ce résultat?
12. Au niveau postsecondaire, quelle évaluation faites-vous de l'impact du PLOE en termes d'accès et de qualité de l'enseignement?
13. Des ententes hors Protocole ont été conclues depuis 1993 pour appuyer la mise en place de la gestion scolaire francophone et l'éducation postsecondaire en français. Ce type de financement se voulait ponctuel pour répondre à des besoins précis dans certaines provinces et territoires. Ces ententes ont-elles comblé les besoins pour lesquels elles ont été conclues?

### Langue seconde

14. Un objectif clé du PLOE et de la *Loi sur les langues officielles* est de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Pour ce faire, le PLOE offre aux résidents de chaque province et territoire la possibilité d'étudier le français ou l'anglais comme langue seconde.
- ▶ Quels sont, à votre avis, les principaux défis associés à cet objectif au niveau de la mise en oeuvre de vos programmes et politiques?



- ▶ Dans quelle mesure le PLOE a-t-il contribué à ce que les jeunes Canadiens puissent apprendre ou améliorer leur langue seconde et se familiariser avec la culture qu'elle véhicule?
- ▶ Pouvez-vous identifier d'autres facteurs importants qui ont pu avoir un impact (positif ou négatif) sur l'apprentissage de leur langue seconde et la connaissance de la culture qu'elle véhicule?

### Autres résultats

15. À la lumière de l'ensemble des questions dont nous venons de discuter, pouvez-vous identifier des modifications au PLOE pouvant améliorer son efficacité?
16. Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

***Nous vous remercions de votre collaboration!***



## Évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement Guide d'entrevue pour les gestionnaires du ministère du Patrimoine canadien

Une évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) doit être menée avant l'échéance du Protocole d'ententes avec les provinces et territoires et des ententes qui en découlent en mars 2003. Le ministère du Patrimoine canadien a retenu les services de PRA inc., une société de recherche indépendante, pour procéder à l'évaluation du Programme.

Créé en 1970, le PLOE du gouvernement du Canada vise à appuyer les provinces et territoires dans leurs efforts pour promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde. Le PLOE comprend quatre volets. Dans le cadre du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*, on compte 1) les ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, 2) le Programme de bourses d'été de langue et 3) le Programme des moniteurs de langues officielles. À ceux-là s'ajoute un volet hors protocole: 4) les mesures spéciales d'investissement en éducation visant à appuyer la mise en oeuvre de la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire en français.

Dans le cadre du processus d'évaluation, nous voulons interroger un certain nombre d'intervenants clés, y compris les **gestionnaires** du programme au ministère du Patrimoine canadien. PRA inc. maintiendra le caractère confidentiel de tous les renseignements fournis, qui ne seront présentés que sous forme agrégée.

### Renseignements généraux

1. Pour nous éclairer, pouvez-vous décrire brièvement votre rôle et vos responsabilités à Patrimoine canadien (PCH)? Depuis combien de temps occupez-vous ces fonctions?
2. Quelle est votre rôle par rapport au Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE)?

### Pertinence et justification du Programme

Le mandat du PLOE est d'appuyer les provinces et territoires dans leur effort à promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde.

3. Compte tenu de ce mandat, à votre avis, est-ce que le PLOE est toujours compatible avec :
  - ▶ les priorités actuelles du gouvernement fédéral?
  - ▶ les résultats stratégiques actuellement visés par PCH?
4. Le PLOE existe depuis environ trente ans. À votre avis est-il encore nécessaire de maintenir l'aide fédérale :



- ▶ à l'enseignement dans la langue de la minorité
    - enseignement primaire et secondaire
    - gestion scolaire francophone
    - enseignement postsecondaire en français
  - ▶ à l'enseignement de la langue seconde
    - programmes réguliers
    - programmes d'immersion
    - autres approches pédagogiques (ex. enseignement intensif)
  - ▶ au programme de moniteurs de langues officielles
  - ▶ au programme de bourses d'été de langue
5. Dans certaines provinces, le gouvernement fédéral offre une contribution financière pour des activités dispensées par des écoles indépendantes (écoles privées) au titre des deux objectifs linguistiques du PLOE. Dans le cas des provinces qui n'incluent pas ces activités dans leur plan d'action, y a-t-il lieu pour le gouvernement fédéral d'appuyer seul ces écoles? Pourquoi?
6. Le PLOE, tel qu'il est conçu, laisse-t-il de côté certains aspects importants de l'enseignement des langues officielles? En d'autres mots, y a-t-il des besoins qui ne sont pas comblés? Lesquels et comment pourrait-on y remédier?

### **Conception et mise en œuvre du Programme**

7. Le PLOE est mis en œuvre par un double régime d'ententes avec les provinces et territoires : le premier régime comprend un Protocole d'entente signé avec le Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC), deux ententes régissant respectivement le Programme de bourses d'été de langue et le Programme des moniteurs de langues officielles ainsi que des ententes bilatérales avec chaque province et territoire; le deuxième régime est constitué d'ententes bilatérales, dites « Ententes spéciales », hors Protocole. À votre avis :
- ▶ Quelles sont les forces et les faiblesses de ce cadre de collaboration?
  - ▶ Quelles sont les forces et les faiblesses des processus de négociation qui conduisent à ces ententes?
8. Au début du programme, le financement du PLOE était réparti pour une bonne part en fonction d'un calcul annuel de Statistiques Canada établissant le nombre d'élèves inscrits à temps plein dans les écoles et partiellement sur une base discrétionnaire. Bien que ce calcul ne constitue plus la base de répartition depuis 1997, cette formule a établi un niveau de référence historique pour la répartition des fonds non discrétionnaires entre les provinces et territoires. À votre avis :



- ▶ Cette approche de financement est-elle appropriée? Pourquoi?
- ▶ Y aurait-il une meilleure façon de répartir le financement non discrétionnaire?

Parlons maintenant des différents domaines d'intervention prévus dans les ententes fédérales-provinciales (activités liées à l'appui et à l'administration de l'enseignement/infrastructure, au développement de programmes, à la formation et au perfectionnement des enseignants, appui aux étudiants, etc.) :

9. Pour l'objectif lié à l'enseignement de la langue seconde :
  - ▶ Ces domaines sont-ils encore pertinents?
  - ▶ Y a-t-il des stratégies/mesures sur lesquelles il faudrait davantage concentrer nos efforts?
10. Pour l'objectif lié à l'enseignement dans la langue de la minorité :
  - ▶ Ces domaines sont-ils encore pertinents?
  - ▶ Y a-t-il des stratégies/mesures sur lesquelles il faudrait davantage concentrer nos efforts?
11. Comment évaluez-vous la nouvelle approche par plan d'action et rapport d'activités? Quelles en sont les forces et les faiblesses? Les mécanismes de consultation et d'information du public prévus sont-ils adéquats?
12. Les ententes prévoient des mécanismes de reddition de compte (clauses d'évaluation, plans d'action, rapports financiers, rapports d'activités). À votre avis :
  - ▶ Ces mécanismes sont-ils efficaces?
  - ▶ Permettent-ils d'obtenir l'information nécessaire pour mesurer l'atteinte des résultats du programme?
  - ▶ L'information est-elle utile au renouvellement des ententes et à la prise de décision?
  - ▶ Le CMEC pourrait-il jouer un rôle dans la reddition de compte et la mesure de l'atteinte des résultats des ententes bilatérales?
13. Le CMEC est un partenaire important pour la mise en oeuvre du PLOE, qu'il s'agisse du Protocole et des ententes qui en découlent ou du Programme de bourses d'été de langues et du Programme des moniteurs de langues officielles.
  - ▶ Comment évalueriez-vous la collaboration entre le CMEC et le ministère du Patrimoine canadien?
  - ▶ Comment évaluez-vous l'efficacité de la structure de mise en oeuvre des programmes de bourses et de moniteurs par le CMEC? Y aurait-il lieu de modifier cette structure?
14. Comment évalueriez-vous la collaboration entre le ministère du Patrimoine canadien et les gouvernements provinciaux et territoriaux?



## Succès et impact

### Langue de la minorité

15. Un objectif clé du PLOE et de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* est d'offrir aux membres de la minorité de langue officielle l'accès à un enseignement de qualité comparable à celui de la majorité. À votre avis :
- ▶ Quels sont les principaux défis associés aux concepts d'accès et de «qualité égale ou comparable» au niveau de la mise en oeuvre des programmes et des politiques?
  - ▶ À l'heure actuelle, la qualité de l'éducation reçue dans les écoles de la minorité se compare-t-elle à celle des écoles de la majorité? Sur quelle base fondez-vous votre réponse?
  - ▶ Dans quelle mesure le PLOE a-t-il contribué à ce résultat?
16. Des ententes hors Protocole ont été conclues depuis 1993 pour appuyer la mise en place et la consolidation de la gestion scolaire francophone et de l'éducation postsecondaire en français. Ce type de financement se voulait ponctuel pour répondre à des besoins précis dans certaines provinces et territoires.
- ▶ Ces ententes ont-elles comblé les besoins pour lesquels elles ont été conclues?
  - ▶ Y a-t-il des besoins non comblés qui nécessitent la conclusion de ce même type d'ententes?
17. Dans quelle mesure le Protocole et les ententes qui en découlent ont-ils jeté les bases d'un financement stable et durable:
- ▶ pour les conseils scolaires francophones en milieu minoritaire?
  - ▶ pour les établissements d'enseignement postsecondaires francophones en milieu minoritaire?

### Langue seconde

18. Un objectif clé du PLOE et de la *Loi sur les langues officielles* est de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société **canadienne**. Pour ce faire, le PLOE offre aux résidents de chaque province et territoire la possibilité d'étudier le français ou l'anglais comme langue seconde.
- ▶ Quels sont, à votre avis, les principaux défis associés à cet objectif au niveau de la mise en oeuvre des programmes et politiques?
  - ▶ Dans quelle mesure le PLOE a-t-il contribué à ce que les jeunes Canadiens puissent apprendre ou améliorer leur langue seconde et se familiariser avec la culture qu'elle véhicule?
  - ▶ Pouvez-vous identifier d'autres facteurs importants qui ont pu avoir un impact (positif ou négatif) sur l'apprentissage de leur langue seconde et la connaissance de la culture qu'elle véhicule?



19. À la lumière de l'ensemble des questions dont nous venons de discuter, pouvez-vous identifier des modifications au PLOE pouvant améliorer son efficacité?
20. Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

***Nous vous remercions de votre collaboration!***



## Évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement Guide d'entrevue pour les représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux

### *[(\*) Questions applicables aux hauts fonctionnaires]*

Une évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) doit être menée avant l'échéance du Protocole d'ententes avec les provinces et territoires et des ententes qui en découlent en mars 2003. Le ministère du Patrimoine canadien a retenu les services de PRA inc., une société de recherche indépendante, pour procéder à l'évaluation du Programme.

Créé en 1970, le PLOE du gouvernement du Canada vise à appuyer les provinces et territoires dans leurs efforts pour promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde. Le PLOE comprend quatre volets. Dans le cadre du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*, on compte 1) les ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, 2) le Programme de bourses d'été de langue et 3) le Programme des moniteurs de langues officielles. À ceux-là s'ajoute un volet hors protocole: 4) les mesures spéciales d'investissement en éducation visant à appuyer la mise en oeuvre de la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire en français.

Dans le cadre du processus d'évaluation, nous voulons interroger un certain nombre d'intervenants clés, y compris **des représentants des gouvernements provinciaux (territoriaux)**. PRA inc. maintiendra le caractère confidentiel de tous les renseignements fournis, qui ne seront présentés que sous forme agrégée.

### **Renseignements généraux**

1. (\*) Pour nous éclairer, pouvez-vous décrire brièvement votre rôle et vos responsabilités? Depuis combien de temps occupez-vous ces fonctions?
2. (\*) Quelle est votre rôle par rapport au Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE)? Pouvez-vous nous décrire l'organisation des fonctions liées au PLOE à l'intérieur de votre ministère?

### **Pertinence et justification du Programme**

Le mandat du PLOE est d'appuyer les provinces et territoires dans leur effort à promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.





3. (\*) Le PLOE existe depuis environ trente ans. À votre avis est-il encore nécessaire de maintenir l'aide fédérale :
- ▶ à l'enseignement dans la langue de la minorité
    - enseignement primaire et secondaire
    - gestion scolaire francophone
    - enseignement postsecondaire en français
  - ▶ à l'enseignement de la langue seconde
    - programmes réguliers
    - programmes d'immersion
    - autres approches pédagogiques (ex. enseignement intensif)
  - ▶ au programme de moniteurs de langues officielles
  - ▶ au programme de bourses d'été de langue
4. (\*) Dans quelle mesure les activités mises en oeuvre dans le cadre du PLOE auraient-elles pu être réalisées sans le soutien financier du gouvernement fédéral en:
- ▶ enseignement dans la langue de la minorité (y compris la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire)?
  - ▶ enseignement de la langue seconde?
5. Dans certaines provinces, le gouvernement fédéral offre une contribution financière pour des activités dispensées par des écoles indépendantes (écoles privées) au titre des deux objectifs linguistiques du PLOE. Dans le cas des provinces qui n'incluent pas ces activités dans leur plan d'action, y a-t-il lieu pour le gouvernement fédéral d'appuyer seul ces écoles? Pourquoi?
6. (\*) Le PLOE, tel qu'il est conçu, laisse-t-il de côté certains aspects importants de l'enseignement des langues officielles? En d'autres mots, y a-t-il des besoins qui ne sont pas comblés? Lesquels et comment pourrait-on y remédier?

### **Conception et mise en œuvre du Programme**

7. (\*) Le PLOE est mis en oeuvre par un double régime d'ententes avec les provinces et territoires : le premier régime comprend un Protocole d'entente signé avec le Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC), deux ententes régissant respectivement le Programme de bourses d'été de langue et le Programme des moniteurs de langues officielles ainsi que des ententes bilatérales avec chaque province et territoire; le deuxième régime est constitué d'ententes bilatérales, dites « Ententes spéciales », hors Protocole. À votre avis :
- ▶ Quelles sont les forces et les faiblesses de ce cadre de collaboration?



- ▶ Quelles sont les forces et les faiblesses des processus de négociation qui conduisent à ces ententes?

8. (\*) Au début du programme, le financement du PLOE était réparti pour une bonne part en fonction d'un calcul annuel de Statistique Canada établissant le nombre d'élèves inscrits à temps plein dans les écoles et partiellement sur une base discrétionnaire. Bien que ce calcul ne constitue plus la base de répartition depuis 1997, cette formule a établi un niveau de référence historique pour la répartition des fonds non discrétionnaires entre les provinces et territoires. À votre avis :

- ▶ Cette approche de financement est-elle appropriée? Pourquoi?
- ▶ Y aurait-il une meilleure façon de répartir le financement non discrétionnaire?

Parlons maintenant des différents domaines d'intervention prévus dans les ententes fédérales-provinciales (activités liées à l'appui et à l'administration de l'enseignement/infrastructure, au développement de programmes, à la formation et au perfectionnement des enseignants, appui aux étudiants, etc.) :

9. Pour l'objectif lié à l'enseignement de la langue seconde :

- ▶ Ces domaines sont-ils encore pertinents?
- ▶ Y a-t-il des stratégies/mesures sur lesquelles il faudrait davantage concentrer nos efforts?

10. Pour l'objectif lié à l'enseignement dans la langue de la minorité :

- ▶ Ces domaines sont-ils encore pertinents?
- ▶ Y a-t-il des stratégies/mesures sur lesquelles il faudrait davantage concentrer nos efforts?

11. (\*) Comment évaluez-vous la nouvelle approche par plan d'action et rapport d'activités? Quelles en sont les forces et les faiblesses? Les mécanismes de consultation et d'information du public prévus sont-ils adéquats?

12. (\*) Les ententes prévoient des mécanismes de reddition de compte (clauses d'évaluation, plans d'action, rapports financiers, rapports d'activités). À votre avis :

- ▶ Ces mécanismes sont-ils efficaces?
- ▶ Permettent-ils d'obtenir l'information nécessaire pour mesurer l'atteinte des résultats du programme?
- ▶ L'information est-elle utile au renouvellement des ententes et à la prise de décision?
- ▶ Le CMEC pourrait-il jouer un rôle dans la reddition de compte et la mesure de l'atteinte des résultats des ententes bilatérales?

13. Comment évaluez-vous l'efficacité de la structure de mise en oeuvre du programme de bourses (coordination, traitement des candidatures, sélection des établissements



postsecondaires, gestion et allocation des fonds, suivi-évaluation) par le CMEC dans votre province (territoire)? Y aurait-il lieu de modifier cette structure?

14. Comment évaluez-vous l'efficacité de la structure de mise en oeuvre du programme des moniteurs (coordination, traitement des candidatures, sélection des écoles hôtes, gestion et allocation des fonds, suivi-évaluation) par le CMEC dans votre province (territoire)? Y aurait-il lieu de modifier cette structure?
15. (\*) Comment évalueriez-vous la collaboration entre le ministère du Patrimoine canadien et votre gouvernement provincial (territorial)?

## Succès et impact

### Langue de la minorité

Un objectif clé du PLOE et de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* est d'offrir aux membres de la minorité de langue officielle la possibilité de se faire instruire dans sa langue maternelle et l'accès à un enseignement de qualité comparable à celui de la majorité.

16. (\*) Quelle est la tendance des inscriptions des effectifs scolaires ciblés par la *Charte* dans votre province (territoire)? Comment expliquez-vous cette tendance?
17. Quelle est la tendance au niveau de la rétention des effectifs au moment de la transition entre le niveau primaire et le niveau secondaire?
18. (\*) Dans quelle mesure les jeunes de la minorité de langue officielle accèdent-ils, comme les jeunes de la majorité, à une éducation dans leur langue aux niveaux primaire et secondaire?
19. (\*) À l'heure actuelle, la qualité de l'éducation reçue dans les écoles de la minorité se compare-t-elle à celle des écoles de la majorité dans votre province (territoire)?
20. Les élèves des écoles de la minorité obtiennent-ils des résultats scolaires équivalents aux élèves de la majorité dans votre province (territoire)?
21. (\*) Ces jeunes accèdent-ils avec la même facilité que les élèves de la majorité à un enseignement postsecondaire dans leur langue?
22. (\*) Des ententes hors Protocole ont été conclues depuis 1993 pour appuyer la mise en place et la consolidation de la gestion scolaire francophone et de l'éducation postsecondaire en français. Ce type de financement se voulait ponctuel pour répondre à des besoins précis dans certaines provinces (territoires).
  - ▶ Ces ententes ont-elles comblé les besoins pour lesquels elles ont été conclues?



- ▶ Quelles sont les principales réalisations ou les meilleurs succès de ces ententes?
- ▶ Y a-t-il des besoins non comblés qui nécessitent la conclusion de ce même type d'ententes?

23. (\*) Dans quelle mesure le Protocole et les ententes qui en découlent ont-ils jeté les bases d'un financement stable et durable:
- ▶ pour les conseils scolaires francophones en milieu minoritaire?
  - ▶ pour les établissements d'enseignement postsecondaires francophones en milieu minoritaire?

### Langue seconde

Un objectif clé du PLOE et de la *Loi sur les langues officielles* est de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Pour ce faire, le PLOE offre aux résidents de chaque province et territoire la possibilité d'étudier le français ou l'anglais comme langue seconde.

24. (\*) Quelle est la tendance des inscriptions aux cours de langue seconde dans votre province (territoire) au cours des cinq dernières années par rapport à la population étudiante? Comment expliquez-vous cette tendance :
- ▶ pour le programme régulier de langue seconde?
  - ▶ pour le programme d'immersion?
25. Êtes-vous capables de mesurer le degré d'apprentissage de la langue seconde chez vos élèves au primaire et au secondaire?
26. Les élèves terminent-ils leurs études secondaires avec une connaissance «fonctionnelle» de la langue seconde?
27. Comment se compare l'apprentissage de la langue seconde dans le cadre des programmes réguliers et des programmes d'immersion? Existe-t-il des données fiables à ce sujet?
28. Quels sont les moyens qui pourraient être envisagés pour améliorer le niveau d'apprentissage de la langue seconde chez les élèves?
29. (\*) Dans quelle mesure le PLOE a-t-il contribué à ce que les jeunes Canadiens puissent se familiariser avec la culture véhiculée par leur langue seconde?
30. (\*) Pouvez-vous identifier d'autres facteurs importants qui ont pu avoir un impact (positif ou négatif) sur l'apprentissage de leur langue seconde et la connaissance de la culture qu'elle véhicule?
31. À la lumière de l'ensemble des questions dont nous venons de discuter, pouvez-vous identifier des modifications au PLOE pouvant améliorer son efficacité?



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Canada

32. Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

***Nous vous remercions de votre collaboration!***



## Évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement Guide d'entrevue pour les représentants du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Une évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) doit être menée avant l'échéance du Protocole d'ententes avec les provinces et territoires et des ententes qui en découlent en mars 2003. Le ministère du Patrimoine canadien a retenu les services de PRA inc., une société de recherche indépendante, pour procéder à l'évaluation du Programme.

Créé en 1970, le PLOE du gouvernement du Canada vise à appuyer les provinces et territoires dans leurs efforts pour promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde. Le PLOE comprend quatre volets. Dans le cadre du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*, on compte 1) les ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, 2) le Programme de bourses d'été de langue et 3) le Programme des moniteurs de langues officielles. À ceux-là s'ajoute un volet hors protocole: 4) les mesures spéciales d'investissement en éducation visant à appuyer la mise en oeuvre de la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire en français.

Dans le cadre du processus d'évaluation, nous voulons interroger un certain nombre d'intervenants clés, y compris **des représentants du CMEC**. PRA inc. maintiendra le caractère confidentiel de tous les renseignements fournis, qui ne seront présentés que sous forme agrégée.

### Renseignements généraux

1. Pour nous éclairer, pouvez-vous décrire brièvement votre rôle et vos responsabilités au CMEC? Depuis combien de temps occupez-vous ces fonctions?
2. Quelle est votre rôle par rapport au Programme de langues officielles en enseignement (PLOE)?

### Pertinence et justification du Programme

Le mandat du PLOE est d'appuyer les provinces et territoires dans leur effort à promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde.

3. Le PLOE existe depuis environ trente ans. À votre avis est-il encore nécessaire de maintenir l'aide fédérale :
  - ▶ à l'enseignement dans la langue de la minorité
    - enseignement primaire et secondaire
    - gestion scolaire francophone



- enseignement postsecondaire en français
  - ▶ à l'enseignement de la langue seconde
    - programmes réguliers
    - programmes d'immersion
    - autres approches pédagogiques (ex. enseignement intensif)
  - ▶ au programme de moniteurs de langues officielles
  - ▶ au programme de bourses d'été de langue
- 4. Dans quelle mesure les activités mises en oeuvre dans le cadre du PLOE auraient-elles pu être réalisées sans le soutien financier du gouvernement fédéral?
  - ▶ enseignement dans la langue de la minorité (y compris la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire)
  - ▶ enseignement de la langue seconde
- 5. Le PLOE, tel qu'il est conçu, laisse-t-il de côté certains aspects importants de l'enseignement des langues officielles? En d'autres mots, y a-t-il des besoins qui ne sont pas comblés? Lesquels et comment pourrait-on y remédier?

## Conception et mise en œuvre du Programme

- 6. Le PLOE est mis en oeuvre par un double régime d'ententes avec les provinces et territoires : le premier régime comprend un Protocole d'entente signé avec le Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC), deux ententes régissant respectivement le Programme de bourses d'été de langue et le Programme des moniteurs de langues officielles ainsi que des ententes bilatérales avec chaque province et territoire; le deuxième régime est constitué d'ententes bilatérales, dites « Ententes spéciales », hors Protocole. À votre avis :
  - ▶ Quelles sont les forces et les faiblesses de ce cadre de collaboration?
  - ▶ Quelles sont les forces et les faiblesses des processus de négociation qui conduisent à ces ententes?
- 7. Au début du programme, le financement du PLOE était réparti pour une bonne part en fonction d'un calcul annuel de Statistiques Canada établissant le nombre d'élèves inscrits à temps plein dans les écoles et partiellement sur une base discrétionnaire. Bien que ce calcul ne constitue plus la base de répartition depuis 1997, cette formule a établi un niveau de référence historique pour la répartition des fonds non discrétionnaires entre les provinces et territoires. À votre avis :
  - ▶ Cette approche de financement est-elle appropriée? Pourquoi?
  - ▶ Y aurait-il une meilleure façon de répartir le financement non discrétionnaire?



Parlons maintenant des différents domaines d'intervention prévus dans les ententes fédérales-provinciales (activités liées à l'appui et à l'administration de l'enseignement/infrastructure, au développement de programmes, à la formation et au perfectionnement des enseignants, appui aux étudiants, etc.) :

8. Pour l'objectif lié à l'enseignement de la langue seconde :
  - ▶ Ces domaines sont-ils encore pertinents?
  - ▶ Y a-t-il des stratégies/mesures sur lesquelles il faudrait davantage concentrer nos efforts?
9. Pour l'objectif lié à l'enseignement dans la langue de la minorité :
  - ▶ Ces domaines sont-ils encore pertinents?
  - ▶ Y a-t-il des stratégies/mesures sur lesquelles il faudrait davantage concentrer nos efforts?
10. Comment évaluez-vous la nouvelle approche par plan d'action et rapport d'activités? Quelles en sont les forces et les faiblesses? Les mécanismes de consultation et d'information du public prévus sont-ils adéquats?
11. Les ententes prévoient des mécanismes de reddition de compte (clauses d'évaluation, plans d'action, rapports financiers, rapports d'activités). À votre avis :
  - ▶ Ces mécanismes sont-ils efficaces?
  - ▶ Permettent-ils d'obtenir l'information nécessaire pour mesurer l'atteinte des résultats du programme?
  - ▶ L'information est-elle utile au renouvellement des ententes et à la prise de décision?
  - ▶ Le CMEC pourrait-il jouer un rôle dans la reddition de compte et la mesure de l'atteinte des résultats des ententes bilatérales?
12. Les mécanismes de reddition de compte prévus à l'intérieur des ententes pour les programmes de bourses et de moniteurs sont-ils efficaces?
  - ▶ Permettent-ils au gouvernement fédéral d'obtenir l'information nécessaire pour déterminer l'atteinte des résultats de ces programmes?
13. Le CMEC est un partenaire important pour la mise en oeuvre du PLOE, qu'il s'agisse du Protocole et des ententes qui en découlent ou du Programme de bourses d'été de langues et du Programme des moniteurs de langues officielles.
  - ▶ Comment évalueriez-vous la collaboration entre le CMEC et le ministère du Patrimoine canadien?
14. Quelle est votre perception de l'efficacité du processus actuel de gestion du programme de bourses? Est-ce que la distribution des rôles et responsabilités entre le CMEC, le ministère du Patrimoine canadien et les coordonnateurs provinciaux/territoriaux pour ce





programme est adéquate? Pouvez-vous identifier des changements qui pourraient améliorer la mise en oeuvre de ce programme?

15. Quelle est votre perception de l'efficacité du processus actuel de gestion du programme des moniteurs? Est-ce que la distribution des rôles et responsabilités entre le CMEC, le ministère du Patrimoine canadien et les coordonnateurs provinciaux/territoriaux pour ce programme est adéquate? Pouvez-vous identifier des changements qui pourraient améliorer la mise en oeuvre de ce programme?

## Succès et impact

### Langue de la minorité

16. Un objectif clé du PLOE et de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* est d'offrir aux membres de la minorité de langue officielle l'accès à un enseignement de qualité comparable à celui de la majorité. À votre avis :
  - ▶ Quels sont les principaux défis associés aux concepts d'accès et de «qualité égale ou comparable» au niveau de la mise en oeuvre des programmes et des politiques?
  - ▶ À l'heure actuelle, la qualité de l'éducation reçue dans les écoles de la minorité se compare-t-elle à celle des écoles de la majorité?
  - ▶ Dans quelle mesure le PLOE a-t-il contribué à ce résultat?
17. Au niveau postsecondaire, quelle évaluation faite vous de l'impact du PLOE en termes d'accès et de qualité de l'enseignement?
18. Pouvez-vous identifier d'autres facteurs importants qui ont pu avoir un impact (positif ou négatif) sur l'accès des jeunes des communautés minoritaires de langue officielle à un enseignement dans leur langue?

### Langue seconde

19. Un objectif clé du PLOE et de la *Loi sur les langues officielles* est de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Pour ce faire, le PLOE offre aux résidents de chaque province et territoire la possibilité d'étudier le français ou l'anglais comme langue seconde.
  - ▶ Quels sont, à votre avis, les principaux défis associés à cet objectif au niveau de la mise en oeuvre des programmes?
  - ▶ Dans quelle mesure le PLOE a-t-il contribué à ce que les jeunes Canadiens puissent apprendre leur langue seconde et se familiariser avec la culture qu'elle véhicule?



- ▶ Pouvez-vous identifier d'autres facteurs importants qui ont pu avoir un impact (positif ou négatif) sur l'apprentissage de leur langue seconde et la connaissance de la culture qu'elle véhicule?
20. Serait-il possible de se donner des normes nationales permettant d'évaluer le degré d'apprentissage de la langue seconde chez les élèves et de déterminer le nombre de finissants du secondaire qui détiennent une connaissance fonctionnelle de la langue seconde?

### Bourses et moniteurs

21. Comment évaluez-vous l'impact du programme de bourses?
22. Comment évaluez-vous l'impact du programme de moniteurs?
23. À la lumière de l'ensemble des questions dont nous venons de discuter, pouvez-vous identifier des modifications au PLOE pouvant améliorer son efficacité?
24. Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

***Nous vous remercions de votre collaboration!***



## Évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement Guide d'entrevue pour les représentants des établissements d'enseignement postsecondaires francophones

Une évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) doit être menée avant l'échéance du Protocole d'ententes avec les provinces et territoires et des ententes qui en découlent en mars 2003. Le ministère du Patrimoine canadien a retenu les services de PRA inc., une société de recherche indépendante, pour procéder à l'évaluation du Programme.

Créé en 1970, le PLOE du gouvernement du Canada vise à appuyer les provinces et territoires dans leurs efforts pour promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde. Le PLOE comprend quatre volets. Dans le cadre du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*, on compte 1) les ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, 2) le Programme de bourses d'été de langue et 3) le Programme des moniteurs de langues officielles. À ceux-là s'ajoute un volet hors protocole: 4) les mesures spéciales d'investissement en éducation visant à appuyer la mise en oeuvre de la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire en français.

Dans le cadre du processus d'évaluation, nous voulons interroger un certain nombre d'intervenants clés, y compris **des représentants des établissements d'enseignement postsecondaires**. PRA inc. maintiendra le caractère confidentiel de tous les renseignements fournis, qui ne seront présentés que sous forme agrégée.

### Renseignements généraux

1. Pour nous éclairer, pouvez-vous décrire brièvement votre rôle et vos responsabilités? Depuis combien de temps occupez-vous ces fonctions?
2. Dans le cadre du PLOE, quelles sont les activités en matière d'enseignement postsecondaire en français que votre établissement a pu réaliser grâce:
  - ▶ à l'entente régulière?
  - ▶ aux mesures spéciales?

### Pertinence et justification du Programme

Le mandat du PLOE est d'appuyer les provinces et territoires dans leur effort à promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial sont des partenaires financiers en vue de la réalisation de ce mandat.

3. Le PLOE existe depuis environ trente ans. À votre avis :



- ▶ L'aide fédérale visant à aider les provinces et territoires à offrir aux membres des collectivités minoritaires de langue officielle la possibilité de se faire instruire dans leur langue maternelle est-elle encore nécessaire? Pourquoi?
  - ▶ Est-il encore nécessaire de la maintenir dans votre province? Pourquoi?
4. Des ententes relatives aux mesures spéciales ont été conclues depuis 1993 pour appuyer la mise en place de la gestion scolaire francophone et l'enseignement postsecondaire.
- ▶ Votre établissement d'enseignement a-t-il bénéficié d'un appui financier découlant de ce type d'entente?
  - ▶ Dans l'affirmative, ce type d'appui (qui se veut exceptionnel et limité dans le temps) est-il encore nécessaire?
  - ▶ Dans l'affirmative, quels sont les principaux besoins auxquels ce type d'appui est appelé à répondre? S'agit-il de besoins limités dans le temps?
5. Dans quelle mesure croyez-vous que les activités mises en oeuvre par votre établissement grâce au PLOE, y compris les mesures spéciales, auraient pu être réalisées sans le soutien financier du gouvernement fédéral?
6. Quels sont, à votre avis, les principaux défis ou facteurs pouvant influencer sur la stabilité des établissements postsecondaires dans votre province à moyen et à long terme? Sur votre établissement d'enseignement?
7. Le PLOE, tel qu'il est conçu, laisse-t-il de côté certains aspects importants de l'enseignement postsecondaire? Lesquels et comment pourrait-on y remédier?

### **Conception et mise en œuvre du Programme**

Pour offrir aux membres des collectivités minoritaires l'accès à un enseignement dans leur langue, le PLOE appuie des activités dans les domaines suivants :

- ▶ appui et administration de l'enseignement/infrastructure;
  - ▶ développement de programmes;
  - ▶ formation et perfectionnement des enseignants;
  - ▶ appui aux étudiants.
8. Ces domaines sont-ils encore pertinents? Y a-t-il des stratégies/mesures sur lesquelles il faudrait davantage concentrer nos efforts?
9. Les dernières ententes conclues avec votre province comprenaient un plan d'action, assorti de résultats et de mesures de rendement. Comment se fait l'arrimage entre les activités mises en place par votre établissement postsecondaire dans le cadre de ces ententes et les plans d'actions provinciaux?
- ▶ pour les ententes régulières
  - ▶ pour les mesures spéciales



10. Votre province doit rendre compte de l'utilisation des sommes investies dans le cadre du PLOE, y compris les mesures spéciales, au ministère du Patrimoine canadien. Votre établissement participe-il à cet exercice de rétroaction? Quelle est la nature de cette rétroaction?
11. Depuis 1993, des ententes relatives aux mesures spéciales ont été conclues pour appuyer l'enseignement postsecondaire en français dans certaines provinces. Ces ententes ne sont pas incluses dans le Protocole d'entente conclu avec le CMEC. Selon vous, quels sont les avantages et les inconvénients pour votre province de négocier ces ententes hors Protocole?
12. Comment pourrait-on améliorer la mise en oeuvre du PLOE en ce qui a trait à l'enseignement postsecondaire en français?

### **Succès et impact**

Un objectif clé du PLOE est d'offrir aux membres de la minorité de langue officielle la possibilité de se faire instruire dans sa langue maternelle et ce, à tous les niveaux d'enseignement.

13. À l'heure actuelle, la qualité de l'éducation reçue dans les écoles de la minorité se compare-t-elle à celle des écoles de la majorité dans votre province? Sur quelle base fondez-vous votre réponse?
14. Quel a été l'impact des mesures spéciales d'investissement visant à appuyer l'enseignement postsecondaire dans votre établissement d'enseignement?
15. Les jeunes francophones accèdent-ils avec la même facilité que les élèves de la majorité à un enseignement postsecondaire dans leur langue?
16. Poursuivent-ils des études postsecondaires dans leur langue maternelle dans votre province ou ailleurs?
17. Dans quelle mesure le PLOE a-t-il jeté les bases d'un financement stable et durable pour les établissements d'enseignement postsecondaires francophones dans votre province?
18. Dans quelle mesure le PLOE, y compris les mesures spéciales, a-t-il accru la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le domaine de l'enseignement postsecondaire en français?
19. À la lumière de l'ensemble des questions dont nous venons de discuter, pouvez-vous identifier des modifications au PLOE pouvant améliorer son efficacité?
20. Avez-vous d'autres commentaires à formuler?



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Canada

***Nous vous remercions de votre collaboration!***



## Évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement Guide d'entrevue pour les représentants des conseils scolaires de la minorité anglophone

Une évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) doit être menée avant l'échéance du Protocole d'ententes avec les provinces et territoires et des ententes qui en découlent en mars 2003. Le ministère du Patrimoine canadien a retenu les services de PRA inc., une société de recherche indépendante, pour procéder à l'évaluation du Programme.

Créé en 1970, le PLOE du gouvernement du Canada vise à appuyer les provinces et territoires dans leurs efforts pour promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde. Le PLOE comprend quatre volets. Dans le cadre du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*, on compte 1) les ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, 2) le Programme de bourses d'été de langue et 3) le Programme des moniteurs de langues officielles. À ceux-là s'ajoute un volet hors protocole: 4) les mesures spéciales d'investissement en éducation visant à appuyer la mise en oeuvre de la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire en français.

Dans le cadre du processus d'évaluation, nous voulons interroger un certain nombre d'intervenants clés, y compris **des dirigeants de conseils scolaires**. PRA inc. maintiendra le caractère confidentiel de tous les renseignements fournis, qui ne seront présentés que sous forme agrégée.

### Renseignements généraux

1. Pour nous éclairer, pouvez-vous décrire brièvement votre rôle et vos responsabilités? Depuis combien de temps occupez-vous ces fonctions?
2. De quelle façon le Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) s'intègre-t-il à vos activités? Lesquels des volets du PLOE touchent votre conseil et de quelle façon :
  - ▶ l'enseignement dans la langue de la minorité?
  - ▶ le Programme des moniteurs de langues officielles?

### Pertinence et justification du Programme

Le mandat du PLOE est d'appuyer les provinces et territoires dans leur effort à promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial/territorial sont des partenaires financiers en vue de la réalisation de ce mandat.



3. Le PLOE existe depuis environ trente ans. À votre avis :
  - ▶ L'aide fédérale visant à aider les provinces et territoires à offrir aux membres des collectivités minoritaires de langue officielle la possibilité de se faire instruire dans leur langue maternelle est-t-elle encore nécessaire? Pourquoi?
  - ▶ Est-il encore nécessaire de la maintenir dans votre province (territoire)? Pourquoi?
4. Dans quelle mesure les activités mises en oeuvre dans le cadre du PLOE dont votre conseil scolaire a bénéficié auraient-elles pu être réalisées sans le soutien financier du gouvernement fédéral?
5. Quels sont, à votre avis, les principaux défis ou facteurs pouvant influencer sur la stabilité des conseils scolaires anglophones du Québec à moyen et à long terme?
6. Le PLOE, tel que conçu, laisse-t-il de côté certains aspects importants de l'enseignement dans la langue de la minorité? En d'autres mots, y a-t-il des besoins qui ne sont pas comblés? Lesquels et comment pourrait-on y remédier?

### **Conception et mise en oeuvre du Programme**

Pour offrir aux membres des collectivités minoritaires l'accès à un enseignement dans leur langue, le PLOE appuie des activités dans les domaines suivants :

- ▶ appui et administration de l'enseignement/infrastructure;
  - ▶ développement de programmes;
  - ▶ formation et perfectionnement des enseignants;
  - ▶ appui aux étudiants.
7. Ces domaines sont-ils encore pertinents? Y a-t-il des stratégies/mesures sur lesquelles il faudrait davantage concentrer nos efforts?
  8. La dernière entente bilatérale conclue avec votre province (territoire) comprenait un plan d'action, assorti de résultats et de mesures de rendement. Comment se fait l'arrimage entre les activités mises en place par votre conseil scolaire et ce plan d'action provincial (territorial)?
  9. Votre province (territoire) doit rendre compte de l'utilisation des sommes investies dans le PLOE au ministère du Patrimoine canadien. Les conseils scolaires participent-ils à cet exercice de rétroaction? Quelle est la nature de cette rétroaction?
  10. Comment évaluez-vous la mise en oeuvre du Programme des moniteurs de langues officielles dans votre province (territoire) (promotion, coordination, traitement des candidatures, sélection des écoles hôtes, gestion et allocation des fonds, suivi-évaluation)?





## Succès et impact

### Langue de la minorité

Un objectif clé du PLOE et de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* est d'offrir aux membres de la minorité de langue officielle la possibilité de se faire instruire dans sa langue maternelle et l'accès à un enseignement de qualité comparable à celui de la majorité.

11. Quelle est la tendance des inscriptions des effectifs scolaires ciblés par la *Charte* dans votre conseil scolaire? Comment expliquez-vous cette tendance?
12. Quelle est la tendance au niveau de la rétention des effectifs durant le parcours scolaire depuis le niveau primaire jusqu'à la fin du secondaire ?
13. À l'heure actuelle, la qualité de l'éducation reçue dans les écoles de la minorité se compare-t-elle à celle des écoles de la majorité dans votre province (territoire)? Dans votre conseil scolaire?
14. Les élèves des écoles de la minorité obtiennent-ils des résultats scolaires équivalents aux élèves de la majorité dans votre province (territoire)? Dans votre conseil scolaire?
15. Ces jeunes anglophones du Québec accèdent-ils avec la même facilité que les élèves de la majorité à un enseignement postsecondaire dans leur langue?

### Autres résultats

16. Dans quelle mesure le PLOE a-t-il contribué à accroître la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le domaine de l'enseignement des langues officielles?
17. À la lumière de l'ensemble des questions dont nous venons de discuter, pouvez-vous identifier des modifications au PLOE pouvant améliorer son efficacité?
18. Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

***Nous vous remercions de votre collaboration!***



## Évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement Guide d'entrevue pour les représentants des conseils scolaires des minorités francophones

Une évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) doit être menée avant l'échéance du Protocole d'ententes avec les provinces et territoires et des ententes qui en découlent en mars 2003. Le ministère du Patrimoine canadien a retenu les services de PRA inc., une société de recherche indépendante, pour procéder à l'évaluation du Programme.

Créé en 1970, le PLOE du gouvernement du Canada vise à appuyer les provinces et territoires dans leurs efforts pour promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde. Le PLOE comprend quatre volets. Dans le cadre du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*, on compte 1) les ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, 2) le Programme de bourses d'été de langue et 3) le Programme des moniteurs de langues officielles. À ceux-là s'ajoute un volet hors protocole: 4) les mesures spéciales d'investissement en éducation visant à appuyer la mise en oeuvre de la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire en français.

Dans le cadre du processus d'évaluation, nous voulons interroger un certain nombre d'intervenants clés, y compris **des dirigeants de conseils scolaires**. PRA inc. maintiendra le caractère confidentiel de tous les renseignements fournis, qui ne seront présentés que sous forme agrégée.

### Renseignements généraux

1. Pour nous éclairer, pouvez-vous décrire brièvement votre rôle et vos responsabilités? Depuis combien de temps occupez-vous ces fonctions?
2. De quelle façon le Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) s'intègre-t-il à vos activités? Lesquels des volets du PLOE touchent votre conseil et de quelle façon :
  - ▶ l'enseignement dans la langue de la minorité?
  - ▶ le Programme des moniteurs de langues officielles?
  - ▶ les mesures spéciales d'investissement visant à appuyer la gestion scolaire francophone?

### Pertinence et justification du Programme

Le mandat du PLOE est d'appuyer les provinces et territoires dans leur effort à promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde. Le



gouvernement fédéral et le gouvernement provincial/territorial sont des partenaires financiers en vue de la réalisation de ce mandat.

3. PLOE existe depuis environ trente ans. À votre avis :
  - ▶ L'aide fédérale visant à aider les provinces et territoires à offrir aux membres des collectivités minoritaires de langue officielle la possibilité de se faire instruire dans leur langue maternelle est-t-elle encore nécessaire? Pourquoi?
  - ▶ Est-il encore nécessaire de la maintenir dans votre province (territoire)? Pourquoi?
4. Des ententes hors Protocole ont été conclues depuis 1993 pour appuyer la mise en place de la gestion scolaire francophone.
  - ▶ Votre conseil scolaire a-t-il bénéficié d'un appui financier découlant de ce type d'entente?
  - ▶ Dans l'affirmative, ce type d'appui (qui se veut exceptionnel et limité dans le temps) est-il encore nécessaire?
  - ▶ Dans l'affirmative, quels sont les principaux besoins auxquels ce type d'appui est appelé à répondre? S'agit-il de besoins limités dans le temps?
5. Dans quelle mesure les activités mises en oeuvre dans le cadre du PLOE dont votre conseil scolaire a bénéficié auraient-elles pu être réalisées sans le soutien financier du gouvernement fédéral :
  - ▶ enseignement dans la langue de la minorité?
  - ▶ gestion scolaire francophone?
6. Quels sont, à votre avis, les principaux défis ou facteurs pouvant influencer sur la stabilité des conseils scolaires francophones à moyen et à long terme?
7. Le PLOE, tel que conçu, laisse-t-il de côté certains aspects importants de l'enseignement dans la langue de la minorité? En d'autres mots, y a-t-il des besoins qui ne sont pas comblés? Lesquels et comment pourrait-on y remédier?

## Conception et mise en œuvre du Programme

Pour offrir aux membres des collectivités minoritaires l'accès à un enseignement dans leur langue, le PLOE appuie des activités dans les domaines suivants :

- ▶ appui et administration de l'enseignement/infrastructure;
  - ▶ développement de programmes;
  - ▶ formation et perfectionnement des enseignants;
  - ▶ appui aux étudiants.
8. Ces domaines sont-ils encore pertinents? Y a-t-il des stratégies/mesures sur lesquelles il faudrait davantage concentrer nos efforts?



9. La dernière entente bilatérale conclue avec votre province (territoire) comprenait un plan d'action, assorti de résultats et de mesures de rendement. Comment se fait l'arrimage entre les activités mises en place par votre conseil scolaire et ce plan d'action provincial (territorial)?
10. Votre province (territoire) doit rendre compte de l'utilisation des sommes investies dans le PLOE au ministère du Patrimoine canadien. Les conseils scolaires participent-ils à cet exercice de rétroaction? Quelle est la nature de cette rétroaction?
11. Depuis 1993, des ententes hors Protocole ont été conclues pour appuyer la mise en place de la gestion scolaire francophone. Ces ententes ne sont pas incluses dans le Protocole d'entente conclu avec le CMEC. Quels sont les avantages et les inconvénients pour votre province (territoire) de négocier ces ententes hors Protocole?
12. Comment évaluez-vous la mise en oeuvre du Programme des moniteurs de langues officielles dans votre province (territoire) (promotion, coordination, traitement des candidatures, sélection des écoles hôtes, gestion et allocation des fonds, suivi-évaluation)?

## Succès et impact

### Langue de la minorité

Un objectif clé du PLOE et de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* est d'offrir aux membres de la minorité de langue officielle la possibilité de se faire instruire dans sa langue maternelle et l'accès à un enseignement de qualité comparable à celui de la majorité.

13. Quel a été l'impact des mesures spéciales d'investissement visant à appuyer la gestion scolaire francophone dans votre conseil scolaire?
14. Quelle est la tendance des inscriptions des effectifs scolaires ciblés par la *Charte* dans votre conseil scolaire? Comment expliquez-vous cette tendance?
15. Quelle est la tendance au niveau de la rétention des effectifs au moment de la transition entre le niveau primaire et le niveau secondaire?
16. À l'heure actuelle, la qualité de l'éducation reçue dans les écoles de la minorité se compare-t-elle à celle des écoles de la majorité dans votre province (territoire)? Dans votre conseil scolaire?
17. Les élèves des écoles de la minorité obtiennent-ils des résultats scolaires équivalents aux élèves de la majorité dans votre province (territoire)? Dans votre conseil scolaire?



18. Ces jeunes accèdent-ils avec la même facilité que les élèves de la majorité à un enseignement postsecondaire dans leur langue?
19. Dans quelle mesure le PLOE a-t-il jeté les bases d'un financement stable et durable pour les conseils scolaires francophones?

#### Autres résultats

20. Dans quelle mesure le PLOE a-t-il contribué à accroître la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le domaine de l'enseignement des langues officielles?
21. À la lumière de l'ensemble des questions dont nous venons de discuter, pouvez-vous identifier des modifications au PLOE pouvant améliorer son efficacité?
22. Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

***Nous vous remercions de votre collaboration!***



## Évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement Guide d'entrevue pour les représentants des conseils scolaires de la majorité

Une évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) doit être menée avant l'échéance du Protocole d'ententes avec les provinces et territoires et des ententes qui en découlent en mars 2003. Le ministère du Patrimoine canadien a retenu les services de PRA inc., une société de recherche indépendante, pour procéder à l'évaluation du Programme.

Créé en 1970, le PLOE du gouvernement du Canada vise à appuyer les provinces et territoires dans leurs efforts pour promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde. Le PLOE comprend quatre volets. Dans le cadre du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*, on compte 1) les ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, 2) le Programme de bourses d'été de langue et 3) le Programme des moniteurs de langues officielles. À ceux-là s'ajoute un volet hors protocole: 4) les mesures spéciales d'investissement en éducation visant à appuyer la mise en oeuvre de la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire en français.

Dans le cadre du processus d'évaluation, nous voulons interroger un certain nombre d'intervenants clés, y compris **des dirigeants de conseils scolaires**. PRA inc. maintiendra le caractère confidentiel de tous les renseignements fournis, qui ne seront présentés que sous forme agrégée.

### Renseignements généraux

1. Pour nous éclairer, pouvez-vous décrire brièvement votre rôle et vos responsabilités? Depuis combien de temps occupez-vous ces fonctions?
2. Quels mécanismes d'enseignement de la langue seconde retrouve-t-on au sein de votre conseil scolaire:
  - ▶ l'enseignement de la langue seconde par le biais des programmes réguliers?
  - ▶ l'enseignement de la langue seconde par le biais de programmes d'immersion?
  - ▶ le Programme des moniteurs de langues officielles?
3. Pouvez-vous nous renseigner sur le programme d'apprentissage de la langue seconde au niveau primaire et au niveau secondaire au sein de votre conseil scolaire (cours obligatoires/optionnels, nombre d'heures, etc.)?

### Pertinence et justification du Programme



Le mandat du PLOE est d'appuyer les provinces et territoires dans leur effort à promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux sont des partenaires financiers en vue de la réalisation de ce mandat.

4. Le PLOE existe depuis environ trente ans. À votre avis :
  - ▶ L'aide fédérale au titre de l'enseignement de la langue seconde est-elle encore nécessaire? Pourquoi?
  - ▶ Est-il encore nécessaire de la maintenir dans votre province (territoire)? Pourquoi?
  - ▶ Est-elle encore pertinente pour les programmes réguliers? Les programmes d'immersion? D'autres approches pédagogiques (ex. enseignement intensif)?
5. Dans quelle mesure les activités mises en oeuvre dans le cadre du PLOE dont votre conseil scolaire a bénéficié auraient-elles pu être réalisées sans le soutien financier du gouvernement fédéral?
6. Le PLOE, tel que conçu, laisse-t-il de côté certains aspects importants de l'enseignement de la langue seconde? En d'autres mots, y a-t-il des besoins qui ne sont pas comblés? Lesquels et comment pourrait-on y remédier?

### **Conception et mise en œuvre du Programme**

7. Pour offrir aux résidents de chaque province et territoire la possibilité d'étudier le français et l'anglais comme langue seconde, le PLOE appuie des activités dans les domaines suivants :
  - appui et administration de l'enseignement/infrastructure;
  - développement de programmes;
  - formation et perfectionnement des enseignants;
  - appui aux étudiants.
  - ▶ Ces domaines sont-ils encore pertinents?
  - ▶ Y a-t-il des stratégies/mesures sur lesquelles il faudrait davantage concentrer nos efforts?
8. La dernière entente bilatérale conclue avec votre province (territoire) comprenait un plan d'action, assorti de résultats et de mesures de rendement. Comment se fait l'arrimage entre les activités mises en place par votre conseil scolaire et ce plan d'action provincial (territorial)?
9. Votre province (territoire) doit rendre compte de l'utilisation des sommes investies dans le cadre du PLOE au ministère du Patrimoine canadien. Les conseils scolaires participent-ils à cet exercice de rétroaction? Quelle est la nature de cette rétroaction?



10. Comment évaluez-vous la mise en oeuvre du Programme des moniteurs de langues officielles à l'intérieur de votre province (territoire) (promotion, coordination, traitement des candidatures, sélection des écoles hôtes, gestion et allocation des fonds, suivi-évaluation)?

## Succès et impact

### Langue seconde

Un objectif clé du PLOE et de la *Loi sur les langues officielles* est de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Pour ce faire, le PLOE offre aux résidents de chaque province et territoire la possibilité d'étudier le français ou l'anglais comme langue seconde.

11. Quelle est la tendance des inscriptions en langue seconde dans votre conseil scolaire par rapport à la population étudiante? Comment expliquez-vous cette tendance?
  - ▶ pour le programme régulier de langue seconde
  - ▶ pour le programme d'immersion
12. Êtes-vous capables de mesurer le degré d'apprentissage de la langue seconde chez vos élèves au primaire et au secondaire? Comment?
13. Comment se compare l'apprentissage de la langue seconde dans le cadre des programmes réguliers et des programmes d'immersion? Existe-t-il des données fiables à ce sujet?
14. Quels sont les moyens qui pourraient être envisagés pour améliorer le niveau d'apprentissage de la langue seconde chez les élèves?
15. Dans quelle mesure le PLOE a-t-il contribué à ce que les jeunes Canadiens puissent apprendre ou améliorer leur langue seconde et se familiariser avec la culture qu'elle véhicule?

### Autres résultats

16. Dans quelle mesure le PLOE a-t-il contribué à accroître la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le domaine de l'enseignement des langues officielles?
17. À la lumière de l'ensemble des questions dont nous venons de discuter, pouvez-vous identifier des modifications au PLOE pouvant améliorer son efficacité?
18. Avez-vous d'autres commentaires à formuler?





Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Canada

**ÉVALUATION DU PROGRAMME  
DES LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT  
QUESTIONNAIRE TÉLÉPHONIQUE À L'INTENTION DES PARTICIPANTS  
AU PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTÉ DE LANGUES**

Bonjour / Bonsoir, mon nom est \_\_\_\_\_, je suis de la firme PRA inc. Nous effectuons un sondage pour le compte du ministère du Patrimoine canadien afin d'évaluer le Programme de bourses d'été de langues.

Nos dossiers indiquent que vous avez participé au Program de bourses d'été de langues. Dans le cadre de l'évaluation du programme, nous aimerions pouvoir vous poser quelques questions concernant votre expérience. Le questionnaire exige environ 10 minutes de votre temps. Vos réponses demeureront confidentielles, seront traitées sous forme agrégée et aucune réponse individuelle ne sera transmise au ministère du Patrimoine canadien ou à tout autre organisme. L'information recueillie sera détruite une fois le rapport complété. Avez-vous le temps de répondre à nos questions?

Poursuivre l'entrevue	1
Prendre un rendez-vous pour rappeler	2
Mettre fin à l'entrevue	3
Ne sait pas	8
Pas de réponse	9



1. Lorsque vous avez participé au Programme de bourses d'été de langues, avez-vous suivi des cours en
  - ▶ français langue seconde
  - ▶ français langue première
  - ▶ anglais langue seconde
2. Dans quel établissement avez-vous suivi vos cours d'été de langues? [Liste]
3. Quel est votre territoire ou province de résidence permanente?
  - ▶ Colombie-Britannique
  - ▶ Alberta
  - ▶ Saskatchewan
  - ▶ Manitoba
  - ▶ Ontario
  - ▶ Québec
  - ▶ Nouveau-Brunswick
  - ▶ Nouvelle-Écosse
  - ▶ Île-du-Prince-Édouard
  - ▶ Terre-Neuve-et-Labrador
  - ▶ Yukon
  - ▶ Territoires du Nord-Ouest
  - ▶ Nunavut
4. Quelle est la première langue que vous avez apprise à la maison, c'est-à-dire votre langue maternelle?
  - ▶ français
  - ▶ anglais
  - ▶ autre, spécifiez: \_\_\_\_\_
5. Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison?
  - ▶ français
  - ▶ anglais
  - ▶ autre, spécifiez: \_\_\_\_\_
6. Quel est votre âge? \_\_\_\_\_
7. [NE PAS DEMANDER: Sexe? M\_\_ F\_\_]

**Les questions suivantes visent à dégager l'impact du Programme de bourses d'été de langues au niveau de votre propre expérience personnelle.**

[if Q1 = français langue seconde OR anglais langue seconde, GO TO Q8 THROUGH Q20, THEN Q30]



[if Q1 = français langue première, GO TO Q21]

8. Avant votre participation au Programme de bourses d'été de langues, votre capacité de lire dans votre langue seconde était-elle (1. Très faible; 2. Faible; 3. Ni faible, ni forte; 4. Forte; 5. Très forte)?
9. Votre capacité d'écrire dans votre langue seconde était-elle (1. Très faible; 2. Faible; 3. Ni faible, ni forte; 4. Forte; 5. Très forte)?
10. Votre capacité de comprendre votre langue seconde était-elle (1. Très faible; 2. Faible; 3. Ni faible, ni forte; 4. Forte; 5. Très forte)?
11. Votre capacité de parler votre langue seconde était-elle (1. Très faible; 2. Faible; 3. Ni faible, ni forte; 4. Forte; 5. Très forte)?

Grâce aux cours que vous avez suivis dans le cadre du Programme de bourses d'été de langues, avez-vous [1. Pas du tout 2. Peu 3. Assez 4. Beaucoup 8. Pas d'opinion] amélioré votre

12. ... capacité de lire dans votre langue seconde
13. ... capacité d'écrire dans votre langue seconde
14. ... capacité de comprendre votre langue seconde
15. ... capacité de parler votre langue seconde
16. Suite aux cours de langue que vous avez suivis dans le cadre du Programme de bourses d'été de langues, est-ce que vous lisez plus fréquemment qu'avant dans votre langue seconde?  
Oui...  
Non...
17. Est-ce que vous écoutez plus fréquemment des émissions de télévision ou des émissions de radios diffusées dans votre langue seconde?  
Oui...  
Non...
18. Est-ce que vous recherchez des occasions de communiquer dans votre langue seconde?  
Oui...  
Non...
19. Est-ce que vous êtes davantage intéressé à connaître la culture associée à votre langue seconde?  
Oui...  
Non...



20. Est-ce que vous accepteriez plus volontiers un emploi qui demanderait l'utilisation de votre langue seconde?  
Oui...  
Non...
21. Avant votre participation au Programme de bourses d'été de langues, votre capacité de comprendre en français était-elle (1. Très faible; 2. Faible; 3. Ni faible, ni forte; 4. Forte; 5. Très forte)?
22. Quelle était votre capacité de lire en français? (1. Très faible; 2. Faible; 3. Ni faible, ni forte; 4. Forte; 5. Très forte)?
23. Quelle était votre capacité de parler le français? (1. Très faible; 2. Faible; 3. Ni faible, ni forte; 4. Forte; 5. Très forte)?
24. Quelle était votre capacité d'écrire le français? (1. Très faible; 2. Faible; 3. Ni faible, ni forte; 4. Forte; 5. Très forte)?

Grâce aux cours de langue que vous avez suivis dans le cadre du Programme de bourses d'été de langues, avez-vous [1. Pas du tout 2. Peu 3. Assez 4. Beaucoup 8. Pas d'opinion] amélioré votre

25. ... capacité de comprendre le français
26. ... capacité de lire en français
27. ... capacité de parler en français
28. ... capacité d'écrire en français
29. Grâce aux cours de langue que vous avez suivis dans le cadre du Programme de bourses d'été de langues, êtes-vous [1. Pas du tout 2. Un peu 3. Beaucoup 8. Pas d'opinion] plus porté
- ▶ ... à converser en français?
  - ▶ ... à lire en français?
  - ▶ ... à écrire en français?
30. Grâce aux cours de langue que vous avez suivis dans le cadre du Programme de bourses d'été de langues, êtes-vous plus intéressé aux produits culturels francophones?  
Oui...  
Non...
31. Compte tenu de votre expérience du Programme, si c'était à refaire, est-ce que vous demanderiez une bourse d'été de langue?  
Oui...  
Non...
- Pourquoi? \_\_\_\_\_



32. Seriez-vous prêt à recommander le Programme à un ami ou à un proche?  
Oui...  
Non...

**Nous avons maintenant quelques questions au sujet de l'administration du Programme.**

Le Programme de bourses d'été de langues comprend plusieurs composantes administratives. Pouvez-vous me dire si vous êtes [1. Très insatisfait 2. Insatisfait 3. Neutre 4. Satisfait 5. Très satisfait 6. Sans objet] à l'endroit

33. ...du site web du Programme, administré par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada.  
Pourquoi? \_\_\_\_\_
34. ...de l'administration du Programme au sein de la province/territoire où vous avez fait votre demande.  
Pourquoi? \_\_\_\_\_
35. ... de l'administration du Programme au sein de la province/territoire où vous avez suivi vos cours d'été de langue.  
Pourquoi? \_\_\_\_\_
36. .... de l'administration du Programme au sein de l'établissement postsecondaire où vous avez été accueilli.  
Pourquoi? \_\_\_\_\_
37. Est-ce que les coûts que vous avez assumés pour participer au Programme peuvent constituer un frein à une participation au Programme pour d'autres jeunes?  
Oui..  
Non...
38. Comment avez-vous appris l'existence du Programme?  
Publicité écrite...  
Services aux étudiants de mon université ou collègue  
Site web  
Autre...spécifiez : \_\_\_\_\_
39. À votre avis, y a-t-il suffisamment de publicité entourant ce Programme?  
Oui...  
Non...
40. En ce qui concerne l'avenir du Programme, croyez-vous que le gouvernement fédéral devrait:



- ▶ cesser d'appuyer financièrement le Programme
- ▶ diminuer l'appui financier au Programme
- ▶ maintenir l'appui financier au Programme tel quel ou
- ▶ augmenter l'appui financier au Programme

### **Les prochaines questions portent sur l'atteinte des objectifs du Programme.**

Le Programme de bourses d'été de langues a pour objectif de donner aux jeunes Canadiens et Canadiennes l'occasion d'apprendre le français ou l'anglais langue seconde. Il permet aussi aux jeunes des minorités francophones de perfectionner leur langue maternelle. Compte tenu de votre expérience comme boursier, est-ce que le programme atteint [1. Pas du tout 2. Peu 3. Assez 4. Beaucoup 8. Pas d'opinion] son objectif [...]:

[if Q1 = français langue seconde] -> de favoriser l'apprentissage du français langue seconde chez les jeunes anglophones?

[if Q1 = français langue première] -> de favoriser le perfectionnement du français chez les jeunes francophones vivant en situation minoritaire?

[if Q1 = anglais langue seconde] -> de favoriser l'apprentissage de l'anglais langue seconde chez les jeunes francophones?

Le Programme de bourses d'été de langues a été créé dans le contexte de la *Loi sur les langues officielles* du Canada. Je vais vous lire des énoncés au sujet du Programme et je vous demanderai de me dire si vous êtes d'accord ou en désaccord avec chacun. [ENSUITE DEMANDER SELON LE CAS SI LE RÉPONDANT EST FORTEMENT EN ACCORD OU FORTEMENT EN DÉSACCORD]

41. Le Programme contribue à la reconnaissance des langues officielles au Canada. Êtes-vous d'accord ou en désaccord? Fortement d'accord [OU] Fortement en désaccord? [Pas d'opinion]
42. Le Programme contribue à l'enrichissement culturel des Canadiens et Canadiennes. Êtes-vous d'accord ou en désaccord? Fortement d'accord [OU] Fortement en désaccord? [Pas d'opinion]
43. Le Programme contribue à renforcer la vitalité des minorités de langue officielle. Êtes-vous d'accord ou en désaccord? Fortement d'accord [OU] Fortement en désaccord? [Pas d'opinion]



44. Le Programme contribue à améliorer l'employabilité des Canadiens et des Canadiennes. Êtes-vous d'accord ou en désaccord? Fortement d'accord [OU] Fortement en désaccord? [Ne sais pas]
45. Le Programme contribue au rapprochement des communautés de langue officielle . Êtes-vous d'accord ou en désaccord? Fortement d'accord [OU] Fortement en désaccord? [Pas d'opinion]
46. Compte tenu des opinions que vous avez émises en réponse aux questions précédentes, pouvez-vous identifier des modifications qui seraient susceptibles de rendre ce Programme plus pertinent et plus efficace par rapport au contexte d'aujourd'hui? [question ouverte] \_\_\_\_\_

Je vous remercie d'avoir pris le temps de répondre au questionnaire. Au revoir.



**ÉVALUATION DU PROGRAMME  
DES LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT  
QUESTIONNAIRE CONCERNANT LE PROGRAMME DES MONITEURS DE  
LANGUES OFFICIELLES**

Le ministère du Patrimoine canadien a demandé à Prairie Research Associates (PRA) Inc., une firme de recherche indépendante, de faire l'évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE). Le Programme existe depuis 1970. Il vise à appuyer les provinces et territoires dans leur effort à promouvoir l'éducation dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde. Une des composantes du PLOE est le Programme des moniteurs de langues officielles qui vise à offrir aux jeunes de niveau postsecondaire l'occasion de travailler dans une salle de classe de langue seconde ou de français langue maternelle.

Le présent questionnaire s'adresse à des représentants d'établissements d'enseignement qui ont accueilli des moniteurs dans le cadre de ce Programme et vise à recueillir leurs opinions sur la pertinence et l'impact du Programme. Votre établissement a été choisi parmi une liste fournie par le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec le CMEC. Votre participation à cette évaluation est essentielle et nous vous saurions gré de nous accorder quelques minutes de votre temps pour compléter le questionnaire. Vos réponses demeureront confidentielles et elles ne seront divulguées que sous forme agrégée. Le numéro administratif indiqué ci-dessous n'existe que pour nous permettre de gérer le processus d'enquête.

Si vous avez des questions au sujet du questionnaire, veuillez communiquer avec François Dumaine à PRA Inc. en composant sans frais le 1 866 422-8468 ou le (613) 233-5474.

**Veillez retourner le questionnaire dans l'enveloppe ci-jointe  
ou par télécopieur sans frais au  
1 800 717-5456 ou au (204) 989-2454**

**Nous apprécierons recevoir votre questionnaire complété  
avant le 14 février 2003**



**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

1. Pendant combien d'années votre établissement a-t-il participé au Programme en accueillant des moniteurs de langue?

- Une ..... <sub>1</sub>
- Deux ..... <sub>2</sub>
- Trois ..... <sub>3</sub>
- Quatre ..... <sub>4</sub>
- Cinq ..... <sub>5</sub>
- Six ou plus ..... <sub>6</sub>

2. Combien de moniteurs à temps partiel et de moniteurs à temps plein avez-vous accueillis en 2001-2002?:

\_\_\_\_\_ à temps plein \_\_\_\_\_ à temps partiel

3. Combien de moniteurs avez-vous accueillis dans chacune des catégories suivantes:

\_\_\_\_\_ Français langue première \_\_\_\_\_ Français langue seconde \_\_\_\_\_ Anglais langue seconde

**Les prochaines questions portent sur l'administration du Programme**

Il y a plusieurs services qui interviennent dans les opérations du Programme. Pouvez-vous indiquer votre degré de satisfaction à l'endroit de chacun des éléments suivants:

	Degré de satisfaction					Expliquer
	Très insatisfaisant	Insatisfaisant	Neutre	Satisfaisant	Très satisfaisant	
4. Le site web du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) qui affiche l'information de base sur le Programme	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____ _____ _____
5. Le <i>Cybercafé</i> , le babillard interactif et la ligne de bavardage pour les participants et intervenants du Programme	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____ _____ _____
6. Le <i>Guide administratif et financier</i> à l'intention du personnel de coordination local, du personnel enseignant et des moniteurs	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____ _____ _____
7. La coordination du Programme au niveau provincial	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____ _____ _____

**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

---

8. La coordination locale du Programme

<sub>-2</sub>

<sub>-1</sub>

<sub>0</sub>

<sub>+1</sub>

<sub>+2</sub>

\_\_\_\_\_

—

\_\_\_\_\_

—

9. Le matériel qui est fourni aux moniteurs pour les appuyer dans leurs tâches en classe

<sub>-2</sub>

<sub>-1</sub>

<sub>0</sub>

<sub>+1</sub>

<sub>+2</sub>

\_\_\_\_\_

—

\_\_\_\_\_

—

10. La préparation que reçoivent les moniteurs avant d'être accueillis dans votre établissement

<sub>-2</sub>

<sub>-1</sub>

<sub>0</sub>

<sub>+1</sub>

<sub>+2</sub>

\_\_\_\_\_

—

\_\_\_\_\_

—

11. La performance des moniteurs en salle de classe

<sub>-2</sub>

<sub>-1</sub>

<sub>0</sub>

<sub>+1</sub>

<sub>+2</sub>

\_\_\_\_\_

—

\_\_\_\_\_

—

12. La promotion du Programme

<sub>-2</sub>

<sub>-1</sub>

<sub>0</sub>

<sub>+1</sub>

<sub>+2</sub>

\_\_\_\_\_

—

\_\_\_\_\_

—

**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

---

**Les prochaines questions portent sur l'impact du Programme.**

Le Programme des moniteurs de langues officielles donne à des étudiants de niveau postsecondaire l'occasion de travailler dans une salle de classe de langue seconde ou de français langue maternelle chez les francophones minoritaires et de contribuer ainsi à la qualité de l'enseignement chez les jeunes. Le Programme vise également à donner aux jeunes qui participent au Programme l'occasion d'améliorer leur langue seconde ou leur langue première.

13. Avez-vous accueilli un ou des moniteurs de français langue première?

Oui ..... <sub>1</sub>

Non (si non, passez à la question 16) ..... <sub>0</sub>

14. À votre avis, dans quelle mesure le Programme contribue-t-il à aider les francophones minoritaires à approfondir leur langue?

<sub>1</sub>      <sub>2</sub>      <sub>3</sub>      <sub>4</sub>      <sub>8</sub>  
Pas du tout      Peu      Assez      Beaucoup      Pas d'opinion

Commentaire: \_\_\_\_\_

15. À votre avis, dans quelle mesure le Programme contribue-t-il à appuyer les francophones minoritaires pour qu'ils approfondissent leur culture?

<sub>1</sub>      <sub>2</sub>      <sub>3</sub>      <sub>4</sub>      <sub>8</sub>  
Pas du tout      Peu      Assez      Beaucoup      Pas d'opinion

Commentaire: \_\_\_\_\_

16. Avez-vous accueilli un ou des moniteurs de français langue seconde?

Oui ..... <sub>1</sub>

Non (si non, passez à la question 19) ..... <sub>0</sub>

17. À votre avis, dans quelle mesure le Programme contribue-t-il à aider les élèves anglophones à apprendre la langue française?

<sub>1</sub>      <sub>2</sub>      <sub>3</sub>      <sub>4</sub>      <sub>8</sub>  
Pas du tout      Peu      Assez      Beaucoup      Pas d'opinion

Commentaire: \_\_\_\_\_

18. À votre avis, dans quelle mesure le Programme contribue-t-il à aider les élèves anglophones à se familiariser avec la culture véhiculée par la langue française?

<sub>1</sub>      <sub>2</sub>      <sub>3</sub>      <sub>4</sub>      <sub>8</sub>

**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

---

Pas du tout      Peu      Assez      Beaucoup      Pas d'opinion

Commentaire: \_\_\_\_\_

19. Avez-vous accueilli un ou des moniteurs d' anglais langue seconde?

Oui .....  <sub>1</sub>

Non (si non, passez à la question 22) .....  <sub>0</sub>

20. À votre avis, dans quelle mesure le Programme contribue-t-il à aider les élèves francophones à apprendre la langue anglaise?

<sub>1</sub>       <sub>2</sub>       <sub>3</sub>       <sub>4</sub>       <sub>8</sub>  
Pas du tout      Peu      Assez      Beaucoup      Pas d'opinion

Commentaire: \_\_\_\_\_

21. À votre avis, dans quelle mesure le Programme contribue-t-il à aider les élèves francophones à se familiariser avec la culture véhiculée par la langue anglaise?

<sub>1</sub>       <sub>2</sub>       <sub>3</sub>       <sub>4</sub>       <sub>8</sub>  
Pas du tout      Peu      Assez      Beaucoup      Pas d'opinion

Commentaire: \_\_\_\_\_

22. À votre avis, dans quelle mesure le Programme contribue-t-il à améliorer les compétences des moniteurs dans leur propre langue seconde?

<sub>1</sub>       <sub>2</sub>       <sub>3</sub>       <sub>4</sub>       <sub>8</sub>  
Pas du tout      Peu      Assez      Beaucoup      Pas d'opinion

Commentaire: \_\_\_\_\_

23. À votre avis, dans quelle mesure le travail que réalisent les moniteurs dans votre établissement est-il utile à l'enseignement des langues aux élèves?

<sub>1</sub>       <sub>2</sub>       <sub>3</sub>       <sub>4</sub>       <sub>8</sub>  
Pas du tout      Peu      Assez      Beaucoup      Pas d'opinion

Commentaire: \_\_\_\_\_

24. Parmi les énoncés suivants, cochez celui qui représente le mieux votre opinion en ce qui concerne l'avenir du Programme des moniteurs de langues officielles:

Il faudrait cesser d'appuyer financièrement le Programme .....  <sub>1</sub>

Il faudrait diminuer l'appui financier au Programme .....  <sub>2</sub>

**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

---

Il faudrait maintenir tel quel l'appui financier au Programme . . . . . <sub>3</sub>

Il faudrait augmenter l'appui financier au Programme . . . . . <sub>4</sub>

Commentaire: \_\_\_\_\_

25. Est-ce que vous pourriez accueillir un plus grand nombre de moniteurs?

Oui . . . . . <sub>1</sub>

Non (si non, passez à la question 27) . . . . . <sub>0</sub>

26. Auriez-vous besoin de:

Moniteurs à temps plein . . . . . <sub>1</sub>

Moniteurs à temps partiel . . . . . <sub>2</sub>

27. Compte tenu des opinions que vous avez émises lors des questions précédentes, pouvez-vous identifier des modifications qui seraient susceptibles de rendre ce Programme plus pertinent et plus efficace par rapport au contexte d'aujourd'hui?

---

---

---

---

**Ces dernières questions vont nous aider à classer votre établissement.**

28. Dans quelle province ou territoire votre établissement est-il établi?

Colombie-Britannique <sub>1</sub>

Alberta <sub>2</sub>

Saskatchewan <sub>3</sub>

Manitoba <sub>4</sub>

Ontario <sub>5</sub>

Québec <sub>6</sub>

Nouveau-Brunswick <sub>7</sub>

Nouvelle-Écosse <sub>8</sub>

Île-du-Prince-Édouard <sub>9</sub>

Terre-Neuve et Labrador <sub>10</sub>

Yukon <sub>11</sub>

Territoires du Nord-Ouest <sub>12</sub>

Nunavut <sub>13</sub>

La question suivante s'adresse uniquement aux établissements d'enseignement postsecondaire.

**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

---

29. Quelle est votre langue officielle de fonctionnement? (Cocher une seule réponse)

français ..... <sub>1</sub>

anglais ..... <sub>2</sub>

français et anglais ..... <sub>3</sub>

Les questions suivantes s'adressent uniquement aux écoles maternelles/primaires ou secondaires.

30. De quel type est votre école? (cocher une seule réponse)

École maternelle ou primaire ..... <sub>1</sub>

École secondaire ..... <sub>2</sub>

Autre type d'école combinant plusieurs niveaux ..... <sub>3</sub>

31. Votre école est-elle ? (cocher une seule réponse)

une école de langue française ..... <sub>1</sub>

une école de langue anglaise ..... <sub>2</sub>  
(répondez à la question 32)

32. Si vous êtes une école de langue anglaise, offrez-vous un programme d'immersion?

Oui ..... <sub>1</sub>

Non ..... <sub>0</sub>

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre au questionnaire.  
Veuillez le retourner dans l'enveloppe pré-adressée et pré-affranchie ci-jointe à :

**Prairie Research Associates (PRA) Inc.**  
**363, avenue Broadway, bureau 500**  
**Winnipeg (Manitoba) R3C 3N9**

Vous pouvez aussi le transmettre sans frais par télécopieur en composant le :

**1 800 717-5456 (sans frais) ou le (204) 989-2454**

**ÉVALUATION DU PROGRAMME  
DES LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT  
QUESTIONNAIRE CONCERNANT LE PROGRAMME DES MONITEURS DE  
LANGUES OFFICIELLES**

Le ministère du Patrimoine canadien a demandé à Prairie Research Associates (PRA) Inc., une firme de recherche indépendante, de faire l'évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE). Le Programme existe depuis 1970. Il vise à appuyer les provinces et territoires dans leur effort à promouvoir l'éducation dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde. Une des composantes du PLOE est le Programme des moniteurs de langues officielles qui vise à offrir aux jeunes de niveau postsecondaire l'occasion de travailler dans une salle de classe de langue seconde ou de français langue maternelle.

Le présent questionnaire s'adresse à des représentants d'établissements d'enseignement qui ont accueilli des moniteurs dans le cadre de ce Programme et vise à recueillir leurs opinions sur la pertinence et l'impact du Programme. Votre établissement a été choisi parmi une liste fournie par le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec le CMEC. Votre participation à cette évaluation est essentielle et nous vous saurions gré de nous accorder quelques minutes de votre temps pour compléter le questionnaire. Vos réponses demeureront confidentielles et elles ne seront divulguées que sous forme agrégée. Le numéro administratif indiqué ci-dessous n'existe que pour nous permettre de gérer le processus d'enquête.

Si vous avez des questions au sujet du questionnaire, veuillez communiquer avec François Dumaine à PRA Inc. en composant sans frais le 1 866 422-8468 ou le (613) 233-5474.

**Veillez retourner le questionnaire dans l'enveloppe ci-jointe  
ou par télécopieur sans frais au  
1 800 717-5456 ou au (204) 989-2454**

**Nous apprécierons recevoir votre questionnaire complété  
avant le 14 février 2003**

**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

1. Pendant combien d'années votre établissement a-t-il participé au Programme en accueillant des moniteurs de langue?

- Une ..... <sub>1</sub>
- Deux ..... <sub>2</sub>
- Trois ..... <sub>3</sub>
- Quatre ..... <sub>4</sub>
- Cinq ..... <sub>5</sub>
- Six ou plus ..... <sub>6</sub>

2. Combien de moniteurs à temps partiel et de moniteurs à temps plein avez-vous accueillis en 2001-2002?:

\_\_\_\_\_ à temps plein \_\_\_\_\_ à temps partiel

3. Combien de moniteurs avez-vous accueillis dans chacune des catégories suivantes:

\_\_\_\_\_ Français langue première \_\_\_\_\_ Français langue seconde \_\_\_\_\_ Anglais langue seconde

**Les prochaines questions portent sur l'administration du Programme**

Il y a plusieurs services qui interviennent dans les opérations du Programme. Pouvez-vous indiquer votre degré de satisfaction à l'endroit de chacun des éléments suivants:

	Degré de satisfaction					Expliquer
	Très insatisfaisant	Insatisfaisant	Neutre	Satisfaisant	Très satisfaisant	
4. Le site web du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) qui affiche l'information de base sur le Programme	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____ _____ _____
5. Le <i>Cybercafé</i> , le babillard interactif et la ligne de bavardage pour les participants et intervenants du Programme	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____ _____ _____
6. Le <i>Guide administratif et financier</i> à l'intention du personnel de coordination local, du personnel enseignant et des moniteurs	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____ _____ _____
7. La coordination du Programme au niveau provincial	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____ _____ _____



**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

---

8. La coordination locale du Programme	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
						_____
9. Le matériel qui est fourni aux moniteurs pour les appuyer dans leurs tâches en classe	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
						_____
10. La préparation que reçoivent les moniteurs avant d'être accueillis dans votre établissement	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
						_____
11. La performance des moniteurs en salle de classe	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
						_____
12. La promotion du Programme	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
						_____

**Les prochaines questions portent sur l'impact du Programme.**

Le Programme des moniteurs de langues officielles donne à des étudiants de niveau postsecondaire l'occasion de travailler dans une salle de classe de langue seconde ou de français langue maternelle chez les francophones minoritaires et de contribuer ainsi à la qualité de l'enseignement chez les jeunes. Le Programme vise également à donner aux jeunes qui participent au Programme l'occasion d'améliorer leur langue seconde ou leur langue première.

13. Avez-vous accueilli un ou des moniteurs de français langue première?

Oui ..... <sub>1</sub>  
Non (si non, passez à la question 16) ..... <sub>0</sub>

14. À votre avis, dans quelle mesure le Programme contribue-t-il à aider les francophones minoritaires à approfondir leur langue?

<sub>1</sub>      <sub>2</sub>      <sub>3</sub>      <sub>4</sub>      <sub>8</sub>  
Pas du tout      Peu      Assez      Beaucoup      Pas d'opinion

**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

---

Commentaire: \_\_\_\_\_

15. À votre avis, dans quelle mesure le Programme contribue-t-il à appuyer les francophones minoritaires pour qu'ils approfondissent leur culture?

<sub>1</sub>      <sub>2</sub>      <sub>3</sub>      <sub>4</sub>      <sub>8</sub>  
Pas du tout      Peu      Assez      Beaucoup      Pas d'opinion

Commentaire: \_\_\_\_\_

16. Avez-vous accueilli un ou des moniteurs de français langue seconde?

Oui ..... <sub>1</sub>  
Non (si non, passez à la question 19) ..... <sub>0</sub>

17. À votre avis, dans quelle mesure le Programme contribue-t-il à aider les élèves anglophones à apprendre la langue française?

<sub>1</sub>      <sub>2</sub>      <sub>3</sub>      <sub>4</sub>      <sub>8</sub>  
Pas du tout      Peu      Assez      Beaucoup      Pas d'opinion

Commentaire: \_\_\_\_\_

18. À votre avis, dans quelle mesure le Programme contribue-t-il à aider les élèves anglophones à se familiariser avec la culture véhiculée par la langue française?

<sub>1</sub>      <sub>2</sub>      <sub>3</sub>      <sub>4</sub>      <sub>8</sub>  
Pas du tout      Peu      Assez      Beaucoup      Pas d'opinion

Commentaire: \_\_\_\_\_

**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

---

19. Avez-vous accueilli un ou des moniteurs d' anglais langue seconde?

- Oui ..... <sub>1</sub>  
Non (si non, passez à la question 22) ..... <sub>0</sub>

20. À votre avis, dans quelle mesure le Programme contribue-t-il à aider les élèves francophones à apprendre la langue anglaise?

- <sub>1</sub>      <sub>2</sub>      <sub>3</sub>      <sub>4</sub>      <sub>8</sub>  
Pas du tout      Peu      Assez      Beaucoup      Pas d'opinion

Commentaire: \_\_\_\_\_

21. À votre avis, dans quelle mesure le Programme contribue-t-il à aider les élèves francophones à se familiariser avec la culture véhiculée par la langue anglaise?

- <sub>1</sub>      <sub>2</sub>      <sub>3</sub>      <sub>4</sub>      <sub>8</sub>  
Pas du tout      Peu      Assez      Beaucoup      Pas d'opinion

Commentaire: \_\_\_\_\_

22. À votre avis, dans quelle mesure le Programme contribue-t-il à améliorer les compétences des moniteurs dans leur propre langue seconde?

- <sub>1</sub>      <sub>2</sub>      <sub>3</sub>      <sub>4</sub>      <sub>8</sub>  
Pas du tout      Peu      Assez      Beaucoup      Pas d'opinion

Commentaire: \_\_\_\_\_

23. À votre avis, dans quelle mesure le travail que réalisent les moniteurs dans votre établissement est-il utile à l'enseignement des langues aux élèves?

- <sub>1</sub>      <sub>2</sub>      <sub>3</sub>      <sub>4</sub>      <sub>8</sub>  
Pas du tout      Peu      Assez      Beaucoup      Pas d'opinion

Commentaire: \_\_\_\_\_

24. Parmi les énoncés suivants, cochez celui qui représente le mieux votre opinion en ce qui concerne l'avenir du Programme des moniteurs de langues officielles:

- Il faudrait cesser d'appuyer financièrement le Programme ..... <sub>1</sub>  
Il faudrait diminuer l'appui financier au Programme ..... <sub>2</sub>  
Il faudrait maintenir tel quel l'appui financier au Programme ..... <sub>3</sub>  
Il faudrait augmenter l'appui financier au Programme ..... <sub>4</sub>

**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

---

Commentaire: \_\_\_\_\_

25. Est-ce que vous pourriez accueillir un plus grand nombre de moniteurs?

Oui ..... <sub>1</sub>

Non (si non, passez à la question 27) ..... <sub>0</sub>

26. Auriez-vous besoin de:

Moniteurs à temps plein ..... <sub>1</sub>

Moniteurs à temps partiel ..... <sub>2</sub>

27. Compte tenu des opinions que vous avez émises lors des questions précédentes, pouvez-vous identifier des modifications qui seraient susceptibles de rendre ce Programme plus pertinent et plus efficace par rapport au contexte d'aujourd'hui?

---

---

---

---

**Ces dernières questions vont nous aider à classer votre établissement.**

28. Dans quelle province ou territoire votre établissement est-il établi?

Colombie-Britannique <sub>1</sub>

Alberta <sub>2</sub>

Saskatchewan <sub>3</sub>

Manitoba <sub>4</sub>

Ontario <sub>5</sub>

Québec <sub>6</sub>

Nouveau-Brunswick <sub>7</sub>

Nouvelle-Écosse <sub>8</sub>

Île-du-Prince-Édouard <sub>9</sub>

Terre-Neuve et Labrador <sub>10</sub>

Yukon <sub>11</sub>

Territoires du Nord-Ouest <sub>12</sub>

Nunavut <sub>13</sub>

La question suivante s'adresse uniquement aux établissements d'enseignement postsecondaire.

29. Quelle est votre langue officielle de fonctionnement? (Cocher une seule réponse)

français ..... <sub>1</sub>

anglais ..... <sub>2</sub>

**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

---

français et anglais ..... <sub>3</sub>

Les questions suivantes s'adressent uniquement aux écoles maternelles/primaires ou secondaires.

30. De quel type est votre école? (cocher une seule réponse)

École maternelle ou primaire ..... <sub>1</sub>

École secondaire ..... <sub>2</sub>

Autre type d'école combinant plusieurs niveaux ..... <sub>3</sub>

31. Votre école est-elle ? (cocher une seule réponse)

une école de langue française ..... <sub>1</sub>

une école de langue anglaise ..... <sub>2</sub>  
(répondez à la question 32)

32. Si vous êtes une école de langue anglaise, offrez-vous un programme d'immersion?

Oui ..... <sub>1</sub>

Non ..... <sub>0</sub>

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre au questionnaire.  
Veuillez le retourner dans l'enveloppe pré-adressée et pré-affranchie ci-jointe à :

**Prairie Research Associates (PRA) Inc.**  
**363, avenue Broadway, bureau 500**  
**Winnipeg (Manitoba) R3C 3N9**

Vous pouvez aussi le transmettre sans frais par télécopieur en composant le :

**1 800 717-5456 (sans frais) ou le (204) 989-2454**

**ÉVALUATION DU PROGRAMME  
DES LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT  
QUESTIONNAIRE PRINCIPAL**

Le ministère du Patrimoine canadien a demandé à Prairie Research Associates Inc. (PRA), une firme de recherche indépendante, de faire l'évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE). Ce programme existe depuis 1970. Il vise à appuyer les provinces et territoires dans leur effort à promouvoir l'éducation dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde. Le PLOE regroupe les quatre composantes suivantes:

- ▶ ***Ententes fédérales-provinciales / territoriales.*** Ces ententes visent à aider les provinces et les territoires à offrir aux membres des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire (les francophones à l'extérieur du Québec et les anglophones au Québec) un enseignement dans leur langue et à permettre à tous les citoyens canadiens d'apprendre le français ou l'anglais comme langue seconde au niveau primaire ou secondaire.
- ▶ ***Les Mesures spéciales d'investissement touchant la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire.*** Ces Mesures de nature ponctuelle visent à aider à la mise en place de la gestion scolaire francophone et à soutenir l'enseignement postsecondaire en français dans un certain nombre de provinces et de territoires.
- ▶ ***Le Programme de bourses d'été de langues.*** Ce programme vise à donner aux jeunes Canadiens et Canadiennes l'occasion d'apprendre le français ou l'anglais langue seconde. Le programme s'adresse aussi aux jeunes francophones en milieu minoritaire qui souhaitent perfectionner leur langue maternelle.
- ▶ ***Le Programme des moniteurs de langues officielles.*** Ce programme vise à offrir aux jeunes de niveau postsecondaire l'occasion de travailler dans une salle de classe de langue seconde ou de français langue maternelle.

Le présent questionnaire s'adresse aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'éducation et vise à recueillir leurs opinions quant à la pertinence et l'incidence du programme. La personne qui complétera le questionnaire devra être autorisée à parler au nom de l'organisme. Votre organisme a été choisi parmi une liste d'organismes recensés par le ministère du Patrimoine canadien. La participation de votre organisme à cette évaluation est importante et nous vous saurions gré de nous accorder quelques minutes de votre temps pour compléter le questionnaire. Toutes vos réponses demeureront confidentielles et elles ne seront divulguées que sous forme agrégée. Le numéro administratif indiqué ci-dessous n'existe que pour nous permettre de gérer le processus d'enquête.

Si vous avez des questions au sujet du questionnaire, veuillez communiquer avec François Dumaine à PRA Inc. en composant sans frais le 1 866 422-8468 ou le (613) 233-5474.

**Veillez retourner le questionnaire dans l'enveloppe ci-jointe  
ou par télécopieur sans frais au  
1 800 717-5456 ou au (204) 989-2454**

**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

---

**Nous apprécierons recevoir votre questionnaire complété  
avant le 7 février 2003**

**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

---

1. Quel genre d'organisme représentez-vous? Choisissez l'une des options suivantes:
- organisme représentant les parents .....  01
- organisme représentant les conseils scolaires .....  02
- organisme représentant les enseignants et enseignantes .....  03
- autre organisme dans le secteur de l'éducation  
précisez: \_\_\_\_\_  66
- autre organisme dans le domaine des langues officielles  
précisez: \_\_\_\_\_  66
2. Quel est votre principal champ d'action?
- local (indiquez dans quelle province/territoire): \_\_\_\_\_  01
- provincial/territorial (indiquez dans quelle province/territoire): \_\_\_\_\_  02
- national .....  03

**Pertinence du Programme des langues officielles dans l'enseignement**

Le PLOE est un programme fédéral de transfert de fonds aux provinces et territoires pour assurer aux collectivités de langue officielle en situation minoritaire l'instruction dans leur langue et pour offrir aux jeunes Canadiens la possibilité d'apprendre leur seconde langue officielle. Les questions suivantes portent sur la pertinence, c'est-à-dire, la nécessité des différents volets du PLOE.

3. Dans quelle mesure l'appui du gouvernement du Canada aux programmes d'enseignement dans la langue de la minorité est-il pertinent dans le contexte actuel?
- 1       2       3       4       8
- Pas du tout      Peu      Assez      Très      Pas  
pertinent      pertinent      pertinent      pertinent      d'opinion
4. Quelle est la principale raison qui motive votre opinion?
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
5. Dans quelle mesure l'appui du gouvernement du Canada aux programmes réguliers d'enseignement de la langue seconde est-il pertinent dans le contexte actuel?
- 1       2       3       4       8
- Pas du tout      Peu      Assez      Très      Pas  
pertinent      pertinent      pertinent      pertinent      d'opinion
6. Quelle est la principale raison qui motive votre opinion?
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_



7. Dans quelle mesure l'appui du gouvernement du Canada aux programmes d'immersion de français est-il pertinent dans le contexte actuel?

- |                                    |                                    |                                    |                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="radio"/> <sub>1</sub> | <input type="radio"/> <sub>2</sub> | <input type="radio"/> <sub>3</sub> | <input type="radio"/> <sub>4</sub> | <input type="radio"/> <sub>8</sub> |
| Pas du tout pertinent              | Peu pertinent                      | Assez pertinent                    | Très pertinent                     | Pas d'opinion                      |

8. Quelle est la principale raison qui motive votre opinion?

---

---

---

Dans le cadre des Mesures spéciales d'investissement en éducation du PLOE, des ententes ponctuelles ont été conclues avec un certain nombre de provinces et territoires pour mettre en oeuvre la gestion scolaire francophone ou pour renforcer l'enseignement postsecondaire en français.

9. Dans quelle mesure l'appui du gouvernement du Canada à la mise en oeuvre de la gestion francophone est-il pertinent dans le contexte actuel?

- |                                    |                                    |                                    |                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="radio"/> <sub>1</sub> | <input type="radio"/> <sub>2</sub> | <input type="radio"/> <sub>3</sub> | <input type="radio"/> <sub>4</sub> | <input type="radio"/> <sub>8</sub> |
| Pas du tout pertinent              | Peu pertinent                      | Assez pertinent                    | Très pertinent                     | Pas d'opinion                      |

10. Quelle est la principale raison qui motive votre opinion?

---

---

---

11. Dans quelle mesure l'appui du gouvernement du Canada à l'enseignement postsecondaire francophone en milieu minoritaire est-il pertinent dans le contexte actuel?

- |                                    |                                    |                                    |                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="radio"/> <sub>1</sub> | <input type="radio"/> <sub>2</sub> | <input type="radio"/> <sub>3</sub> | <input type="radio"/> <sub>4</sub> | <input type="radio"/> <sub>8</sub> |
| Pas du tout pertinent              | Peu pertinent                      | Assez pertinent                    | Très pertinent                     | Pas d'opinion                      |

12. Quelle est la principale raison qui motive votre opinion?

---

---

---

13. Y a-t-il des besoins importants en matière d'enseignement des langues officielles qui ne sont pas pris en compte par le PLOE? Lesquels?

---

---

**Incidence du Programme des langues officielles dans l'enseignement**

Si, en ce qui concerne l'enseignement, votre organisme a pour intérêt principal l'enseignement dans la langue de la minorité, **prenez la question 14.**

Si, en ce qui concerne l'enseignement, votre organisme a pour intérêt principal l'enseignement de la langue seconde, **prenez la question 38.**

Enseignement dans la langue de la minorité

14. Cochez l'un et/ou l'autre des deux énoncés suivants :

- Notre organisme oeuvre dans le domaine de l'enseignement de **l'anglais** langue de la minorité
- Notre organisme oeuvre dans le domaine de l'enseignement du **français** langue de la minorité

La liste suivante présente des éléments d'une éducation de qualité. Pouvez-vous indiquer le degré de progrès réalisé dans votre milieu, au cours des dix dernières années, pour chacun des éléments énumérés.

	<b>bien pire</b>	<b>pire</b>	<b>aucun progrès</b>	<b>mieux</b>	<b>bien mieux</b>	<b>Expliquez</b>
15. Préparation à la scolarisation	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
16. Écoles accessibles	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
17. Éventail des cours offerts au niveau secondaire	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
18. Formation des enseignants	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
19. Activités parascolaires	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
20. Infrastructures (bâtiments scolaires, équipements, labs, etc.)	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
21. Enseignement à distance	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
22. Matériel pédagogique	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
23. Services spécialisés (ex.: orthopédagogue, mise à niveau linguistique, etc.)	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____

**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

---

24. Globalement

<sub>-2</sub>   <sub>-1</sub>   <sub>0</sub>   <sub>+1</sub>   <sub>+2</sub>

---

---

25. Dans quelle mesure les progrès sont-ils attribuables au PLOE?

<sub>1</sub>   <sub>2</sub>   <sub>3</sub>   <sub>4</sub>   <sub>8</sub>  
Aucunement   Faiblement   Moyennement   Fortement   Pas d'opinion  
attribuables   attribuables   attribuables   attribuables

26. Expliquez votre réponse

---

---

---

27. L'enseignement dans la langue de la minorité, prépare-t-il adéquatement les jeunes à des études postsecondaires?

<sub>1</sub>   <sub>2</sub>   <sub>3</sub>   <sub>4</sub>   <sub>8</sub>  
Très   Inadéquatement   Adéquatement   Très   Pas d'opinion  
inadéquatement   adéquatement   adéquatement

28. L'enseignement dans la langue de la minorité prépare-t-il adéquatement les jeunes au marché du travail?

<sub>1</sub>   <sub>2</sub>   <sub>3</sub>   <sub>4</sub>   <sub>8</sub>  
Très   Inadéquatement   Adéquatement   Très   Pas d'opinion  
inadéquatement   adéquatement   adéquatement

29. La promotion de l'enseignement dans la langue de la minorité auprès des parents des élèves admissibles est-elle adéquate?

<sub>1</sub> Oui   <sub>2</sub> Non

Expliquez \_\_\_\_\_

La liste suivante présente des éléments d'une éducation de qualité au **niveau postsecondaire**. Pouvez-vous indiquer le degré de progrès réalisé dans votre milieu, au cours des dix dernières années, pour chacun des éléments énumérés.

**bien pire   pire   aucun progrès   mieux   bien mieux**   **Expliquez**

---

30. Pertinence des programmes offerts <sub>-2</sub> <sub>-1</sub> <sub>0</sub> <sub>+1</sub> <sub>+2</sub> \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
31. Variété des programmes offerts <sub>-2</sub> <sub>-1</sub> <sub>0</sub> <sub>+1</sub> <sub>+2</sub> \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
32. Nombre d'établissements en milieu minoritaire <sub>-2</sub> <sub>-1</sub> <sub>0</sub> <sub>+1</sub> <sub>+2</sub> \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
33. Infrastructures (bâtiments, équipements, labs, etc.) <sub>-2</sub> <sub>-1</sub> <sub>0</sub> <sub>+1</sub> <sub>+2</sub> \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
34. Matériel pédagogique <sub>-2</sub> <sub>-1</sub> <sub>0</sub> <sub>+1</sub> <sub>+2</sub> \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
35. Enseignement à distance <sub>-2</sub> <sub>-1</sub> <sub>0</sub> <sub>+1</sub> <sub>+2</sub> \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
36. Globalement <sub>-2</sub> <sub>-1</sub> <sub>0</sub> <sub>+1</sub> <sub>+2</sub> \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

37. Dans quelle mesure ces progrès sont-ils attribuables au PLOE?

- <sub>1</sub> <sub>2</sub> <sub>3</sub> <sub>4</sub> <sub>8</sub>
- Aucunement attribuables      Faiblement attribuables      Moyennement attribuables      Fortement attribuables      Pas d'opinion

***Si votre organisme n'oeuvre pas dans le domaine de la langue seconde, passez immédiatement à la question 53***

Langue seconde

38. Votre domaine d'intérêt principal pour l'enseignement de la langue seconde est-il le français ou l'anglais?  
<sub>1</sub> français langue seconde      <sub>2</sub> anglais langue seconde
39. Comment qualifieriez-vous l'apprentissage de la langue seconde grâce aux programmes réguliers offerts dans les écoles dans votre milieu?  
<sub>1</sub>      <sub>2</sub>      <sub>3</sub>      <sub>4</sub>      <sub>8</sub>
- Très inadéquat      Inadéquat      Adéquat      Très adéquat      Pas d'opinion

**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

40. Comment qualifieriez-vous l'apprentissage de la langue seconde grâce aux programmes d'immersion offerts dans les écoles dans votre milieu?

- <sub>1</sub>                      <sub>2</sub>                      <sub>3</sub>                      <sub>4</sub>                      <sub>8</sub>  
 Très inadéquat              Inadéquat                      Adéquat                      Très adéquat              Pas d'opinion

41. Croyez-vous que l'enseignement de la langue seconde favorise adéquatement la compréhension et l'appréciation de la culture associée à cette langue seconde?

- <sub>1</sub>                      <sub>2</sub>                      <sub>3</sub>                      <sub>4</sub>                      <sub>8</sub>  
 Très inadéquatement      Inadéquatement              Adéquatement                      Très adéquatement              Pas d'opinion

La liste suivante présente des éléments pouvant avoir un impact sur le degré d'apprentissage de la langue seconde. Pouvez-vous indiquer le degré de progrès réalisé dans votre milieu, au cours des dix dernières années, pour chacun des éléments énumérés.

	bien pire	pire	aucun progrès	mieux	bien mieux	Expliquez
42. Accessibilité de l'immersion	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
43. Qualité du matériel pédagogique	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
44. Formation des enseignants	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
45. Occasions d'enrichissement culturel	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
46. Nombre d'heures d'apprentissage de la langue seconde	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
47. Nombre d'années d'apprentissage de la langue seconde	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
48. Autre: _____	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
49. Autre: _____	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____
50. Globalement	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	_____

51. Dans quelle mesure ces progrès sont-ils attribuables au PLOE?

- <sub>1</sub>                      <sub>2</sub>                      <sub>3</sub>                      <sub>4</sub>                      <sub>8</sub>  
 Aucunement attribuables      Faiblement attribuables              Moyennement attribuables              Fortement attribuables              Pas d'opinion

52. À votre avis, la promotion de l'enseignement de la seconde langue officielle auprès des clientèles ciblées est-elle adéquate?

- <sub>1</sub>                      <sub>2</sub>                      <sub>3</sub>                      <sub>4</sub>                      <sub>8</sub>  
 Très inadéquate              Inadéquate                      Adéquate                      Très adéquate              Pas d'opinion

Expliquez \_\_\_\_\_

**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

Si vous pensez au Programme des langues officielles dans l'enseignement dans son ensemble, à votre avis, dans quelle mesure a-t-il contribué aux grands objectifs suivants:

	<b>pas du tout</b>	<b>peu</b>	<b>pas d'opinion</b>	<b>assez</b>	<b>beaucoup</b>	<b>Expliquez</b>
53. La reconnaissance, l'appréciation et l'usage des langues officielles	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	<hr/> <hr/> <hr/>
54. L'enrichissement culturel des Canadiens et Canadiennes	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	<hr/> <hr/> <hr/>
55. Le renforcement de la vitalité des minorités de langue officielle	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	<hr/> <hr/> <hr/>
56. L'amélioration de l'employabilité des Canadiens et des Canadiennes	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	<hr/> <hr/> <hr/>
57. L'amélioration de la compétitivité des Canadiens et des Canadiennes	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	<hr/> <hr/> <hr/>
58. Le rapprochement des différentes communautés de langue officielle	<input type="radio"/> <sub>-2</sub>	<input type="radio"/> <sub>-1</sub>	<input type="radio"/> <sub>0</sub>	<input type="radio"/> <sub>+1</sub>	<input type="radio"/> <sub>+2</sub>	<hr/> <hr/> <hr/>

59. Compte tenu des opinions que vous avez émises ci-dessus, pouvez-vous suggérer des modifications qui seraient susceptibles d'améliorer le PLOE?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre au questionnaire.  
Veuillez le retourner dans l'enveloppe pré-adressée et pré-affranchie ci-jointe à :

**Prairie Research Associates (PRA) Inc.**  
**363, avenue Broadway, bureau 500**  
**Winnipeg (Manitoba) R3C 3N9**

Vous pouvez aussi le transmettre sans frais par télécopieur en composant le :

***1-800-717-5456 ou le (204) 989-2454***

## **Évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement Guide du modérateur pour la discussion avec le groupe témoin d'élèves étudiant en langue seconde**

Bonjour. Je vous remercie d'avoir accepté de participer à notre rencontre. Je m'appelle \_\_\_\_\_ et je travaille à *Prairie Research Associates*. Notre firme est une société de recherche indépendante, avec des bureaux à Winnipeg et à Ottawa.

Le ministère du Patrimoine canadien a retenu nos services pour faire l'évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) du gouvernement du Canada. Vous ne connaissez sans doute pas ce programme sous ce nom, mais il s'agit d'une initiative qui remonte maintenant à près de 30 ans. Ce programme fédéral appuie financièrement les écoles qui offrent des cours de langue seconde comme ceux dont vous avez bénéficié.

Notre firme mène une série d'études et de consultations afin de recueillir des informations et des points de vue auprès de ceux et celles qui sont visés par le programme ou qui le mettent en oeuvre. En partageant vos réflexions et vos expériences, vous pouvez aider le ministère du Patrimoine canadien à mieux comprendre le fonctionnement du programme et à l'améliorer pour les futurs bénéficiaires.

Nous vous avons invités aujourd'hui parce que vous avez suivi des cours de français langue seconde durant votre parcours scolaire. Nous allons discuter ensemble de plusieurs questions relatives à l'enseignement de la langue seconde que vous avez reçu durant vos années d'études, à votre attitude face aux langues officielles, à vos plans d'avenir, etc.

Nous allons enregistrer les discussions pour nous assurer de rendre fidèlement compte de vos opinions. Vos réponses demeureront cependant strictement confidentielles. Aucun de vos commentaires ne sera associé à vous-même. Ils seront compilés et transmis de manière agrégée.

Avant de commencer la discussion, j'aimerais vous expliquer le format général de la rencontre.

- ▶ Tout d'abord, il est important que vous donniez votre propre opinion en réponse aux questions que nous traiterons. Quelle que soit l'opinion des autres, si vous n'êtes pas d'accord, vous devriez le dire. Il n'y a pas de bonne, ni de mauvaise réponse.
- ▶ Deuxièmement, il est important que chacun de vous ait la possibilité de s'exprimer. Aussi, je pourrai parfois demander à une personne en particulier de parler. Soyez libres de commenter les idées des autres. Cela est important pour nous.
- ▶ Finalement, je vous prie de ne pas tous parler en même temps et d'éviter de vous éloigner du sujet.

Mais avant de commencer la discussion, je vais vous demander de remplir individuellement le petit questionnaire suivant qui porte sur les mêmes sujets que nous allons discuter.



Avez-vous des questions?

[Administrer le questionnaire.]

### **Introduction**

Pour commencer, procédons à un tour de table pour nous présenter. Donnez-moi quelques renseignements sur vous-même. Pendant combien d'années avez-vous suivi des cours de français langue seconde? Avez-vous toujours vécu ici? Qu'est-ce que vous entrevoyez pour l'année prochaine? Des études postsecondaires? Un emploi? Des voyages?

L'un des objectifs du programme que nous évaluons est de permettre aux jeunes Canadiens et Canadiennes d'apprendre leur seconde langue. J'aimerais d'abord discuter avec vous de la connaissance du français que vous avez acquise à l'école.

1. Comment décririez-vous votre capacité :
  - ▶ de lire en français?
  - ▶ de comprendre le français?
  - ▶ d'écrire en français?
  - ▶ de parler français?
2. Est-ce que votre capacité en français est principalement due aux cours de langue seconde que vous avez suivis à l'école?
3. Que connaissez-vous de la culture française? Est-ce que ce sont vos cours de français langue seconde qui vous ont permis de vous familiariser avec cette culture?
4. Utilisez-vous votre langue seconde en dehors de l'école? Si oui, dans quel contexte?
5. Avez-vous déjà pensé à vous inscrire à un programme d'immersion ou vos parents y ont-ils déjà pensé?
  - Qu'est-ce qui a alors motivé votre décision de ne pas vous y inscrire ou de vous retirer après vous y être inscrit?
6. Pensons maintenant à ce qui va se passer après vos études secondaires.
  - ▶ Avez-vous le sentiment que vous allez utiliser le français dans votre vie après vos études?
  - ▶ Avez-vous l'intention de perfectionner votre français après vos études secondaires? De quelle façon?
  - ▶ Pensez-vous que vous serez appelés à connaître et à utiliser le français sur le marché du travail?
7. Globalement, êtes-vous satisfaits de l'enseignement reçu en français langue seconde?
  - ▶ Y a-t-il des éléments dont vous n'êtes pas satisfaits?
  - ▶ Avez-vous des suggestions pour améliorer les cours de français langue seconde pour le bénéfice des élèves à venir?

8. Revenons un peu au Programme des langues officielles dans l'enseignement. Ce programme a été créé pour contribuer aux objectifs de la *Loi sur les langues officielles* du Canada, c'est-à-dire reconnaître et promouvoir l'égalité du français et de l'anglais et appuyer le développement des minorités de langue officielle. Si le gouvernement fédéral appuie financièrement les écoles que vous fréquentez, c'est pour répondre à ces objectifs. En tant que jeunes citoyens canadiens, quelles sont vos opinions sur les grandes questions suivantes :

- ▶ Dans quelle mesure le français et l'anglais sont-elles des langues reconnues et utilisées dans votre milieu et, plus largement, au Canada?
- ▶ Est-ce que les rapports entre les Canadiens et Canadiennes de langue française et de langue anglaise ont évolué au cours des cinq dernières années? Connaissent-ils la culture de l'autre ou sont-ils intéressés à la connaître? Pensez-vous que ces situations sont différentes aujourd'hui d'il y a cinq ans?

9. Compte tenu de la formation scolaire que vous avez reçue, avez-vous l'impression que vous allez pouvoir contribuer aux grands objectifs que poursuit la *Loi sur les langues officielles* :

- ▶ la reconnaissance et l'usage des deux langues officielles,
- ▶ la vitalité des communautés minoritaires,
- ▶ la compréhension culturelle des deux communautés de langue officielle.

10. Pour terminer, avez-vous d'autres commentaires à ajouter?

Merci d'avoir participé à ce groupe de discussion. Vos réflexions nous aideront à refléter ce que les Canadiens et les Canadiennes pensent du Programme des langues officielles dans l'enseignement et à suggérer des changements qui pourraient l'améliorer.

## **Évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement Guide du modérateur pour la discussion avec le groupe témoin d'élèves francophones en situation minoritaire**

Bonjour. Je vous remercie d'avoir accepté de participer à notre rencontre. Je m'appelle \_\_\_\_\_ et je travaille pour la firme *Prairie Research Associates*. Notre firme est une société de recherche indépendante, avec des bureaux à Winnipeg et à Ottawa.

Le ministère du Patrimoine canadien a retenu nos services pour faire l'évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) du gouvernement du Canada. Vous ne connaissez sans doute pas ce programme sous ce nom, mais il s'agit d'une initiative qui remonte maintenant à près de 30 ans. Ce programme appuie financièrement les écoles françaises de cette province ainsi que les conseils scolaires et les établissements postsecondaires francophones.

Notre firme mène une série d'études et de consultations afin de recueillir des informations et des points de vue auprès de ceux et celles qui sont visés par le programme ou qui le mettent en oeuvre. En partageant vos réflexions et vos expériences, vous pouvez aider le ministère du Patrimoine canadien à mieux comprendre le fonctionnement du programme et à l'améliorer pour les futurs bénéficiaires.

Nous vous avons invités aujourd'hui parce que vous terminez vos études secondaires dans des écoles de langue française dans votre province. Nous allons discuter ensemble de plusieurs questions relatives à l'enseignement que vous avez reçu durant vos années d'études, à votre attitude face aux langues officielles, à vos plans d'avenir, etc.

Nous allons enregistrer les discussions pour nous assurer de rendre fidèlement compte de vos opinions. Vos réponses demeureront cependant strictement confidentielles. Aucun de vos commentaires ne sera associé à vous-même. Ils seront compilés et transmis de manière agrégée.

Avant de commencer la discussion, j'aimerais vous expliquer le format général de la rencontre.

- ▶ Tout d'abord, il est important que vous donniez votre propre opinion en réponse aux questions que nous traiterons. Quelle que soit l'opinion des autres, si vous n'êtes pas d'accord, vous devriez le dire. Il n'y a pas de bonne, ni de mauvaise réponse.
- ▶ Deuxièmement, il est important que chacun ait la possibilité de s'exprimer. Aussi, je pourrai parfois demander à une personne en particulier de parler. Soyez libres de commenter les idées des autres. Cela est important pour nous.
- ▶ Finalement, je vous prie de ne pas tous parler en même temps et d'éviter de vous éloigner du sujet.

Avez-vous des questions?

## **Introduction**

Pour commencer, procédons à un tour de table pour nous présenter. Donnez-moi quelques renseignements sur vous-même. Avez-vous toujours vécu ici? Quelle école fréquentez-vous et combien d'années y avez-vous passées? Qu'est-ce que vous entrevoyez pour l'année prochaine? Des études postsecondaires? Un emploi? Des voyages?

1. Parlez-vous français :
  - ▶ en dehors de vos cours, à l'école?
  - ▶ en dehors de l'école, avec vos amis et à la maison?
  
2. L'un des objectifs du programme que nous évaluons est de permettre aux minorités de langue officielle (anglophones au Québec et francophones ailleurs au Canada) de recevoir une éducation dans leur langue. J'aimerais connaître votre avis sur les questions suivantes :
  - ▶ Est-ce que vous avez pu recevoir votre éducation dans votre langue, du primaire jusqu'à aujourd'hui?
  - ▶ Est-ce que vous vous sentez à l'aise de fonctionner en français au Canada grâce à l'éducation que vous avez reçue?
  - ▶ Avez-vous le sentiment que vous allez parler ou écrire en français dans votre vie après vos études?
  - ▶ Quelle importance accordez-vous à la langue française en général?
  - ▶ À quelle langue vous identifiez-vous aujourd'hui, au terme de vos études secondaires?
  
3. Passons à un autre aspect de l'éducation que vous avez reçue. En principe, vous avez droit à une éducation de qualité égale ou comparable à celle que reçoit la majorité dans les écoles de langue anglaise.
  - ▶ Avez-vous des inquiétudes quant à certains aspects de votre éducation qui ne seraient pas de qualité égale ou comparable à ce que les programmes de langue anglaise offrent dans votre région?
  - ▶ Pensez aux matières apprises autres que la langue et la culture, par exemple, les mathématiques, les sciences, l'informatique, l'histoire : est-ce que la qualité de l'enseignement était équivalente à ce qui est offert dans les écoles de langue anglaise?
  - ▶ Pensez aussi aux autres aspects de la vie scolaire : les enseignants et enseignantes, les programmes d'études, le matériel didactique, les services d'appui spécialisés (orthopédagogues, etc.), les infrastructures (gymnases, laboratoires, informatique,...) : encore une fois, avez-vous eu droit à des services de qualité égale ou comparable à ceux de la majorité anglophone?
  
4. Avez-vous choisi d'étudier dans le système scolaire de la minorité ou était-ce le choix de vos parents?
  - ▶ Si c'était le choix de vos parents, étiez-vous d'accord avec ce choix?
  - ▶ Si vous aviez des enfants d'âge scolaire aujourd'hui, les inscririez-vous dans le système de la minorité?

5. Globalement, êtes-vous satisfaits de l'éducation que vous avez reçue?
  - ▶ Y a-t-il des éléments dont vous n'êtes pas satisfaits?
  - ▶ Avez-vous des suggestions pour améliorer l'éducation en français pour le bénéfice des élèves à venir?
  
6. Maintenant que nous avons parlé de ce que vous avez été en mesure d'apprendre à l'école de langue française, des compétences que vous avez acquises, parlez-moi un peu de ce qui s'annonce pour vous dans un avenir plus ou moins rapproché (études postsecondaires, travail, voyages,...) :
  - ▶ Avez-vous l'intention de poursuivre vos études au niveau postsecondaire? Si oui, dans quelle langue? Où? Expliquez votre choix.
  - ▶ Avez-vous l'intention de vous trouver un emploi? Si oui, dans quel domaine? Où? Pourquoi? Allez-vous pouvoir travailler en français?
  - ▶ Est-ce que l'éducation que vous avez reçue motive votre choix?
  
7. Revenons un peu au Programme des langues officielles dans l'enseignement. Ce programme a été créé pour contribuer aux objectifs de la *Loi sur les langues officielles* du Canada, c'est-à-dire reconnaître et promouvoir l'égalité du français et de l'anglais et appuyer le développement des minorités de langue officielle. Si le gouvernement fédéral appuie financièrement les écoles que vous fréquentez, c'est pour répondre à ces objectifs. En tant que jeunes citoyens canadiens, quelles sont vos opinions sur les grandes questions suivantes :
  - ▶ Dans quelle mesure le français et l'anglais sont-elles des langues reconnues et utilisées dans votre milieu et, plus largement, au Canada?
  - ▶ La minorité linguistique francophone est-elle en bonne forme? L'appui du gouvernement fédéral a-t-il contribué à sa vitalité? Par vitalité, on pense habituellement au nombre de ses membres (démographie), à la reconnaissance dont elle bénéficie (leur statut) et aux organisations dont elle dispose (médias, associations, écoles,...).
  - ▶ Est-ce que les rapports entre les Canadiens et les Canadiennes de langue anglaise et de langue française ont évolué au cours des cinq dernières années? Connaissent-ils la culture de l'autre ou sont-ils intéressés à la connaître? Est-ce que vous pensez que ces situations sont différentes aujourd'hui d'il y a cinq ans?
  
8. Compte tenu de la formation scolaire que vous avez reçue, avez-vous l'impression que vous allez pouvoir contribuer aux grands objectifs que poursuit la *Loi sur les langues officielles* :
  - ▶ la reconnaissance et l'usage des deux langues officielles,
  - ▶ la vitalité de votre communauté minoritaire,
  - ▶ la compréhension culturelle des deux communautés de langue officielle.
  
9. Pour terminer, avez-vous d'autres commentaires à ajouter?

Merci d'avoir participé à ce groupe de discussion. Vos réflexions nous aideront à refléter ce que les Canadiens et les Canadiennes pensent du Programme des langues officielles dans l'enseignement et à suggérer des changements qui pourraient l'améliorer.

